

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXXVII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 47

MARDI 19 JUIN 2018



# BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

## SOMMAIRE DU 19 JUIN 2018

Pages

### CONSEIL DE PARIS

**Réunion** du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal et Départemental les lundi 2, mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 juillet 2018 ..... 2363

### ARRONDISSEMENTS

#### MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

**Caisse de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.** — Régie d'avances n° 001. — Modification de l'arrêté constitutif de la régie d'avances (Arrêté du 12 juin 2018) ..... 2363

**Caisse de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.** — Régie de recettes n° 1001. — Régie d'avances n° 001. — Modification de l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié désignant le régisseur et le mandataire suppléant (Arrêté du 12 juin 2018) ..... 2364

### VILLE DE PARIS

#### DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

**Délégation** de signature de la Maire de Paris (Direction des Finances et des Achats) (Arrêté modificatif du 12 juin 2018) ..... 2365

#### RECRUTEMENT ET CONCOURS

**Liste principale**, par ordre de mérite, des candidats admis au concours externe d'accès au corps des adjoint-e-s techniques d'administrations parisiennes — grade adjoint-e technique principal-e de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité peintre ouvert, à partir du 26 mars 2018, pour deux postes ..... 2366

**Résultats d'admission** du concours interne d'accès au corps des adjoint-e-s techniques d'administrations parisiennes — grade d'adjoint-e technique principal-e de 2<sup>e</sup> classe — spécialité peintre ouvert, à partir du 26 mars 2018 pour deux postes ..... 2366

### RESSOURCES HUMAINES

**Liste** des astreintes et des permanences des différents services de la Commune de Paris appelés à les organiser, et des catégories de personnels concernés (Arrêté modificatif du 11 juin 2018) ..... 2366

**Tableau d'avancement** au choix au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2018 ..... 2367

**Tableau d'avancement** au choix au grade de secrétaire administratif de classe supérieure, au titre de l'année 2018 ..... 2367

**Tableau d'avancement** au choix au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2018 ..... 2368

**Tableau d'avancement** au choix au grade de secrétaire médical et social de classe supérieure, au titre de l'année 2018 ..... 2368

### VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2018 E 11788** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue des Petits Carreaux, à Paris 2<sup>e</sup> (Arrêté du 13 juin 2018) ... 2368

**Arrêté n° 2018 T 11748** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Saint-Fiacre, à Paris 2<sup>e</sup> (Arrêté du 13 juin 2018) ..... 2369

**Arrêté n° 2018 T 11814** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale avenue de France, à Paris 13<sup>e</sup> (Arrêté du 11 juin 2018) ... 2369

**Arrêté n° 2018 T 11851** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Erard, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 13 juin 2018) ..... 2370

**Arrêté n° 2018 T 11880** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Vergniaud, à Paris 13<sup>e</sup> (Arrêté du 11 juin 2018) ..... 2370

**Arrêté n° 2018 T 11890** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Bellevue, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 11 juin 2018) ..... 2371

<b>Arrêté n° 2018 T 11892</b> modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Faubourg du Temple, à Paris 10° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2371
<b>Arrêté n° 2018 T 11899</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement avenue Gourgaud, à Paris 17° (Arrêté du 11 juin 2018) ...	2372
<b>Arrêté n° 2018 T 11901</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue George Eastman, à Paris 13° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2372
<b>Arrêté n° 2018 T 11904</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue d'Hauteville, à Paris 10° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2372
<b>Arrêté n° 2018 T 11909</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Auguste Lançon, à Paris 13° (Arrêté du 12 juin 2018) .....	2373
<b>Arrêté n° 2018 T 11912</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale avenue Caffiéri, à Paris 13°. — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 13 juin 2018) ....	2373
<b>Arrêté n° 2018 T 11918</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de la gare de Reuilly, à Paris 12° (Arrêté du 13 juin 2018) ....	2374
<b>Arrêté n° 2018 T 11924</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale quai d'Austerlitz, à Paris 13° — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 11 juin 2018) ....	2374
<b>Arrêté n° 2018 T 11925</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement quai de Jemmapes, à Paris 10° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2374
<b>Arrêté n° 2018 T 11927</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Saint-Joseph, à Paris 2° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2375
<b>Arrêté n° 2018 T 11928</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Vieille du Temple, à Paris 3° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2375
<b>Arrêté n° 2018 T 11929</b> modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale et du stationnement boulevard de Bonne Nouvelle, à Paris 2° (Arrêté du 13 juin 2018) ...	2375
<b>Arrêté n° 2018 T 11930</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Courcelles, à Paris 17° (Arrêté du 11 juin 2018) .....	2376
<b>Arrêté n° 2018 T 11932</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Malte Brun, à Paris 20° (Arrêté du 14 juin 2018) .....	2376
<b>Arrêté n° 2018 T 11936</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement avenue Niel, à Paris 17° (Arrêté du 11 juin 2018) .....	2377
<b>Arrêté n° 2018 T 11937</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Léon Frot, à Paris 11° (Arrêté du 14 juin 2018) .....	2377
<b>Arrêté n° 2018 T 11939</b> modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Champignonnet, à Paris 18° (Arrêté du 11 juin 2018) ...	2378
<b>Arrêté n° 2018 T 11940</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Nicolaï, à Paris 12° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2378
<b>Arrêté n° 2018 T 11943</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Carnot, à Paris 12° (Arrêté du 12 juin 2018) .....	2379
<b>Arrêté n° 2018 T 11944</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Alphand, à Paris 13° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2379

<b>Arrêté n° 2018 T 11945</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale avenue de Gravelle, à Paris 12° (Arrêté du 12 juin 2018) ..	2379
<b>Arrêté n° 2018 T 11946</b> modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Vauvenargues, à Paris 18° (Arrêté du 11 juin 2018) ...	2380
<b>Arrêté n° 2018 T 11950</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Daru, à Paris 8° (Arrêté du 14 juin 2018) .....	2380
<b>Arrêté n° 2018 T 11951</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale boulevard de Rochechouart, à Paris 9° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2381
<b>Arrêté n° 2018 T 11953</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Campagne Première, à Paris 14° (Arrêté du 12 juin 2018) .....	2381
<b>Arrêté n° 2018 T 11957</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Vercingétorix, à Paris 14° (Arrêté du 12 juin 2018) .....	2382
<b>Arrêté n° 2018 T 11960</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation boulevard Romain Rolland et avenue de la Porte de Montrouge, à Paris 14° (Arrêté du 12 juin 2018) .....	2382
<b>Arrêté n° 2018 T 11961</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Boussingault, à Paris 13° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2382
<b>Arrêté n° 2018 T 11963</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rue des Arbustes, à Paris 14° (Arrêté du 12 juin 2018) .....	2383
<b>Arrêté n° 2018 T 11970</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Douanier Rousseau, à Paris 14° (Arrêté du 12 juin 2018) .....	2383
<b>Arrêté n° 2018 T 11971</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Boussingault, à Paris 13° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2384
<b>Arrêté n° 2018 T 11975</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue Francis de Croisset, rue Jean Cocteau et rue Ginette Neveu, à Paris 18° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2384
<b>Arrêté n° 2018 T 11978</b> modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue de Clignancourt, rue Doudeauville, rue Labat et rue Simart, à Paris 18° (Arrêté du 13 juin 2018) .....	2385

DÉPARTEMENT DE PARIS

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

**Délégation** de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental (Direction des Finances et des Achats) (Arrêté modificatif du 12 juin 2018) .....

2385

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

**Arrêté n° 2018-00437** accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 12 juin 2018) .....

2386

**Arrêté n° 2018-00440** accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (Arrêté du 13 juin 2018) ..... 2387

ORDRE PUBLIC ET CIRCULATION

**Arrêté n° 2018-00444** modifiant provisoirement la circulation dans le quartier du Marais, à Paris 4<sup>e</sup>, à l'occasion de la Fête de la Musique, le 21 juin 2018, et de la Marche des Fiertés, le 30 juin 2018 (Arrêté du 14 juin 2018) ..... 2387

COMMUNICATIONS DIVERSES

LOGEMENT ET HABITAT

**Autorisation de changement d'usage**, avec compensation, d'un local d'habitation situé 33, rue Jacques Louvel Tessier, à Paris 10<sup>e</sup> ..... 2388

URBANISME

**Avis** aux constructeurs..... 2388  
**Liste** des demandes de permis de construire déposées entre le 16 mai et le 31 mai 2018 ..... 2388  
**Liste** des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 mai et le 31 mai 2018 ..... 2392  
**Liste** des demandes de déclarations préalables déposées entre le 16 mai et le 31 mai 2018 ..... 2393  
**Liste** des demandes de permis d'aménager autorisés entre le 16 mai et le 31 mai 2018 ..... 2409  
**Liste** des permis de construire autorisés entre le 16 mai et le 31 mai 2018..... 2409  
**Liste** des permis de démolir autorisés entre le 16 mai et le 31 mai 2018 ..... 2414

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ORGANISMES DIVERS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

**Délibérations** du Conseil d'Administration du vendredi 25 mai 2018 ..... 2415

**Tableau d'avancement** au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe, C3, au titre de l'année 2018 ..... 2416

EAU DE PARIS

**Délibérations** du Conseil d'Administration du 25 mai 2018 ..... 2416

POSTES À POURVOIR

**Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) ..... 2423

**Direction de la Voirie et des Déplacements.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Technicien supérieur ..... 2423

**Caisse des Ecoles du 4<sup>e</sup> arrondissement.** — Avis de vacance de poste de Chauffeur — Livreur — Manutentionnaire. — Agent de logistique (F/H) ..... 2423

**Caisse des Ecoles du 6<sup>e</sup> arrondissement.** — Avis de vacance de deux postes d'adjoint administratif de catégorie C ou secrétaire administratif de catégorie B ou agent contractuel (F/H) ..... 2423

**Caisse des Ecoles du 7<sup>e</sup> arrondissement.** — Avis de vacance de neuf postes d'agent de restauration à temps non complet de catégorie C (F/H) ..... 2424

CONSEIL DE PARIS

**Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal et Départemental les lundi 2, mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 juillet 2018.**

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique, en formation de Conseil Municipal et Départemental, les lundi 2, mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 juillet 2018 à 9 heures.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

Conformément aux dispositions de la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, certains de ces projets de délibération ont été préalablement soumis à l'examen des Conseils d'arrondissement concernés.

*La Maire de Paris  
et Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental*

Anne HIDALGO

ARRONDISSEMENTS

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

**Caisse de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. — Régie d'avances n° 001. — Modification de l'arrêté constitutif de la régie d'avances.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22, abrogeant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté municipal du 23 décembre 1983 modifié instituant à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, une régie d'avances en vue du paiement de diverses dépenses (budget de fonctionnement et état spécial de l'arrondissement) ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'arrêté municipal susvisé afin de réviser le montant maximal des avances consenties au régisseur ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 25 mai 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté municipal du 23 décembre 1983 modifié susvisé instituant une régie d'avances à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement est modifié comme suit :

« Article 4 — Le montant maximal des avances consenties au régisseur est fixé à :

— cent trente-huit euros (138 €) pour les dépenses imputables sur le budget général de la Ville de Paris, ce montant pouvant être porté à deux cent trente-huit euros (238 €) par l'octroi d'une avance complémentaire si les besoins du service le justifient ;

— quatre cent euros (400 €) pour les dépenses imputables sur l'état spécial de l'arrondissement, ce montant pouvant être porté à six cent trente-six euros (636 €) par l'octroi d'une avance complémentaire si les besoins du service le justifient ».

(Le reste de l'article sans changement).

Art. 2. — Le Directeur de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires et le Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement ;
- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau du contrôle de légalité ;
- au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service régies locales, 94, rue Réaumur 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Sous-direction de la comptabilité, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires, Sous-direction de l'appui et du conseil aux Mairies d'arrondissement, Bureau des ressources humaines ;
- au Directeur Général des Services de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et à ses adjoints ;
- au régisseur intéressé ;
- au mandataire suppléant intéressé.

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de la Démocratie  
et des Citoyen·ne·s et des Territoires*

Jean-Paul BRANDELA

**Caisse de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. — Régie de recettes n° 1001. — Régie d'avances n° 001. — Modification de l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié désignant le régisseur et le mandataire suppléant.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu l'arrêté municipal du 27 février 1981 modifié instituant à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement une régie de recettes en vue du recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 23 décembre 1983 modifié instituant à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement une régie d'avances pour le paiement de dépenses imputables sur le budget général de la Ville de Paris et sur l'état spécial de l'arrondissement ;

Vu l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié désignant Mme Liliane SOSTHENE en qualité de régisseur des régies précitées et M. José GAYDU en qualité de mandataire suppléant précité ;

Vu la délibération n° 2000 DRH 12 en date du 26 avril 2000 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances de la Commune de Paris ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié susvisé afin de désigner Mme Christine LE FRESNE en qualité de mandataire suppléant en remplacement de M. José GAYDU appelé à d'autre fonction et d'autre part de réviser les fonds manipulés, le montant du cautionnement et l'indemnité de responsabilité ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 25 mai 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié susvisé désignant Mme Liliane SOSTHENE en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 3 — En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Liliane SOSTHENE sera remplacée par Mme Christine LE FRESNE (SOI :1 087 572), secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Pendant sa période de remplacement, Mme Christine LE FRESNE, mandataire suppléant, prendra sous sa responsabilité les mandataires sous-régisseurs et les mandataires agents de guichet qui auront été désignés pour effectuer les opérations nécessaires au fonctionnement de la régie ».

Art. 2. — L'article 4 de l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié susvisé désignant Mme Liliane SOSTHENE en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 4 — Les fonds manipulés s'élevant à deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros (2 497 €), à savoir :

- budget général de la Ville de Paris : 138 €, susceptible d'être porté à : 238 € ;
- état spécial de l'arrondissement : 400 €, susceptible d'être porté à : 636 € ;
- montant moyen des recettes mensuelles : 1 623 €.

Mme Liliane SOSTHENE est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de trois cents euros (300 €) ».

Art. 3. — L'article 6 de l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié susvisé désignant Mme Liliane SOSTHENE en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 6 — Pour les périodes durant lesquelles elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie et en assumera la responsabilité, Mme Christine LE FRESNE, mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité sur la base précitée à l'article 5 du présent arrêté ; cette indemnité sera versée prorata temporis pour les durées de suppléance effective matérialisées pour leur début par la passation de caisse entre le régisseur et le mandataire suppléant et pour leur fin, par la restitution de caisse entre le mandataire suppléant et le régisseur ».

Art. 4. — Le Directeur de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires et le Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement ;
- au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;

– au Directeur des Finances et des Achats, Sous-direction de la comptabilité, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;

– au Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires, Sous-direction de l'appui et du conseil aux Mairies d'arrondissement, Bureau des ressources humaines ;

– au Directeur Général des Services de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et à ses adjoints ;

– à Mme Liliane SOSTHENE, régisseur ;

– à Mme Christine LE FRESNE, mandataire suppléant ;

– à M. José GAYDU, mandataire suppléant sortant.

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de la Démocratie  
et des Citoyen-ne-s et des Territoires*

Jean-Paul BRANDELA

VILLE DE PARIS

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

### **Délégation de signature de la Maire de Paris (Direction des Finances et des Achats). – Modificatif.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures générales des Services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 22 août 2017 portant délégation de signature de la Maire de Paris au Directeur des Finances et des Achats, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu l'arrêté modificatif en date du 3 avril 2018 portant délégation de signature de la Maire de Paris au Directeur des Finances et des Achats, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1 de l'arrêté du 22 août 2017 est modifié comme suit :

*Remplacer le paragraphe suivant :*

La signature de la Maire de Paris est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur Sous-direction à :

– M. David CAUCHON, Sous-directeur des achats ;

– M. Julien ROBINEAU, Sous-directeur du budget ;

– M. Emmanuel SPINAT, chargé de la Sous-direction de la comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume ROBERT, la signature de la Maire de Paris leur est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances et des Achats.

*Par le paragraphe :*

La signature de la Maire de Paris est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur Sous-direction à :

– M. Julien ROBINEAU, Sous-directeur du budget ;

– M. Emmanuel SPINAT, chargé de la Sous-direction de la comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume ROBERT, la signature de la Maire de Paris leur est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances et des Achats.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 22 août 2017 est modifié comme suit :

A la rubrique :

SOUS-DIRECTION DES ACHATS :

*Remplacer le paragraphe suivant :*

M. David CAUCHON, Sous-directeur des achats et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, Cheffe du Bureau des marchés ;

– attestations de service fait ;

– bons de commandes et ordres de services pour sa Sous-direction ;

– tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Sous-direction des achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CAUCHON, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour toutes les décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services pour les marchés formalisés et non formalisés lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes décisions concernant les avenants, décisions de poursuivre et décisions de non reconduction à Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des marchés, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Roxane BEYER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Bureau des marchés, ou à Mme Noluenn MESNARD-DOCQUIN, attachée principale d'administrations parisiennes, responsable de l'équipe du bureau des marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 2 (CSP 2).

*Par le paragraphe :*

M. Emmanuel MARTIN, ingénieur en chef des services techniques, chef du Centre de Services Partagés 5 (CSP 5), « travaux de bâtiments — transverses », et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des marchés ;

– attestation de service fait ;

– bons de commandes et ordres de services pour sa Sous-direction ;

– tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Sous-direction des achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel MARTIN, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour toutes les décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services pour les marchés formalisés et non formalisés lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes décisions concernant les avenants, décisions de poursuivre et décisions de non reconduction à Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des marchés, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Roxane BEYER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Bureau des marchés, ou à Mme Noluenn MESNARD-DOCQUIN, attachée principale d'administrations parisiennes, responsable de l'équipe du Bureau des marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 2 (CSP 2).

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;
- à Mme la Directrice des Ressources Humaines ;
- aux intéressé-e-s.

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Anne HIDALGO

RECRUTEMENT ET CONCOURS

**Liste principale, par ordre de mérite, des candidats admis au concours externe d'accès au corps des adjoint-e-s techniques d'administrations parisiennes — grade adjoint-e technique principal-e de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité peintre ouvert, à partir du 26 mars 2018, pour deux postes.**

Série 2 — Epreuves d'admission :

- 1 — M. KENZI Noredine
- 2 — M. SUAREZ GONZALEZ Xavier.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 11 juin 2018

*Le Président du Jury*

Edmond MOUCEL

**Résultats d'admission du concours interne d'accès au corps des adjoint-e-s techniques d'administrations parisiennes — grade d'adjoint-e technique principal-e de 2<sup>e</sup> classe — spécialité peintre ouvert, à partir du 26 mars 2018 pour deux postes.**

Série 2 — Epreuves d'admission.

Aucun candidat n'a été retenu par le jury.  
Arrête la présente liste à 0 (zéro) nom.

Fait à Paris, le 11 juin 2018

*Le Président du Jury*

Edmond MOUCEL

RESSOURCES HUMAINES

**Liste des astreintes et des permanences des différents services de la Commune de Paris appelés à les organiser, et des catégories de personnels concernés. — Modificatif.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2006 DRH 35 en date des 11, 12 et 13 décembre 2006 fixant la réglementation relative aux modalités de rémunération des astreintes et des permanences effectuées par certains personnels de la Commune de Paris, notamment en son article 14 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2007 dressant la liste des astreintes et des permanences, des différents services de la Commune de Paris appelés à les organiser, et des catégories de personnels concernés, modifié en dernière date par arrêté du 23 février 2018 ;

Vu l'avis du Comité Technique de la Direction des Ressources Humaines du 16 mai 2018 ;

Sur la proposition de la Directrice des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Dans l'annexe récapitulant les astreintes de la Commune de Paris mentionnée à l'article premier de l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2007 susvisé, le tableau relatif à la Direction des Ressources Humaines est modifié comme suit :

Direction des Ressources Humaines			
Astreinte de Direction : en cas de crise, pouvoir donner des renseignements d'ordre administratif sur des agents de la Ville de Paris impliqués dans des événements imprévus	— Directeur — Directeur Adjoint — Sous-directeur de Projet — Directeur de Projet — Expert de haut niveau — Administrateur — Chef des services administratifs — Psychologues		Permanente la semaine complète en dehors des heures normales de service
Astreinte liée à la participation volontaire à l'Unité Mobile d'Intervention Psychologique (UMIP) : apporter un soutien en urgence auprès de publics reçus dans les établissements municipaux et départementaux, affectés par un événement traumatique grave	— Médecins — Sychologues		Permanente la semaine complète en dehors des heures normales de service

Art. 2. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Directeur Régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris.

Fait à Paris, le 11 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Secrétaire Générale de la Ville de Paris*

Aurélie ROBINEAU-ISRAËL

**Tableau d'avancement au choix au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2018.**

*Etabli après avis de la CAP réunie le 8 juin 2018 :*

- M. ABALLEA Thierry
- Mme ANSLINGER Marie-Agathe
- Mme BENECH Murielle
- Mme BEZILLOT Odile
- Mme BOCQUET Michèle
- Mme BOISSE Brigitte
- M. BOKOBZA Eric
- Mme BONATO-RENAUX Irène
- Mme BOSSER FUND Véronique
- Mme BOULINEAU Maddy
- M. BOURG Alain
- M. BRESSAN Thierry
- M. BRUNET René
- M. CHERIFI Saïd
- Mme CLAVERIE-DAVY Marie-France
- M. COSSON Alain
- Mme DARDENNE Sylvie
- Mme DE SOUSA Nadège
- M. DELOFFRE Pierre
- Mme DESCOS Isabelle
- Mme EVRARD Muriel
- M. FOSSION Christian
- Mme GAINARD Marie-Anne
- Mme GUILLOU Véronique
- M. KEITA Mohamed
- Mme LAGANE Christine
- Mme LASSERRE Bernadette
- M. LE Quoc Hung
- Mme LEMOINE Dominique
- Mme LOFFROY Aline
- Mme MILLET Aude
- Mme MOITSINGA Edith
- Mme MONLOUIS Patricia
- M. NARBONI Alain
- M. ODWAZNY Patrick
- M. OUZIA Reda
- Mme PELLE Catherine
- Mme PILAT Brigitte
- Mme PROUCHANDY Catherine
- M. QUILLENTPhilippe
- Mme ROSSIGNOL-MARCELLY Jacqueline
- Mme SEIGNEURET Françoise
- Mme SOULIARD Sonia
- M. TANGUY Hervé
- Mme VIEN Véronique.

Liste arrêtée à 45 (quarante-cinq) noms.

Fait à Paris, le 8 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Chargée de la Sous-Direction des Carrières*  
Marianne FONTAN

**Tableau d'avancement au choix au grade de secrétaire administratif de classe supérieure, au titre de l'année 2018.**

*Etabli après avis de la CAP réunie le 8 juin 2018 :*

- Mme BELTRAMELLI Catherine
- Mme BEQUET Catherine
- Mme BERTIN Fabienne
- Mme BRADAMANTIS Betty
- Mme BRETAGNOLLE Danielle
- Mme BRETON Catherine
- Mme CARMELLE Valérie
- Mme CHADENAUD Marie-Agnès
- Mme CHALAS Agnès
- M. CHAMANT Pascal
- Mme CHEVALLIER Cécile
- Mme COCHARD Valérie
- Mme COMTE Emilie
- Mme DANA Anne-Marie
- Mme DEBORD Isabelle
- Mme DELATTRE Martine
- Mme DESCUBES Alexandra
- Mme DESPLAS Danièle
- Mme DEVIN Nathalie
- M. DRUET Ilan
- Mme ESPINASSE Sandrine
- M. FAURE Christian
- Mme FLEURY Céline
- Mme GALLEY Stéphanie
- M. GAULTIER Thibaut
- Mme GENESTE Michèle
- Mme GILLES-BERNADES Christine
- M. GORBATKO Ivan
- Mme GOUDAL-ANTIGNAC Blandine
- Mme GOUELLEU Josselyne
- M. GUILLEMOTEAU Alain
- Mme HEBBACHE Amal
- Mme HERVE Joëlle
- Mme HLIMI Najatte
- M. JEAN-CHARLES Georges
- Mme KOSTIC Odile
- Mme LEONI Brigitte
- Mme LEVEAU Corinne
- Mme LORENTE GONZALEZ Jocelyne
- Mme MAGISSON Christine
- Mme MALDOTTI Valérie
- Mme NIGON Denise
- Mme NOUAUD Anne-Marie
- M. PACITTO Grégory
- Mme PALCZEWSKI Anne-Dominique
- Mme PENTSCH Véronique
- M. PERIN Serge
- Mme PES Josiane
- Mme SALE Pascale
- Mme SELLEM Véronique
- M. SURDEZ Samuel
- Mme TRICARD Véronique.

Liste arrêtée à 52 (cinquante-deux) noms.

Fait à Paris, le 8 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Chargée de la Sous-Direction des Carrières*  
Marianne FONTAN

**Tableau d'avancement au choix au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2018.**

*Etabli après avis de la CAP réunie le 8 juin 2018 :*

- Mme ARTISIEN Agathe
- Mme BARTHELEMY Martine
- Mme BENSID Florence
- Mme CHABANE Mounia
- Mme CHEMLA Esther
- Mme CLAUDE Viviane
- Mme DORMANT Isabelle
- Mme FOREST Joëlle
- Mme GUEGUEN Elena
- Mme HAVARD Françoise
- Mme HILGERT Béatrice
- Mme LEFOLLE Christine
- Mme LUXAIN Arielle
- Mme MALEZIEUX Brigitte
- Mme MANNOUN Oldina
- Mme MARS AUX Evelyne
- Mme MAXIMIN Carole
- Mme MICHELUTTI Carole
- Mme NOUAILLE Stéphanie
- Mme RIU Catherine
- Mme RIVIERE Catherine
- Mme SAFFAR Sandrine
- Mme TOUBI Murielle
- Mme VIDAL Christine
- Mme VILAVELLA Miranda
- Mme ZURAWSKI Sylviane.

Liste arrêtée à 26 (vingt-six) noms.

Fait à Paris, le 8 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Chargée de la Sous-Direction des Carrières*

Marianne FONTAN

**Tableau d'avancement au choix au grade de secrétaire médical et social de classe supérieure, au titre de l'année 2018.**

*Etabli après avis de la CAP réunie le 8 juin 2018 :*

- Mme ALIMI Corinne
- Mme ANANDAPPANE Valérie
- Mme AUVILLE Josselyne
- Mme BATISSE Noëlie
- Mme BAZILE Virginie
- Mme BILLARD Sabrina
- Mme BOSC-CASTELLI Karine
- Mme DE CONCINI Angèle
- Mme DELPUI-DREVET Laure
- Mme DEMOULIN Véronique
- M GRASSET Vincent Bernard
- Mme HAVARD Christelle
- M. LARSEN Eric
- Mme LE COZ Marie
- Mme LOPEZ Cécile
- Mme MARION Béatrice
- Mme METTLER Catherine
- Mme NAAK Djouher
- Mme ORLANDI Stéphanie
- Mme PELISSET Christine
- Mme POINOT LIARD Véronique

- Mme POUILLARD Aurélie
- M. RIVAUD Fabrice
- Mme ROUAUD Nathalie.

Liste arrêtée à 24 (vingt-quatre) noms.

Fait à Paris, le 8 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Chargée de la Sous-Direction des Carrières*  
Marianne FONTAN

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2018 E 11788 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue des Petits Carreaux, à Paris 2<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre du Festival Petite Egypte, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue des Petits Carreaux, à Paris 2<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée de l'évènement (dates prévisionnelles : les 22 et 23 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. – A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES PETITS CARREAUX, 2<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE RÉAUMUR et la RUE D'ABOUKIR.

Cette disposition est applicable du vendredi 22 juin 2018 entre 16 h 30 et 22 h et le samedi 23 juin 2018 entre 11 h et 18 h 30.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. – A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

– RUE DES PETITS CARREAUX, 2<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE RÉAUMUR et la RUE D'ABOUKIR ;

– RUE DU NIL, 2<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE DES PETITS CARREAUX et la RUE DE DAMIETTE.

Cette disposition est applicable le 22 juin 2018 entre 16 h 30 et 22 h et le 23 juin 2018 entre 11 h et 18 h 30.

Art. 3. – La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection



de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*  
Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 11748 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Saint-Fiacre, à Paris 2<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux privés, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Saint-Fiacre, à Paris 2<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 30 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SAINT-FIACRE, 2<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, depuis le n° 5 jusqu'au n° 7.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — A titre provisoire, la zone deux roues située, côté pair, entre le n° 2 et le n° 4, RUE SAINT-FIACRE, est reportée aux n° 5-7 en lieu et place du stationnement payant.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*  
Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 11814 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale avenue de France, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la SEMAPA, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale avenue de France, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 juin 2018 au 21 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite AVENUE DE FRANCE, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE RAYMOND ARON jusqu'au BOULEVARD VINCENT AURIOL.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instituée RUE GEORGE BALANCHINE, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE FERNAND BRAUDEL jusqu'à l'AVENUE DE FRANCE.

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée RUE FERNAND BRAUDEL, depuis la RUE RAYMOND ARON jusqu'à la RUE ABEL GANCE.

Art. 4. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée RUE ABEL GANCE, depuis la RUE FERNAND BRAUDEL jusqu'à l'AVENUE DE FRANCE.

Art. 5. — A titre provisoire, le sens de la circulation est inversé RUE FERNAND BRAUDEL, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE GEORGE BALANCHINE jusqu'au BOULEVARD VINCENT AURIOL.

Art. 6. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE GEORGE BALANCHINE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 24 et le n° 28 sur 6 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 7. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 8. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 9. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 10. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11851 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Erard, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0331 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons permanentes sur les voies de compétence municipale, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société Sicra, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Erard, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 29 juin 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE ERARD, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 8 et le n° 10, sur 12 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE ERARD, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 1 et le n° 3, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0331 du 15 juillet 2014 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 3.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11880 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Vergniaud, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Vergniaud, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 28 juin 2018 au 17 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE VERGNIAUD, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 52 et le n° 66, sur 21 places.

L'emplacement situé au droit du n° 29, RUE VERGNIAUD réservé aux opérations de livraisons périodiques est déplacé, à titre provisoire, au droit du n° 2, RUE DE LA COLONIE.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE VERGNIAUD, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE BOUSSINGAULT jusqu'à la RUE DE LA COLONIE.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0271 susvisé sont suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 29, RUE VERGNIAUD.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11890 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Bellevue, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par Enedis, de travaux d'entretien du poste de réseau situé au droit du n° 27, rue de Bellevue, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Bellevue ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 au 6 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE BELLEVUE, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 27.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 11892 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Faubourg du Temple, à Paris 10<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que des travaux privés nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Faubourg du Temple, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 24 au 25 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE, 10<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE SAINT-MAUR jusqu'à la RUE DES GONCOURT, sur une file de circulation.

Cette disposition est applicables du 24 au 25 juillet 2018 inclus de 21 h 30 à 6 h.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 11899 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement avenue Gourgaud, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre d'une opération de grutage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Gourgaud, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 11 juillet 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué AVENUE GOURGAUD, 17<sup>e</sup> arrondissement, de la PLACE PAUL LÉAUTAUD vers et jusqu'à la PLACE DU MARÉCHAL JUIN. Pour les véhicules venant de la PLACE DU MARÉCHAL JUIN et en direction de la PLACE PAUL LÉAUTAUD, une déviation est mise en place par la RUE DE COURCELLES et le BOULEVARD BERTHIER.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE GOURGAUD, 17<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 21, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 11901 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue George Eastman, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société CAUPAMAT, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue George Eastman, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 17 juin 2018 au 18 juin 2018 et du 2 juillet 2018 au 3 juillet 2018 inclus de 1 h 30 à 5 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE GEORGE EASTMAN, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis l'AVENUE EDISON jusqu'à l'AVENUE DE CHOISY.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11904 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue d'Hauteville, à Paris 10<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux privés nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue d'Hauteville, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 20 au 29 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE D'HAUTEVILLE, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 70 (3 places sur le payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*  
Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 11909 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Auguste Lançon, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Auguste Lançon, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 juin 2018 au 10 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE AUGUSTE LANÇON, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 4 et le n° 16, sur 28 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11912 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale avenue Caffiéri, à Paris 13<sup>e</sup>. — Régularisation.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société RTE, rue de la Poterne des Peupliers, à Paris 13<sup>e</sup>, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale avenue Caffiéri, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 14 juin 2018 au 16 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué AVENUE CAFFIÉRI, depuis la RUE DE LA POTERNE DES PEUPLIERS jusqu'à la RUE GOUTHIERE.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11918 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de la gare de Reuilly, à Paris 12<sup>e</sup>. — Régularisation.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la Fondation ROTHSCCHILD, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Gare de Reuilly, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 16 juin 2018 de 8 h à 12 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE LA GARE DE REUILLY, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 54 et le n° 56, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DE LA GARE DE REUILLY, 12<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE REUILLY jusqu'à la RUE DE PICPUS.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11924 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale quai d'Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale quai d'Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 11 juin 2018 au 13 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué QUAI D'AUSTERLITZ, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE FULTON jusqu'au PONT CHARLES DE GAULLE.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11925 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement quai de Jemmapes, à Paris 10<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0291 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant que des travaux entrepris par la Section de l'Assainissement de Paris nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale quai de Jemmapes, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 juin au 6 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules QUAI DE JEMMAPES, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, depuis le n° 52 jusqu'au n° 60 (5 places sur le payant et une place sur la zone de livraisons).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne

les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*  
Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 11927 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Saint-Joseph, à Paris 2<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant que des travaux privés nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Saint-Joseph, à Paris 2<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 juin au 18 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SAINT-JOSEPH, 2<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 9 (sur la zone de livraisons).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*  
Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 11928 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Vieille du Temple, à Paris 3<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2008-086 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G.-G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 3<sup>e</sup> arrondissement, de Paris, de compétence municipale ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection de marquage d'une zone de livraison, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue vieille du Temple, à Paris 3<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 juin 2018 au 28 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE VIEILLE DU TEMPLE, 3<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 95, (sur une ZL, une G.I.G.-G.I.C. et un emplacement payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*  
Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 11929 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale et du stationnement boulevard de Bonne Nouvelle, à Paris 2<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 74 16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que des travaux entrepris par BOUYGUES TELECOM nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale et du stationnement boulevard de Bonne Nouvelle, à Paris 2° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 au 13 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules BOULEVARD DE BONNE NOUVELLE, 2° arrondissement, côté impair, au droit du n° 13 (1 place sur la zone de livraisons).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules BOULEVARD DE BONNE NOUVELLE, 2° arrondissement, côté impair, entre le n° 15 et le n° 13.

Art. 3. — A titre provisoire, la circulation est autorisée BOULEVARD DE BONNE NOUVELLE, 2° arrondissement pour les véhicules en provenance de la RUE THOREL et se dirigeant vers la RUE SAINT-DENIS, à emprunter la voie de gauche c'est à-dire la voie centrale afin d'éviter le chantier situé au droit du n° 13.

Art. 4. — A titre provisoire, la circulation de tous les véhicules est autorisée dans le couloir bus situé, côté pair, du BOULEVARD DE BONNE NOUVELLE, 2° arrondissement, dans sa partie comprise entre les n°s 15 et 13 de cette voie.

Ces dispositions sont applicables du 12 au 13 août 2018 de 23 h à 5 h.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 11930 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Courcelles, à Paris 17°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10, et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Courcelles, à Paris 17° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 14 juin 2018 au 2 janvier 2020 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE COURCELLES, 17° arrondissement, côté pair, au droit du n° 224, sur 7 places dont 1 place GIG-GIC.

La place GIG-GIC est reportée du n° 224 au n° 230, RUE DE COURCELLES durant les travaux.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 11932 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Malte Brun, à Paris 20°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10, et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de l'installation d'une benne, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Malte Brun, à Paris 20° ;



Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 juin au 6 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE MALTE BRUN, côté impair, entre les n° 5 et n° 7, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 11936 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement avenue Niel, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 00-10110 en date du 24 janvier 2000 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté n° 01-15042 en date du 12 janvier 2001 portant autorisation aux cycles à deux roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que des travaux de rénovation des trottoirs nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement avenue Niel, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 juin au 24 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules AVENUE NIEL, 17<sup>e</sup> arrondissement, dans le couloir de bus, côté pair, entre la RUE BALNY D'AVRICOURT et la PLACE DU MARÉCHAL JUIN.

Cette mesure sera applicable du 23 juillet au 24 août 2018.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— AVENUE NIEL, 17<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 87 et le n° 93, du 18 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2018 inclus ;

— AVENUE NIEL, 17<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 81 et le n° 87, du 2 au 18 juillet 2018 inclus.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions des arrêtés n° 00-10110 et n° 01-15042 susvisés sont suspendues pendant la durée des travaux le long du couloir de bus AVENUE NIEL, côté pair.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 11937 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Léon Frot, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0036 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires permanentes) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux Gaz de France, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Léon Frot, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 juin au 10 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE LÉON FROT, côté pair, entre les n° 28 et n° 32, sur 6 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables du 25 juin au 10 août 2018.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE LÉON FROT, côté impair, entre les n° 35 et n° 41, sur 6 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables du 2 juillet au 10 août 2018.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0036 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement situé au n° 35 de la RUE LÉON FROT mentionné au présent arrêté.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 11939 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Championnet, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de renouvellement de branchement de gaz réalisés par GDRF nécessitent de réglementer, à titre provisoire, le stationnement rue Championnet, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 au 31 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE CHAMPIONNET, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 19 et le n° 21, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 11940 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Nicolaï, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Nicolaï, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 juin 2018 au 20 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE NICOLAÏ, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 15, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11943 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Carnot, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la SEMAPA, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Carnot, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 juin 2018 au 15 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit BOULEVARD CARNOT, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 2 et le n° 10, sur 30 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11944 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Alphand, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société FACILACHAUFFER, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Alphand, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 2 juillet 2018 de 8 h à 17 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE ALPHAND, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DES CINQ DIAMANTS jusqu'au PASSAGE SIGAUD.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11945 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale avenue de Gravelle, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de Eau de Paris, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale avenue de Gravelle, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 30 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— AVENUE DE GRAVELLE, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 101, sur 5 places ;

— AVENUE DE GRAVELLE, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 101, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite AVENUE DE GRAVELLE, 12<sup>e</sup> arrondissement, depuis l'AVENUE DE SAINT-MAURICE jusqu'à la ROUTE DU PARC.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11946 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Vauvenargues, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de curage de cuve nécessitent de réglementer, à titre provisoire, le stationnement rue Vauvenargues, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 au 29 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE VAUVENARGUES, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 6, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 11950 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Daru, à Paris 8<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de réfection de chaussée, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Daru, à Paris 8<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 juin 2018 au 31 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DARU 8<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 5, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 11951 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale boulevard de Rochechouart, à Paris 9<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 00 10110 en date du 24 janvier 2000, portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que des travaux menés par la RATP aux abords du viaduc ferroviaire nécessitent de réglementer à titre provisoire la circulation générale boulevard de Rochechouart, à Paris 9<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 29 juin à 22 h jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018 à 6 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules BOULEVARD DE ROCHECHOUART, 9<sup>e</sup> arrondissement, sur la voie de circulation du, côté impair, entre le n° 17 et le n° 1.

La circulation générale est renvoyée sur la voie bus.

Cette mesure sera applicable du vendredi 29 juin 2018 à 22 h jusqu'au samedi 30 juin 2018 à 14 h, et du samedi 30 juin 2018 à 22 h jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018 à 6 h.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 00 10110 en date du 24 janvier 2000, portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules, sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la voie bus située BOULEVARD DE ROCHECHOUART, côté impair, du n° 17 (intersection avec la PLACE DU DELTA) jusqu'au n° 1 (intersection avec RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE).

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 11953 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Campagne Première, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de la Section d'Assainissement de Paris nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Campagne Première, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 20 juin au 20 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE CAMPAGNE PREMIÈRE, 14<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 4, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 11957 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Vercingétorix, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que la dépose d'une base de vie nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation rue Vercingétorix, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 20 au 25 juin 2018 inclus, de 7 h à 17 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE VERCINGÉTORIX, 14<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE PATURLE et le BOULEVARD BRUNE.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — L'arrêté municipal n° 2018 T 11884 du 6 juin 2018 est abrogé.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 11960 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation boulevard Romain Rolland et avenue de la Porte de Montrouge, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux d'aménagement de signalisation lumineuse nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation des véhicules de transport en commun et le stationnement boulevard Romain Rolland et avenue de la Porte de Montrouge, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 juin au 20 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la voie réservée à la circulation des véhicules de transports en commun est supprimée AVENUE DE LA PORTE DE MONTRouGE, 14<sup>e</sup> arrondissement, à l'angle du BOULEVARD ROMAIN ROLLAND, sur la voie de droite. Les bus sont déviés vers la voie de gauche.

Cette mesure s'applique du 18 au 20 juillet 2018 inclus.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— AVENUE DE LA PORTE DE MONTRouGE, 14<sup>e</sup> arrondissement, à l'angle du BOULEVARD ROMAIN ROLLAND, au niveau de l'îlot central sur 2 places ;

— BOULEVARD ROMAIN ROLLAND, 14<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 75, sur 3 places.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Ces mesures s'appliquent du 25 juin au 2 juillet 2018 inclus.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 11961 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Boussingault, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0270 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques, à Paris, sur les voies de compétence municipale, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Boussingault, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 28 juin 2018 au 10 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

- RUE BOUSSINGAULT, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 20 et le n° 26, sur 6 places ;
- RUE BOUSSINGAULT, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 21, sur 2 places.

L'emplacement situé au droit du n° 20, RUE BOUSSINGAULT réservé aux opérations de livraisons périodiques est déplacé, à titre provisoire, au droit du n° 19, RUE BOUSSINGAULT.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0270 du 15 juillet 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 20.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11963 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rue des Arbustes, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de levage nécessitent de modifier à titre provisoire les règles de stationnement et de circulation rue des Arbustes, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 26 juin 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES ARBUSTES, 14<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 3, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES ARBUSTES, 14<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE HERVÉ GUIBERT et la RUE RAYMOND LOSSERAND.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 11970 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Douanier Rousseau, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de réfection de toiture nécessitent de modifier à titre provisoire les règles de stationnement rue du Douanier Rousseau, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 juin au 3 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU DOUANIER ROUSSEAU, 14<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 7, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*  
Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 11971 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Boussingault, à Paris 13°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Boussingault, à Paris 13° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 10 juillet 2018 au 17 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE BOUSSINGAULT, 13° arrondissement, côté pair, entre le n° 28 et le n° 38, sur 18 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11975 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue Francis de Croisset, rue Jean Cocteau et rue Ginette Neveu, à Paris 18°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0381 en date du 26 août 2014 désignant les emplacements réservés aux véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale, à Paris 18° ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0060 en date du 26 avril 2016 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 18° ;

Considérant que des travaux de réfection de chaussée et de quai bus nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue Francis de Croisset, rue Ginette Neveu et rue Jean Cocteau, à Paris 18° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 juillet 2018 au 31 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE GINETTE NEVEU, 18° arrondissement, entre l'AVENUE DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT et la RUE FRANCIS DE CROISSET, du 2 au 27 juillet 2018 inclus ;

— RUE FRANCIS DE CROISSET et RUE JEAN COCTEAU, 18° arrondissement, les nuits du 27 au 31 août 2018, de 21 h à 6 h.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains ni aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE FRANCIS DE CROISSET, 18° arrondissement, entre l'AVENUE DE LA PORTE DES POISSONNIERS et l'AVENUE DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains ni aux véhicules de secours.

Cette mesure sera applicable du 2 juillet au 24 août 2018.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE JEAN COCTEAU, 18° arrondissement, côté pair, entre le n° 2 et le n° 22, sur 75 places de stationnement payant, 7 places deux-roues, 2 emplacements G.I.G./G.I.C. et une zone de livraison.

Cette mesure est applicable du 2 juillet au 31 août 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.



Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0381 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les deux emplacements situés au n° 12, rue Jean Cocteau.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0060 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement situé au n° 14, RUE JEAN COCTEAU.

Art. 7. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 8. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 9. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 11978 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue de Clignancourt, rue Doudeauville, rue Labat et rue Simart, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0060 en date du 26 avril 2016 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant que des travaux de renouvellement des réseaux de gaz par GRDF nécessitent de réglementer à titre provisoire le stationnement rue de Clignancourt, rue Doudeauville, rue Labat et rue Simart, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 juillet au 21 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE CLIGNANCOURT, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 63 bis et le n° 69, sur 10 places, du 23 juillet au 21 septembre 2018 ;

— RUE DOUDEAUVILLE, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 81 et le n° 89, sur 16 places, du 2 juillet au 10 août 2018 ;

— RUE LABAT, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 26 et le n° 40, sur 13 places et une zone de livraisons, du 23 juillet au 21 septembre 2018 ;

— RUE SIMART, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 2 et le n° 10, sur 9 places, du 2 juillet au 21 septembre 2018 ;

— RUE SIMART, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 1 et le n° 13, sur 14 places et une zone de livraisons, du 20 au 28 août 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0060 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements situés au n° 30, RUE LABAT et au n° 3, RUE SIMART.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**DÉPARTEMENT DE PARIS**

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

**Délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental (Direction des Finances et des Achats). — Modificatif.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 G en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné à la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 22 août 2017 portant délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, au Directeur des Finances et des Achats, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu l'arrêté modificatif en date du 3 avril 2018 portant délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, au Directeur des Finances et des Achats, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1 de l'arrêté du 22 août 2017 est modifié comme suit :

*Remplacer le paragraphe suivant :*

La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur Sous-direction à :

- M. David CAUCHON, Sous-directeur des achats ;
- M. Julien ROBINEAU, Sous-directeur du budget ;
- M. Emmanuel SPINAT, chargé de la Sous-direction de la comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume ROBERT, la signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, leur est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances et des Achats.

*Par le paragraphe :*

La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur Sous-direction à :

- M. Julien ROBINEAU, Sous-directeur du budget ;
- M. Emmanuel SPINAT, chargé de la Sous-direction de la comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume ROBERT, la signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, leur est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances et des Achats.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 22 août 2017 est modifié comme suit :

A la rubrique :

SOUS-DIRECTION DES ACHATS :

*Remplacer le paragraphe suivant :*

M. David CAUCHON, Sous-directeur des achats et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des marchés ;

- attestation de service fait ;
- bons de commandes et ordres de services pour sa Sous-direction ;
- tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Sous-direction des achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CAUCHON, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour toutes les décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services pour les marchés formalisés et non formalisés lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes décisions concernant les avenants, décisions de poursuivre

et décisions de non reconduction à Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des marchés, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Roxane BEYER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Bureau des marchés, ou à Mme Noluenn MESNARD-DOCQUIN, attachée principale d'administrations parisiennes, responsable de l'équipe du Bureau des marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 2 (CSP 2).

*Par le paragraphe :*

M. Emmanuel MARTIN, ingénieur en chef des services techniques, chef du Centre de Services Partagés 5 (CSP 5), « travaux de bâtiments — transverses » et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des marchés ;

- attestation de service fait ;
- bons de commandes et ordres de services pour sa Sous-direction ;
- tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Sous-direction des achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel MARTIN, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour toutes les décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services pour les marchés formalisés et non formalisés lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes décisions concernant les avenants, décisions de poursuivre et décisions de non reconduction à Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, Cheffe du Bureau des marchés, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Roxane BEYER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Bureau des marchés, ou à Mme Noluenn MESNARD-DOCQUIN, attachée principale d'administrations parisiennes, responsable de l'équipe du Bureau des marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 2 (CSP 2) .

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;
- à Mme la Directrice des Ressources Humaines ;
- aux intéressé-e-s.

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Anne HIDALGO

**PRÉFECTURE DE POLICE**

TEXTES GÉNÉRAUX

**Arrêté n° 2018-00437 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix affectés au sein de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, dont les noms suivent :

- M. Frédéric ALUNNO, né le 4 juin 1989 ;
- M. Stanislas CADARIO, né le 18 janvier 1991 ;
- M. Pascal ROSES, né le 14 octobre 1990.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Michel DELPUECH

**Arrêté n° 2018-00440 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le diplôme pour acte de courage et de dévouement comprenant la « mention honorable » accordée le 16 août 1983 à M. Marc ROCHER, né le 26 janvier 1962, par M. Guy FOUGIER, Préfet de Police ;

Vu le rapport du 4 juin 2018 de M. Jean-Claude GALLET, Général, Commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Marc ROCHER, Adjudant-chef, né le 26 janvier 1962 appartenant à l'Etat-major de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Michel DELPUECH

ORDRE PUBLIC ET CIRCULATION

**Arrêté n° 2018-00444 modifiant provisoirement la circulation dans le quartier du Marais, à Paris 4<sup>e</sup>, à l'occasion de la Fête de la Musique, le 21 juin 2018, et de la Marche des Fiertés, le 30 juin 2018.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 8 juin 2018 ;

Considérant la tenue de la Fête de la Musique et de la Marche des Fiertés respectivement les 21 et 30 juin 2018 dans le quartier du Marais, à Paris 4<sup>e</sup> ;

Considérant que des mesures de restriction de la circulation entre 18 h et 2 h dans le quartier du Marais, à Paris 4<sup>e</sup>, sont de nature à faciliter le bon déroulement de ces manifestations festives ;

Sur proposition du Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation ;

Arrête :

Article premier. — La circulation de tout véhicule à moteur est interdite :

- du jeudi 21 juin à 18 h au vendredi 22 juin 2018 à 2 h ;
- du samedi 30 juin à 18 h au dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018 à 2 h ;

• RUE DES ECOUFFES, entre la RUE DES ROSIERS et la RUE DU ROI DE SICILE,

— à l'intérieur d'un périmètre délimité par les voies suivantes, qui devront rester libres à la circulation :

- RUE DU RENARD ;
- RUE BEAUBOURG ;
- RUE RAMBUTEAU ;
- RUE DES FRANCS BOURGEOIS ;
- RUE VIEILLE DU TEMPLE ;
- RUE DE RIVOLI.

Art. 2. — L'interdiction de circulation des véhicules à moteur n'est pas applicable :

- aux véhicules de secours et de sécurité ;
- aux engins de nettoyage de la Ville de Paris ;
- aux véhicules des habitants du secteur concerné, à la condition expresse que leur vitesse de déplacement se limite à celle d'un homme au pas. Les conducteurs de ces véhicules doivent parcourir ces rues en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas mettre en danger les autres usagers.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux véhicules d'intérêt général prioritaires au sens des dispositions de l'article R. 311-1 6.5 du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation de la Préfecture de Police et la Directrice de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et compte tenu des délais également affiché aux portes de la Mairie et du commissariat concerné ainsi qu'aux portes de la Préfecture de Police (1, rue de Lutèce). Ces mesures prendront effet après leur affichage et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 14 juin 2018

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Préfet, Directeur du Cabinet*

Pierre GAUDIN

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### LOGEMENT ET HABITAT

#### Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 33, rue Jacques Louvel Tessier, à Paris 10<sup>e</sup>.

Décision n° 18-277 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande en date du 7 décembre 2017 par laquelle Mme Virginie LEROY sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation (location meublée touristique) le studio d'une surface de **17,06 m<sup>2</sup>** situé au 1<sup>er</sup> étage, bâtiment A, porte gauche, lot 10, de l'immeuble sis 33, rue Jacques Louvel Tessier, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Vu la compensation proposée consistant en la conversion à l'habitation d'un local (T3) à un autre usage d'une surface réalisée de **44,90 m<sup>2</sup>** situé au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis 9, rue Saint-Vincent de Paul, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement en date du 7 février 2018 ;

L'autorisation n° 18-277 est accordée en date du 12 juin 2018.

### URBANISME

#### Avis aux constructeurs

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

#### Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T. : Surface du Terrain.

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1 : 1<sup>er</sup> permis modificatif.

M2 : 2<sup>e</sup> permis modificatif (etc.).

#### Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 16 mai et le 31 mai 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0009). — 4, impasse Gomboust, 25 au 27, rue Danielle Casanova. — Pét. : Mme d'AVRAY Any, S.A.S. LES CHEVEUX EN TETE. — Arch. : M. COMIOT Christian, 9, route de la Fossey, 27220 LA BOISSIERE. — Création de 3 mezzanines au 1<sup>er</sup> étage à usage de bureau. Surface supprimée : 6 m<sup>2</sup>. Surface créée : 48 m<sup>2</sup>. Bâtiment historique inscrit le 21-11-1997. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0011). — 231, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. TOSIN Stéphane, S.A.S. MARNI. — Arch. : M. JOETZJER Philippe, 1 bis, cité Paradis, 75010 PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce sur rue et de la façade sur cour avec réaménagement intérieur. Monument inscrit le 07-07-1987. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0012). — 368 au 374, rue Saint-Honoré, 24 A, rue Cambon, 9, place Vendôme. — Pét. : M. MOSCONE Pierluigi, SRL GIORGIO ARMANI RETAIL. — Arch. : OFFICINA BERTI, 113, rue du Chemin Vert, 75011 PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce de prêt-à-porter. Monument Historique inscrit le 21-07-1994. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0013). — 34, rue des Bourdonnais, 17 P, rue des Halles. — Pét. : M. ROPITEAU Rémi, S.A. ANDRE GRIFFATON. — Arch. : SOJA ARCHITECTURE, 156, rue Saint-Denis, 75002 PARIS. — Réfection de l'escalier d'honneur. Monument Historique inscrit le 20-12-1984. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-18-V0015). — 2, rue de la Paix, 30 au 32, rue Danielle Casanova. — Pét. : CHEMOUNY Sébastien, S.A. ALLIANZ IARD. — Arch. : CABINET GRANDER & ASSOCIES, 102, avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS. — Changement partiel de destination de locaux d'artisanat en commerce au sous-sol et au 1<sup>er</sup> étage sur rue et cour, redistribution des locaux du sous-sol au 1<sup>er</sup> étage, agrandissement de trémies d'escalier à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, création d'une trémie d'ascenseur à rez-de-chaussée, d'une trémie de double hauteur au 1<sup>er</sup> étage, d'un édicule d'ascenseur au 1<sup>er</sup> étage sur cour, modification de la devanture et remplacement des stores. Surface à démolir : 36 m<sup>2</sup>. Surface créée : 12 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-16-V0025-M01). — 2, rue Pierre-au-Lard, 12, rue Saint-Merri, 1, impasse du Bœuf. — Pét. : CORPORATION DE L'EGLISE DES SAINTS DES DERNIERS JOURS. — Arch. : ATIC, 14, boulevard du Roi, 78000 VERSAILLES. — Ravèlement des façades, déplacement de la trémie d'escalier et d'ascenseur et des locaux techniques à rez-de-chaussée au 2<sup>e</sup> étage. Modificatif au PC n° 075-104-16-V-0025 délivré le 16-02-2017. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-16-V0028-M02). — 35, rue des Francs Bourgeois. — Pét. : M. HAZAN Patrick, S.C.I. DU 54, RUE BONAPARTE. — Arch. : S.A.R.L. SAHUC & KATCHOURA FRANÇOIS, 25, rue Michel Le Comte, 75003 PARIS. — Suppression du 3<sup>e</sup> niveau de sous-sol et redistribution des locaux des 2<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> niveaux de sous-sol. Surface à supprimer : 797 m<sup>2</sup>. Surface créée : 958 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n°s 075-104-016 V 0 028 et 075-104-16-V-0028 T 01 délivrés les 13-01-2017 et 18-04-2018. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-18-V0007). — 46 au 54, rue Quincampoix, 3 au 27, rue de Venise, 127 au 129, rue Saint-Martin. — Pét. : M. BESAGNI Franck, S.A.R.L. BESAGNI ET FILS. — Ravèlement de la façade sur rue et des souches de cheminées. Monument Historique inscrit le 12-04-1974. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-18-V0008). — 3, boulevard Bourdon. — Pét. : M. LOT Rémi, ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE. — Arch. : M. AZZI Franklin, 13, rue d'Uzès, 75002 PARIS. — Surélévation de 2 étages d'un bâtiment de R + 5 sur un niveau de sous-sol pour création de 5 logements, création d'une toiture-terrasse végétalisée, prolongement de la trémie d'escalier et de l'ascenseur, fermeture de la courette C1 du R + 2 au R + 5, la courette C2 du R + 1 au 5<sup>e</sup> étage et transformation d'un garage à rez-de-chaussée sur cour en local vélo-poussettes. Surface créée : 255 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-18-V0009). — 62, rue de la Verrerie, 15, rue du Renard. — Pét. : Mme MARCETTEAU DE BREM Valérie, ELOGIE S.I.E.M.P. — Arch. : D'ASTORG Guillaume, 134, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Ravalement des façades sur rue, du mur pignon et des façades sur courette. Monument Historique inscrit le 12-04-1974. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-18-V0010). — 9, rue du Renard. — Pét. : Mme MARCETTEAU DE BREM Valérie, ELOGIE S.I.E.M.P. — Arch. : D'ASTORG Guillaume, 134, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Remplacement des menuiseries extérieures de la façade sur cour et renforcement du plancher bas au 4<sup>e</sup> étage. Monument Historique inscrit le 12-04-1974. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-16-V0020-M01). — 11 au 11 B, rue de Poissy. — Pét. : M. REY Vincent, S.C.I. GREYSTONE. — Arch. : M. DURAND BEHAR Cyril, 48, boulevard Raspail, 75006 PARIS. — Réduction de la longueur de l'édicule en toiture-terrasse et déplacement de la porte d'accès. Modificatif au PC n° 075-105-16-V-0020 autorisé le 11-04-2017. Surface créée : 495 m<sup>2</sup>. Surface démolie : 153 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0009). — 11, rue des Fossés Saint-Marcel. — Pét. : M. TBOUL Frédéric, S.A.R.L. SOS INFIRMIERES. — Arch. : M. BERRIER Antoine, 160, rue Jeanne d'Arc, 75013 PARIS. — Changement de destination d'un local de commerce en bureau à rez-de-chaussée et sous-sol sur rue avec modification de l'aspect extérieur. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0010). — 4 au 8, rue Cujas, 123 au 125, rue Saint-Jacques. — Pét. : M. DE LIGNAC Philippe, REGION ILE DE FRANCE. — Arch. : M. LHERBET Patrick, 19, avenue Paul Painlevé, 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES. — Réfection partielle de la façade sur la cour Victor Hugo et ravalement d'un pignon sur rue. Monument Historique inscrit le 06-01-1926. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-18-V0014). — 59 au 61, rue Saint-André-des-Arts. — Pét. : M. PAQUAY Jean, S.C.P.I. BUROBOUTIC. — Arch. : M. KUSTNER Nike, 2, place Sainte-Croix, 44000 NANTES. — Modification de la devanture d'un restaurant et ravalement de la façade à rez-de-chaussée. Monument Historique inscrit le 11-05-1987. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-18-V0015). — 28, rue de Condé. — Pét. : Mme LUPI Camille, CABINET JOURDAN ROUMILHAC. — Arch. : M. GLACHANT Thierry, 4, rue de Torcy, 75018 PARIS. — Réfection de la couverture avec remplacement des châssis de toit et ravalement des souches de cheminées. Monument Historique inscrit le 23-06-1962. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-16-V0058-M02). — 42, rue des Saints-Pères. — Pét. : S.A.S. 40, rue des Saints-Pères. — Arch. : M. DELAIRE Antoine, 74, rue Rivay, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Dépôt de l'attestation de la réglementation thermique. Modificatif au PC n°s 075-107-16-V-0058 et 075-107-16-V-0058-01 délivrés les 01-02-2017 et 02-03-2018. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0022). — 16 au 18, rue Vaneau. — Pét. : M. DELATTRE Guillaume. — Arch. : M. LIBERMAN Jérôme, 98, rue de Sèvres, 75007 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de R + 3 sur deux niveaux de sous-sol avec surélévation d'un niveau, création d'un accès côté rue, de terrasses végétalisées au R + 4, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, modification des circulations verticales, création de 2 verrières sur cour, ravalement de l'ensemble des façades, réaménagement intérieur et extérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface démolie : 362 m<sup>2</sup>. Surface créée : 846 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 618 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0023). — 2 au 10, rue Velpeau, 22 au 24, rue de Sèvres, 129 au 149, rue du Bac. — Pét. : M. WAGNER Patrice, S.A. LE BON MARCHE MAISON A. BOUCICAUT. — Arch. : M. PUEL Mathieu, 55, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Réhabilitation de locaux de commerce du rez-de-chaussée au 2<sup>e</sup> niveau de sous-sol avec création de trémies d'escaliers à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> niveau de sous-sol, agrandissement d'une trémie d'escalier mécanique à rez-de-chaussée, abaissement partiel du plancher du 1<sup>er</sup> niveau de sous-sol et extension du 2<sup>e</sup> niveau de sous-sol. Surface à démolir : 757 m<sup>2</sup>. Surface créée : 1 521 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0024). — 3, rue Sédillot. — Pét. : Mme PAYEN Christine. — Arch. : M. DELALANDE Olivier, 110, quai Louis Blériot, 75016 PARIS. — Changement de destination d'un local de bureau en habitation à rez-de-chaussée sur rue et cour avec modification de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0025). — 1 au 5, avenue Anatole-France. — Pét. : Mme YANNIC Anne, SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA TOUR EIFFEL. — Arch. : M. GATIER Pierre-Antoine, 30, rue Guynemer, 75006 PARIS. — Installation de bungalows à usage de bureau et d'accueil du rez-de-chaussée au R + 1 dans l'enceinte de la tour Eiffel. Surface créée : 2 078 m<sup>2</sup>. S.T. : 12 770 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0026). — 62, rue de Varenne. — Pét. : M. KWPUN Albert, S.C.I. AISANCE. — Arch. : M. FERRE, 26, villa Croix Nivert, 75015 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment d'habitation de 2 étages sur un niveau de sous-sol avec ravalement des façade sur rue et cour, remplacement de menuiseries extérieures, modification de la toiture, création de deux jardins sur rue et cour, extension partielle du sous-sol en vue de créer une piscine, création d'un local technique et modification des liaisons verticales. Surface supprimée : 41 m<sup>2</sup>. Surface créée : 343 m<sup>2</sup>. S.T. : 889 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-16-V0047-T02). — 26 au 32, rue François 1<sup>er</sup>, 5, impasse Bourdin. — Pét. : Mme BENSIMON Stéphanie, S.N.C. FRANCISFIRST (représentée par ARDIAN FRANCE). — Arch. : CALQ S.A.S., M. Jean-Philippe LE BCEUF, 6, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Transfert du PC n° 075-108-16-V-0047 M 01 délivré le 15-05-2018 à EUROPE 1 IMMOBILIER (Pierre LEROY) à FRANCISFIRST SNC (Stéphanie BENSIMON). — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-16-V0064-T01). — 66, avenue des Champs-Élysées, 128, rue La Boétie. — Pét. : M. VAN WINGERDEN Reinier, S.C.I. CITIZENM PARIS CHAMPS-ÉLYSÉES PROPERTIES. — Arch. : M. PETIT Jean-Noël, 13, rue Washington, 75008 PARIS. — Restructuration et changement de destination du R + 1 au R + 8 d'un bâtiment à usage de bureau en hôtel de tourisme (109 chambres) avec modification des façades, des circulations verticales, création et modification de menuiseries extérieures du R + 2 au R + 9, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface supprimée : 144 m<sup>2</sup>. Surface créée : 90 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0023). — 2, rue Washington, 104 au 110, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : M. CAVILLON Eric, SOCIETE PARISIENNE D'EXPLOITATION DE JEUX ET DE LOISIRS. — Arch. : M. BEAUTEMPS Didier, 5, villa du Bois d'Orme, 75019 PARIS. — Changement partiel de destination de locaux de bureaux en commerce du sous-sol au 1<sup>er</sup> étage avec déplacement de trémies d'escaliers au 1<sup>er</sup> étage et modification de la devanture. Surface à démolir : 29 m<sup>2</sup>. Surface créée : 8 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0024). — 31, rue du Colisée. — Pét. : M. DEAN Fabrice, S.A.R.L. CABINET PATRICIA ET FABRICE DEAN. — Arch. : M. SCHOENERT Axel, 20, avenue

de l'Opéra, 75001 PARIS. — Restructuration d'un ensemble de bâtiments de bureaux de 7 étages et édicule technique sur rue, de 1 à 4 étages avec surélévation de 1 à 2 étages sur cour, reconstruction à l'alignement après démolition de la façade sur rue, démolition de l'ensemble des façades sur cour, des planchers des 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> étages des bâtiments sur cour, du rez-de-chaussée du bâtiment sur rue, modification partielle de l'altimétrie des dalles de l'atrium, création et déplacement de trémies d'escaliers et d'ascenseurs, modification des édicules techniques et végétalisation des toitures-terrasses sur rue et cour. Surface à démolir : 3 589 m<sup>2</sup>. Surface créée : 4 684 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 927 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-16-V0031-M02). — 2 au 80, avenue des Terroirs de France, 82 au 92, quai de Bercy, 72 au 84, rue Baron le Roy. — Pét. : TS LUMIERE S.A.S. — Arch. : M. KATCHOURA Jean-Luc, 25, rue Michel Le Comte, 75003 PARIS. — Changement de destination partiel de locaux de bureau en enseignement dans les compartiments B, C, D et E, création d'un ouvrant pompier, modifications ponctuelles d'un châssis en façade, de 2 portes, des liaisons verticales et réaménagement intérieur. Surface démolie : 24 m<sup>2</sup>. Surface créée : 37 m<sup>2</sup>. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-112-16-V-0031 et 075-112-16-V-0031-01 autorisés les 03-01-2017 et 23-03-2018. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-V0022). — 31 au 33, rue Crozatier, 49 au 51, boulevard Diderot. — Pét. : M. JOUANNEAU Jean-Michel, S.A.S. FRANPRIX EXPANSION. — Changement de destination d'un local cédé par la Poste en deux commerces (932 m<sup>2</sup>) avec modification de la façade et réaménagement intérieur. Surface démolie : 17,70 m<sup>2</sup>. Surface créée : 9,90 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-V0023). — 2, route de la Ferme. — Pét. : M. LAURANS François, LE TROT - SECF. — Arch. : M. CHAMPAIN Yannick, 1, rue Pomparde, 02460 LA FERTE MILON. — Construction de 3 bâtiments à rez-de-chaussée liés à l'exploitation de l'hippodrome (1 poste de sécurité, 1 local d'accueil des personnels et 1 pour l'accueil du public sur rue). Surface créée : 149 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0026). — 20, rue Morère. — Pét. : M. FABRIS Francis. — Arch. : Mme VIE Clémentine, 31, rue de Reuilly, 75012 PARIS. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée sur rue et cour en hébergement touristique avec modification de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0027). — 33, rue de Plaisance. — Pét. : M. RICHARD Olivier. — Arch. : M. KROKE Tom, 37, rue Boursault, 75017 PARIS. — Surélévation d'un étage, après démolition de la toiture, d'une maison individuelle de R + 1 sur un niveau de sous-sol avec modification et ravalement des façades. Surface créée : 41 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-16-V0023-M02). — 5 au 9, rue Blomet. — Pét. : S.E.E.J.F. — Arch. : M. DA SILVA Augusto, 53, rue Raymond Marcheron, 92170 VANVES. — Modification et rehausse des garde-corps des escaliers extérieurs. Modificatif au PC n<sup>os</sup> 075-115-16-V-0023 et 075-115-16-V-0023-01 délivrés les 12-12-2016 et 020-00-2018. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0024). — 31, rue du Commerce. — Pét. : M. LONG Rolland, S.A.S. HOTEL 31. — Arch. : M. BAHAMOU Hamid, 25, rue Mozart, 75016 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de R + 6 sur un niveau de sous-sol à usage d'hôtel de tourisme et de commerce avec changement de destination partiel du commerce en hôtel, modification de l'entrée, création d'une trémie d'escalier et d'ascenseur, de locaux techniques en toiture, d'une verrière sur cour, fermeture d'une trémie, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, ravalement des façades et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface supprimée : 5 m<sup>2</sup>. Surface créée : 72 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0025). — 64 au 64 B, rue Blomet. — Pét. : M. BELAUD Patrice. — Arch. : M. BAUDON Olivier, 178, rue de Javel, 75015 PARIS. — Changement de destination d'entrepôt en habitation (1 logement créé) avec remplacement de la porte et création d'une fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0026). — 39, rue Sébastien-Mercier. — Pét. : M. MAUREL Jason, S.A.S. CLEMIUM. — Arch. : M. DECHELETTE, 32, rue de Paradis, 75010 PARIS. — Surélévation de 2 étages pour création de 4 logements d'un bâtiment de R + 4 à usage d'habitation, création d'une terrasse végétalisée, prolongement de l'escalier et de l'ascenseur, et démolition de la véranda sur cour. Surface démolie : 54 m<sup>2</sup>. Surface créée : 212 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0027). — 48 au 50, rue des Entrepreneurs. — Pét. : Mme GILL Laurence, ASSOCIATION SOURIRE BIEN ETRE BUCCO-DENTAIRE. — Arch. : M. BAKHTIARY Ardechir, 12, rue Taylor, 75010 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en centre dentaire avec modification de la façade et réaménagement intérieur pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0028). — 2 au 4 B, rue de Staël, 17, rue Lecourbe. — Pét. : Mme VINCENT GHIENNE Perrine, S.A.S. PRODERIM. — Arch. : B&B ARCHITECTES, 6, esplanade de la Manufacture, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. — Construction d'un bâtiment de 7 étages sur trois niveaux de sous-sol à usage de commerce du R-1 au rez-de-chaussée et d'habitation (42 logements créés dont 14 sociaux) après démolition d'un ensemble de bâtiments à usage de commerce, d'habitation et de garage sur un niveau de sous-sol. Surface démolie : 1 128 m<sup>2</sup>. Surface créée : 3 212 m<sup>2</sup>. S.T. : 682 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0029). — 2 au 2 T, villa Thoréton. — Pét. : Mme MEZZAROBBA Michèle. — Arch. : DE LAURENTIIS ARCHITECTURES Fabio, 13, rue de Naples, 75008 PARIS. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation au R + 2 sur rue et cour avec fermeture de la courrette (3 logements créés). Surface créée : 12,44 m<sup>2</sup>. S.T. : 165 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-15-V0029-M01). — 84, rue Chardon-Lagache. — Pét. : M. LOUVET Thibault, S.C.I. LOU-LOU. — Arch. : M. PICARD Didier, 40, rue Rémy Dumoncel, 75014 PARIS. — Installation d'une véranda en terrasse. Modificatif au PC n<sup>o</sup> 075-116-15-V-0029 autorisé le 20-10-2015. Surface créée : 53,50 m<sup>2</sup>. S.T. : 133 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0027). — 15 au 15 B, rue de Musset. — Pét. : M. MICHEL Olivier-André, S.C.I. LDM. — Arch. : M. PUEL Mathieu, 55, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment à usage d'habitation de R + 2 sur rue, création d'une terrasse au R + 1 et modification de la façade sur cour. Surface créée : 38,97 m<sup>2</sup>. S.T. : 153 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0028). — 23, avenue d'Iéna, 1, rue de Lübeck. — Pét. : Mme KAUFLEUR Frédérique, PREVOIR VIE GROUPE PREVOIR. — Arch. : M. HERY Sébastien, 10, rue Saint-Nicolas, 75012 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de R + 3 sur 1 niveau de sous-sol à usage de bureau sur rue et du pavillon de R + 1 sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation au 1<sup>er</sup> étage en fond de cour, reconstruction, après démolition, du niveau 3 du bâtiment sur rue, modification des circulations verticales, remplacement des menuiseries extérieures au 2<sup>e</sup> étage, changement de destination du local d'habitation du pavillon au R + 1 en local de bureau, remplacement de l'ensemble des menuiseries pour le pavillon, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface supprimée : 414 m<sup>2</sup>. Surface créée : 565 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0029). — 56 au 58, avenue des Tilleuls, 51 au 51 B, boulevard de Montmorency. — Pét. : M. BOLLORE Vincent, S.A. BOLLORE. — Arch. : MARIN Jean-Louis, 11, rue de Pétrarque, 75016 PARIS. — Réhabilitation d'un hôtel particulier de R + 4 sur deux niveaux de sous-sol à usage de bureau avec transformation du 1<sup>er</sup> sous-sol en garage pour création de 5 places de stationnement et de locaux techniques, modification des circulations verticales, extension du sous-sol jusqu'au R + 4 entre les deux bâtiments pour création de 2 logements après démolition du garage, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, ravalement des façades, modification de la clôture et des abords pour création d'un accès, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface créée : 240 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0030). — 7, avenue du Général Mangin. — Pét. : Mme EGUILUZ Eurydice, CABINET MINARD. — Arch. : M. FOLLIOU Xavier, 78 bis, rue Villiers de l'Isle Adam, 75020 PARIS. — Fermeture d'une courette du R + 2 au R + 7, création de jours de souffrance et d'une toiture-terrasse inaccessible. Surface créée : 51,25 m<sup>2</sup>. S.T. : 296 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0031). — 165, avenue Victor Hugo. — Pét. : M. LEVY Emile, S.C.I. DU 165, AVENUE VICTOR HUGO. — Arch. : M. BUENO Alexis, 24, rue Arthur Fontaine, 93200 SAINT-DENIS. — Aménagement d'un logement en remplacement d'un garage à rez-de-chaussée sur cour avec remplacement partiel des menuiseries extérieures, décaissement partiel du sol et création d'une mezzanine. Surface créée : 39 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0032). — 2 au 4, place Clément Ader, 106 au 128, avenue du Président Kennedy, 2 au 10, rue de Boulainvilliers. — Pét. : M. MOURI Tami, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION. — Arch. : M. DORE Jean-Philippe, 46, rue de Crimée, 75019 PARIS. — Installation de modules de bureau du rez-de-chaussée au R + 2. Surface créée : 3 104 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-17-V0039-M01). — 230 au 234, rue de Courcelles. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Arch. : Mme VOYATZIS Christine, 61, rue de la République, 94360 BRY-SUR-MARNE. — Modification de matériaux des façades de 2 bâtiments d'habitation sur cour. Modificatif au PC n° 075-117-17-V-0039 délivré le 15-12-2017. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0032). — 8 au 38, rue André Bréchet. — Pét. : M. FRENTZ Dominique, DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. — Arch. : M. BANCILHON Philippe, 7, rue Paul Bert, 75011 PARIS. — Couverture de 3 terrains de tennis. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0033). — 22 au 24, rue Bayen. — Pét. : Mme SCHABELMAN Dorothée, ASSOCIATION GOMBAULT DARNAUD. — Arch. : M. LACOMBE, 22, rue de Paris, 77220 TOURNAN EN BRIE. — Restructuration de locaux « hôpital de jour pour adolescents » à rez-de-jardin et rez-de-chaussée, fermeture de l'auvent sur la façade arrière, réaménagement intérieur pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface créée : 28 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0034). — 5, rue Salneuve. — Pét. : M. CAMHI Philippe. — Arch. : M. FELIX Jean, 20, rue Louis Besquel, 94300 VINCENNES. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée sur rue et courette avec modification de la façade en extension du local d'habitation au 1<sup>er</sup> étage et création d'un escalier de liaison et d'un châssis de toit sur courette. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0035). — 91 au 95, rue Jouffroy d'Abbans. — Pét. : M. ZEITOUN Grégory, S.A.S. PLAINE MONCEAU. — Arch. : M. FRANC Xavier, 27, rue Richard Lenoir, 75011 PARIS. — Réhabilitation de 3 bâtiments d'habitation, de commerce et de bureaux de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sol avec fermeture de courettes, création d'une véranda à rez-de-chaussée sur cour, prolongement d'escaliers et d'ascenseurs pour desservir les niveaux sous-sol et le 6<sup>e</sup> étage redistribués, modification ponctuelle de trémies de liaisons verticales, ravalement des façades sur 2 des 3 cours, suppression de garde-manger pour remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture, création de lucarnes, de fenêtres de toit, de verrières, de châssis de désenfumage en toiture sur rue et cours, remplacement d'une porte à rez-de-chaussée sur rue et transformation d'une fenêtre en porte à rez-de-chaussée sur cour. Surface à démolir : 37 m<sup>2</sup>. Surface créée : 209 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0036). — 40 au 42, rue Legendre. — Pét. : M. ERRERA Brice, SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE BE SECURE. — Restructuration de 2 immeubles, le bâtiment A sur rue à usage de commerce à rez-de-chaussée, de bureau du 1<sup>er</sup> étage au 9<sup>e</sup> étage, et d'habitation du 5<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> étage, le bâtiment B en fond de parcelle à usage de commerce et de parking avec changement de destination du bâtiment A en hôtel de tourisme (64 chambres créées), création de patios, d'un SPA et d'une piscine en sous-sol, modification des circulations verticales, de terrasses végétalisées, modification avec démolition partielle des façades, et changement de destination du bâtiment B en bureau et commerce avec démolition partielle des façades, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0037). — 10, rue de Thann. — Pét. : CABINET FONCIA PARIS. — Arch. : M. CCEURET Michel, 82, rue Félix Faure, 92700 COLOMBES. — Fermeture d'une courette du 1<sup>er</sup> au 6<sup>e</sup> étage. Surface créée : 23 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-16-V0013-M01). — 7 T, cité du Midi. — Pét. : INDIVISION ERC NOGALO-SCI BRUVAN. — Arch. : M. CASSAN Sébastien, 30, rue Etienne Dolet, 94800 VILLEJUIF. — Changement de destination d'un local de bureau en habitation à rez-de-chaussée sur rue. Modificatif au PC n° 075-118-16-V-0013 autorisé le 22-11-2016. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-17-V0038-M01). — 168 au 170, boulevard Ney, 46, rue Henri Huchard, 2 au 24, avenue de la Porte de Saint-Ouen. — Pét. : MAIRIE DE PARIS – DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE. — Arch. : M. ALBIZZATI François, 10, avenue Pierre Sémard, 18102 VIERZON CEDEX. — Précisions apportées sur les performances thermiques et environnementales du projet. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0023). — 42 au 58, rue René Binet, 6, place Françoise Dorléac. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Création d'une ferme pédagogique, abattage et replantation d'arbres et modification de la clôture dans le cadre de la rénovation du jardin Binet. Surface créée : 54 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0024). — 3, rue Aristide Bruant. — Pét. : M. SALTIEL Nicolas, S.A.R.L. ARISTIDE IMMO. — Arch. : M. DEWYNTER Nicolas, 121, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS. — Restructuration d'un hôtel de tourisme de R + 5 sur un niveau de sous-sol avec construction d'une aile et extension sur la façade arrière après démolition du bâtiment en fond de parcelle et d'un auvent, changement de destination partielle du rez-de-chaussée en commerce,

modification de la toiture pour l'aménagement des combles, agrandissement des baies sur cour, ravalement de l'ensemble des façades, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface démolie : 49 m<sup>2</sup>. Surface créée : 97 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0025). — 48 B, rue Custine. — Pét. : M. ATTIGNAC Nathanyel, S.A.R.L. VEDICOM. — Arch. : Mme FRANÇOIS Emmanuelle, 26, rue Boussingault, 75013 PARIS. — Changement de destination de locaux d'artisanat (garage) en commerce (supérette) à rez-de-chaussée avec modification de la devanture sur rue, redistribution des locaux et pose de grilles de ventilation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0026). — 49 au 51, rue Ganneron, 1, rue Fauvet. — Pét. : M. AMBERT Aurélien, S.A.R.L. AMIGA. — Arch. : M. BASTIE Vincent, 3, rue Rameau, 75002 PARIS. — Surélévation de 3 étages d'habitation (14 logements créés) d'un bâtiment de bureaux de 2 étages sur 2 niveaux de sous-sol avec changement de destination de bureau en habitation au 1<sup>er</sup> niveau de sous-sol, à rez-de-chaussée et 2<sup>e</sup> étage, création d'un entresol dans le volume du rez-de-chaussée, déplacement des trémies d'escaliers, création de trémies d'ascenseur, modification et ravalement des façades et création d'une toiture-terrasse végétalisée sur rue et cour. Surface à supprimer : 143 m<sup>2</sup>. Surface créée : 543 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 21 m. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0027). — 14, rue Drevet. — Pét. : Mme CIOCARLI Dana. — Arch. : D'ASTORG Guillaume, 134, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Création d'un sous-sol pour une maison individuelle. Surface créée : 41,60 m<sup>2</sup>. S.T. : 68 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0028). — Boulevard Ney, 1 au 15, boulevard Ney, 201 au 215, rue d'Aubervilliers. — Pét. : M. VIEVILLE Joseph, S.A.S. LE FIVE. — Arch. : M. HUGONNARD Alexandre, 63, avenue Edouard Vaillant, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. — Construction d'une halle sportive au R + 8 d'un bâtiment R + 7 existant à destination d'entrepôt et de bureau, création d'un escalier extérieur du rez-de-chaussée au R + 8 dans le vis-à-jour de la rampe d'accès Est du bâtiment existant, aménagement de terrains de sport à l'air libre au R + 8 et changement de destination d'un bâtiment existant au R + 8 et R + 9 du bureau en espace d'accueil et vestiaires. Surface créée : 3 239 m<sup>2</sup>. S.T. : 42 193 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0029). — 46, rue des Trois Frères. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Arch. : Mme CHARDIN Marie-Laure, 67, rue Desnouettes, 75015 PARIS. — Construction d'un bâtiment d'habitation (7 logements sociaux) de 4 et 5 étages après démolition d'un bâtiment d'habitation (7 logements sociaux) de 2 étages sur sous-sol partiel. Surface à démolir : 181 m<sup>2</sup>. Surface créée : 237 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 18 m. S.T. : 108 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0027). — 24, rue du Docteur Potain. — Pét. : M. BENAROCH Jonathan, S.C.I. PLANETE REAL ESTATE. — Arch. : M. BORDENAVE Antoine, 19, passage Dubail, 75010 PARIS. — Changement de destination partiel d'un bureau en habitation au rez-de-chaussée sur rue avec modification de la façade. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0028). — 192 au 198, rue d'Aubervilliers. — Pét. : Mme MALO-SCHWEBEL Christiane, S.A.S. LINKCITY ILE DE FRANCE. — Arch. : Trévelo & Viger-Kohler, 23, rue Olivier Métra, 75020 PARIS. — Construction de 4 bâtiments de 8 à 11 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel à destination d'habitation (440 logements créés dont 330 logements sociaux), d'hôtel de tourisme et d'auberge de jeunesse, de résidence de jeunes travailleurs, de résidence pour étudiants, de bureaux, d'incubateur de start-up, de commerce,

de centre sportif et de plate-forme logistique urbaine après démolition d'un immeuble. Surface démolie : 7 365 m<sup>2</sup>. Surface créée : 34 920 m<sup>2</sup>. S.T. : 12 722 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-14-V0016-M04). — 69, rue Pelleport, 107 au 109, rue Orfila. — Pét. : M. BERGERON Eric, S.C.I. PELLEPORT ORFILA. — Arch. : S.A.R.L. LLTR ARCHITECTES, M. Guillaume TESTAS, 12, rue Georges Lardennois – Butte Bergère, 75019 PARIS. — Modification de la devanture du commerce sur rue. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-120-14-V-0016, 075-120-14-V-0016-M01, M02 et M03 délivrés les 12-09-2014, 06-01-2017, 08-07-2017 et 26-01-2018. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0031-M01). — 91 au 93, rue des Grands Champs. — Pét. : S.A.S. EXCELYA PROMOTION. — Arch. : AU4G, M. Robin GIRAUD, 60, rue de Wattignies, 75012 PARIS. — Modification de la surface de logements sociaux. Modificatif au PC n<sup>o</sup> 075-120-17-V-0031 délivré le 21-02-2018. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0037-T01). — 248 au 256 B, rue des Pyrénées, 51 au 55, rue de la Chine, 11 au 11 B, passage des Soupirs. — Pét. : M. ABESSERA Terry, IMPACT – PASSAGE SOUPIRS. — Arch. : M. IFRAH Marc, 60, rue du Ranelagh, 75016 PARIS. — Transfert du PC n<sup>o</sup> 075-120-17-V-0037 délivré le 14-11-2017 à IMPACT PASSAGE SOUPIRS. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0018). — 110, rue d'Avron, 43, rue du Volga. — Pét. : M. HADJ MOHAMED Medhi, S.A.S.U. PIZZA FIVE MELIA A. — Arch. : M. VERDIER/ STE ARC CO IN Jean-François, 40, rue Orfila, 75020 PARIS. — Changement de destination d'un local artisanal en commerce au rez-de-chaussée sur rue avec modification de la devanture et pose d'un store. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

### Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 mai et le 31 mai 2018.

4<sup>e</sup> arr. (PD-075-104-18-V0002). — 20, quai de Béthune. — Pét. : M. HARDY Pierre, S.C.I. DU SAINTONGE. — Démolition partielle de la mezzanine située au 1<sup>er</sup> étage. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PD-075-105-18-V0004). — 27, rue Buffon. — Pét. : M. BALLESTER Xavier, S.N.C. ATLAND BUFFON. — Démolition partielle de la couverture versant cour et de deux escaliers intérieurs. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PD-075-105-18-V0005). — 14, rue de la Montagne Sainte-Geneviève. — Pét. : M. GIBON Pascal, S.A.S. HÔTEL DU COMMERCE. — Démolition d'un bâtiment annexe, démolition partielle de la toiture et création d'une ouverture au niveau du rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PD-075-106-18-V0004). — 23, rue des Saints-Pères. — Pét. : Mme LETANG Isabelle. — Démolition partielle de murs à colombage, d'une allège pour transformation d'une fenêtre et création d'une petite fenêtre au 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PD-075-109-18-V0007). — 14, place du Havre. — Pét. : M. LEGOUEFF Pascal, S.N.C. EUROCOMMERCIAL PROPERTIES FRANCE S.A. — Démolition partielle de trois châssis vitrés et de quatre fenêtres. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PD-075-110-18-V0004). — 36, rue de l'Echiquier, 9 au 9 B, rue d'Hauteville. — Pét. : M. LONCHAMPT Loïc, SICAV VILLIERS IMMOBILIER. — Démolition d'une verrière intérieure située dans la cour d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.



10<sup>e</sup> arr. (PD-075-110-18-V0005). — 53, rue d'Hauteville. — Pét. : M. DRUAIS Yannick, S.N.C. LES COLONNES. — Dépose partielle de la couverture existante d'une aile côté cour. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PD-075-110-18-V0006). — 15, rue Yves-Toudic. — Pét. : M. INTERLANDI. — Démolition partielle de la couverture en vue de création d'une terrasse. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PD-075-111-18-V0004). — 108, rue de Montreuil. — Pét. : M. MOALI Karim, CHALET AVRON. — Démolition d'un atelier au rez-de-chaussée en fond de cour. Surface démolie : 19 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PD-075-113-18-V0003). — 65, rue de Tolbiac. — Pét. : M. LOUIS PIERRE Yves. — Démolition partielle en vue de la surélévation de la toiture. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PD-075-114-18-V0006). — 72 au 86, avenue Denfert-Rochereau. — Pét. : M. DANON Jean-François, PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT – SPLA. — Démolition totale du bâtiment « Petit CED ». — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PD-075-114-18-V0007). — 51 au 53, rue Boissonade. — Pét. : M. DANON Jean-François, PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT – SPLA. — Démolition totale du bâtiment « Lepage ». — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PD-075-115-18-V0006). — 26, rue Violet. — Pét. : M. HERIARD Dubreuilh. — Démolition totale d'un abri de jardin. Surface démolie : 16,66 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0014). — 59, rue Truffaut. — Pét. : M. PLOGHER Antoine. — Démolition partielle de la toiture d'une maison individuelle. Surface démolie : 11 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PD-075-118-18-V0013). — 2, rue Androuet. — Pét. : Mme GOUDCHAUX Laurent, S.C.I.R.A. — Démolition partielle de la façade à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

### Liste des demandes de déclarations préalables déposées entre le 16 mai et le 31 mai 2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0097). — 27, rue Etienne Marcel. — Pét. : Mme JEROUVILLE Nicole. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0098). — 18, avenue Victoria, 5, rue Jean Lantier. — Pét. : M. FELLOUS Alain, S.C.I. BHAFF. — Changement de destination de locaux de bureau au R – 1 en commerce en extension d'un commerce déjà existant au rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0099). — 354, rue Saint-Honoré. — Pét. : Mme CHEMOUNY Nathalie, IM-DIFFUSION. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'un magasin de vêtements avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0100). — 10, rue des Pyramides. — Pét. : Mme GERVAIS Isabelle, S.A.R.L. JRI MONTMARTRE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0101). — 362, rue Saint-Honoré. — Pét. : BILLIONAIRE RETAIL FRANCE. — Modification de la mezzanine et déplacement de l'escalier. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0102). — 37 au 41, rue Sainte-Anne. — Pét. : M. LE DRIAN Jean, S.A.S.U. AXIUM SIAP. —

Ravalement des façades sur rues et réfection complète de la couverture. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0104). — 19, place Vendôme. — Pét. : M. DE BOISSIEU Gilles, S.A.R.L. GALAXIE VENDOME. — Changement de destination d'ateliers en bureaux au dernier étage sur rue. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0105). — 350, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. DAL LAGO Flavio, S.A. POMELLATO PARIS. — Modification de la devanture, remplacement de 4 lambrequins et démolition partielle de la mezzanine intérieure d'un commerce. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0106). — 34, rue Saint-Roch, 27, avenue de l'Opéra. — Pét. : Mme WEILL Astrid, GAN INVEST FONCIER représenté par GROUPAMA IMMOBILIER. — Ravalement des façades, réfection des garde-corps, d'étranglement des balcons sur rues et réfection des souches de cheminées sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0107). — 240, rue de Rivoli, 1, rue Rouget de l'Isle. — Pét. : M. MOUCHEL Yvon, S.A.S. MARKETING BEAUTE ASSOCIES. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0108). — 117, rue Saint-Denis. — Pét. : M. DE BASTOS Antonio, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement de la façade sur rue, des façades sur cour et du mur pignon gauche. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0109). — 26, rue Pierre Lescot. — Pét. : Mme THIERY Ghislaine, S.A.R.L. RELAIS DES HALLES. — Ravalement du mur pignon latéral droit avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0111). — 4 au 6, rue des Prouvaires. — Pét. : M. RAYBAUT PERES Olivier, EPIC PARIS HABITAT OPH. — Ravalement des façades sur et sur cour avec travaux sur la couverture. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0153). — 132, rue Saint-Denis. — Pét. : SDC DU 132, RUE SAINT-DENIS. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0154). — 56, rue du Louvre, 47, rue Montmartre, 3 au 9, rue de la Jussienne. — Pét. : Mme HIDALGO Marie-Hélène, MAIRIE DE PARIS – SLA 1/2/3/4. — Remplacement de menuiseries extérieures en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0155). — 20, rue du Croissant. — Pét. : Mme FABRE DES ESSARTS Angélique, S.A.S. LA PINCHE A CORNICHONS. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0156). — 1 au 3, rue de Choiseul. — Pét. : M. HELLIO Rémi, CARAC MUTELLE. — Ravalement des façades sur rue et cour, réfection des balcons, et réfection complète de la couverture. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0157). — 8 au 12, rue Thorel, 31 au 33, rue de la Lune. — Pét. : Mme HIDALGO Marie-Hélène, D.C.P.A. MAIRIE DE PARIS. — Réfection des balcons et remplacement des garde-corps d'une crèche. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0158). — 79, rue Réaumur. — Pét. : M. TRINK Emmanuel, S.C.I. A.L.J. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0159). — 3, rue de la Banque. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, FREE MOBILE. — Installation d'antennes de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0160). — 13, rue du Caire, 5, cour du Roi François. — Pét. : M. RERAT Adrien. — Création d'une fenêtre de toit afin d'accéder à la toiture. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0161). — 81 au 83, boulevard de Sébastopol. — Pét. : LCL. — Création d'un escalier à crinoline en façade pour l'évacuation des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0162). — 10, rue de la Paix. — Pét. : M. CREVET Alain, S.A. SAINT-DUPONT. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de maroquinerie. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0163). — 132, rue Saint-Denis. — Pét. : M. LAMIGEON Marc. — Création de trois fenêtres de toit sur le terrasson de la toiture du bâtiment rue. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0164). — 13, rue Poissonnière. — Pét. : M. HAOUZI Cyril. — Extension non accessible d'une toiture-terrasse au troisième niveau en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0165). — 32, rue Etienne Marcel, 39, rue Montorgueil, 41, rue Tiquetonne. — Pét. : M. DE LA CHAPELLE Charles-Henry, S.C.I. VICTOIRE IMMO 1. — Changement de destination de locaux commerciaux au 3<sup>e</sup> étage en locaux de bureau. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0166). — 40, rue Guérin-Boisseau, 5, rue du Ponceau. — Pét. : M. KATZ René, S.A.S. MARTEK PROMOTION. — Ravalement des façades sur rues avec remplacement des menuiseries extérieures du R + 6 au R + 7 côté rues et pose de garde-corps. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0167). — 18, rue de la Michodière. — Pét. : S.A.R.L. RESTAURANT LA MARINA. — Modification de la devanture d'un restaurant avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0168). — 32, rue de la Lune, 35, boulevard de Bonne Nouvelle, 15 au 17, rue de la Ville Neuve. — Pét. : M. SOLIVERES Matthieu, S.A.S. SOLI. — Modification de la devanture d'un restaurant avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0169). — 16, rue des Petits Champs, 55, rue de Richelieu. — Pét. : M. DE SCORBIAC Grégoire, S.A.R.L. CANARD STREET. — Modification de la devanture d'un restaurant avec changement de store. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0170). — 28, rue du Quatre Septembre, 21, rue Louis le Grand. — Pét. : Mme BONNET Pascale, S.A. FONCIERE MASSENA. — Remplacement des menuiseries extérieures au 6<sup>e</sup> étage en toiture d'un appartement. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0170). — 58, rue Notre-Dame de Nazareth. — Pét. : M. PERROTEY Jean-Marc, SYNDIC CABINET DEGUELDRE. — Ravalement de la façade sur cour du bâtiment en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0171). — 33, rue du Vertbois. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. – SPA. — Création d'un mur végétalisé. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0172). — 94, rue Quincampoix. — Pét. : Mme DELETRAZ Paulette, S.A.S. LUCIE INTERVAL. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0173). — 76, rue de Turbigo. — Pét. : M. PIRBAY Anyll, S.A.S. ANOU 2 LE RELAIS DU MARAIS. — Aménagement d'une toiture-terrasse au 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0174). — 58 au 60, rue Rambuteau, 145 au 147, rue Saint-Martin. — Pét. : M. MOTEL Antoine, CABINET MASSON. — Ravalement du mur pignon gauche et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0175). — 4, rue de Picardie. — Pét. : M. OUARDA Bechir, S.A.S. ATB ALLIANCE TECHNIQUE DU BÂTIMENT. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0176). — 15, rue du Vertbois. — Pét. : M. TOURNIER Louis, VERNEUIL LILLE ADMINISTRATEUR BIENS. — Ravalement des façades sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0177). — 64 au 68, rue de Turenne. — Pét. : Mme RAUX Jannie. — Création d'une fenêtre au 4<sup>e</sup> étage sur le mur pignon et de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0178). — 75, rue des Archives. — Pét. : M. CHAMIGNON Jean-Yves. — Création de 2 fenêtres de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0179). — 40, rue des Gravilliers. — Pét. : Mme MAAREK Diane. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0180). — 6, rue des Filles du Calvaire. — Pét. : M. YOUYOUTE Léandre Honoré, S.A.S. ATIKO DECO. — Modification de la devanture d'une droguerie. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0181). — 12, rue Réaumur. — Pét. : M. MSIKA Sacha, S.A.S. MSIKA RCTI. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0182). — 55, rue Notre-Dame de Nazareth. — Pét. : Syndic CABINET SAINT-EUSTACHE, SYNDIC DU 55, RUE NOTRE-DAME DE NAZARETH. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0183). — 137 au 141, rue du Temple, 137, rue Vieille du Temple, 1, rue de Bretagne. — Pét. : Mme MAREK Diane, E.U.R.L. 770 IMMO. — Changement de destination d'un local de bureau en hébergement hôtelier au 3<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0184). — 1, rue de Bretagne. — Pét. : M. BOUYSSOU Didier, S.N.C. LE PROGRES. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'une brasserie tabac. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0185). — 28, rue Beaubourg, 7, impasse Berthaud. — Pét. : SA MARINACCIO Nicolas, S.A. KTL. — Réfection de la couverture côté cour. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0186). — 3, rue de Braque. — Pét. : M. FONTAINE Pascal, S.A.S. ZANZUCCHI ET JHR. — Ravalement de la façade sur rue et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0187). — 95, rue Vieille du Temple. — Pét. : M. BLAISE Christian. — Changement de fenêtres de toit et pose d'un châssis en toiture. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0188). — 57 au 57 B, rue des Archives. — Pét. : M. SCEMAMA Jérémy, S.A.S. SOGI. — Réfection de l'étanchéité de l'ensemble des toitures-terrasses sur rue et cour et remplacement d'une porte au 6<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0189). — 89, rue Beaubourg. — Pét. : M. XU Xiaofeng, S.A.S. XZ-THE. — Modification de la devanture et pose d'un store en vue d'installation d'un salon de thé. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0190). — 9 au 11, rue Sainte-Anastase. — Pét. : M. LIVET Stephan, S.A.S. LIVET. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0113). — 10 au 10 B, rue de Moussy, 33 A, rue du Bourg Tibourg. — Pét. : M. BOUCAUX Loic, S.C.I. LOGEMENT POSTE IMMO. — Modification des devantures d'un bureau de poste sur rue et cour et remplacement d'un portail. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0114). — 31, rue Saint-Antoine. — Pét. : Mme VOSGIENS Anne-Françoise, S.A. GTF. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0115). — 5 B, rue des Rosiers. — Pét. : BONNETERIE CEVENOLE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0116). — 46 au 54, rue Quincampoix, 3 au 27, rue de Venise, 127 au 129, rue Saint-Martin. — Pét. : M. BESAGNI Franck, S.A.R.L. BESAGNI ET FILS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0117). — 13, rue du Temple. — Pét. : M. LE SAOUTER Stéphane, S.A. NFS INTERNATIONAL. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un glacier. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0118). — 52, rue de l'Hôtel de Ville. — Pét. : M. CHIROUZE Bernard, S.A.R.L. LA CAFÉOTHEQUE. — Changement de stores à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0120). — 15, rue du Temple. — Pét. : M. ACHY Matthieu. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0121). — 15, boulevard Bourdon. — Pét. : M. ROUQUET Olivier, KLESIA IMMOBILIER. — Ravalement de l'ensemble des façades avec remplacement des menuiseries extérieures et du portail sur boulevard. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0122). — 20, quai de Béthune. — Pét. : M. HARDY Pierre, S.C.I. DU SAINTONGE. — Remplacement de trois fenêtres en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0124). — 6 au 6 B, rue de Sévigné, 15, rue d'Ormesson. — Pét. : Mme JANICEK Déborah, S.A.S. FIGARET. — Remise en peinture de la devanture en vue d'installation d'un magasin de vente de chemises. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0125). — 17, boulevard Beaumarchais. — Pét. : M. POTREL Cédric, S.A.S.U. HVR PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0126). — 61, rue de la Verrerie. — Pét. : M. KIMAN Alexandre, S.A.S. BLUE GARAGE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0127). — 35, boulevard Henri IV. — Pét. : Mme CALIPPE Myriam, S.A.S. CABINET BALZANO. — Ravalement de la façade sur cour et du pignon adjacent. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0128). — 22, rue Geoffroy l'Angevin, 35, rue Rambuteau. — Pét. : M. ABDUL KARIM Ali, S.A.R.L. JADAK. — Remplacement d'un conduit d'extraction du rez-de-chaussée jusqu'en toiture dans une cour. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0150). — 76, boulevard Saint-Marcel. — Pét. : M. MEYNIEUX Bertrand, PHARMACIE SAINT-MARCEL. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0151). — 60, rue de la Montagne Sainte-Geneviève, 1, rue Laplace. — Pét. : Mme KABIROVA Dina, S.C.I. KABIROVA. — Pose de vitres de protection sur 5 fenêtres à rez-de-chaussée sur rue après dépose des volets roulants. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0152). — 4, rue Linné. — Pét. : M. SEHRANE Hakim, AUTO ENTREPRENEUR O FIVE. — Remise en peinture de la devanture d'un salon de thé. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0153). — 37, rue Monge. — Pét. : M. BORREL François Emmanuel, S.A. CABINET ANDRE GRIFFATON. — Ravalement des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0154). — 22, rue Lacépède. — Pét. : Mme VILLEBOIS Stéphanie, S.A.S.U. GLF LOÏCK FOUCHET. — Arch. : M. DANGUY Marc, 71, rue du Cherche-Midi, 75006 PARIS. — Ravalement de la cour, y compris l'appentis et le mur mitoyen avec le 24, rue Lacépède, et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0155). — 31, rue de la Clef. — Pét. : Mme DHELLEMMES Sandrine. — Création d'une véranda en extension d'un appartement situé au 1<sup>er</sup> étage sur jardin. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0156). — 10, rue Scipion, 23, rue du Fer à Moulin. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. SEJ DIVISION 5. — Réaménagement de l'aire de jeux des petits, square Monod. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0157). — 4, rue des Ecoles. — Pét. : M. SOUSSAN Marcel, S.C.I. MARCHA. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un magasin de décoration. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0158). — 27, rue Buffon. — Pét. : M. BALLESTER Xavier, S.N.C. ATLAND BUFFON. — Ravalement des façades sur rue et murs pignons, modification de la couverture et création de deux ascenseurs avec démolition partielle de la cage d'escalier. Surface créée : 15 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0159). — 34, rue Lacépède. — Pét. : M. DESORMEAU Lionel, STE S.L.R. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0160). — 140, rue Mouffetard. — Pét. : M. STEINER Florent, S.A.R.L. MAISON DE LA POUTINE. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0161). — 42, rue Daubenton. — Pét. : M. MAVROMMATIS Andréas, S.A.R.L. LES DELICES D'APHRODITE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0162). — 20, rue de la Sorbonne, 17, rue Champollion. — Pét. : M. FOLLEVILLE Antoine, COMMUNAUTE CHRETIENNE UNIVERSITAIRE. — Remplacement de la porte d'entrée d'une boutique. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0163). — 41 au 49, rue Mouffetard, 21 au 23, rue Saint-Médard. — Pét. : M. LOMBARDIN Fabrice, R.I.V.P. — Ravalement partiel des façades sur rue, isolation thermique par l'extérieur des façades, remplacement du garde-corps de coursive au 6<sup>e</sup> étage, création d'un châssis de désenfumage au 4<sup>e</sup> étage sur cour, remplacement des menuiseries extérieures, modification des garde-corps, installation d'équipements de ventilation sur les souches de cheminées sur rue et cour et réaménagement des accès à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0164). — 12, rue du Puits de l'Ermite, 83, rue Monge. — Pét. : M. BIZORD Gérard, SOCIETE GENERALE BANQUE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0165). — 121, rue Monge. — Pét. : M. HEDIN Guillaume, E.U.R.L. OPERADIAG. — Ravalement de la façade sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0166). — 28, rue des Fossés Saint-Bernard. — Pét. : M. VELTER Matthias, S.A.S. ET VOILA. — Changement de destination d'un commerce en local artisanal à rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0167). — 5, rue des Feuillantines. — Pét. : S.A.R.L. CONCILIA IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0168). — 6, rue du Val-de-Grâce. — Pét. : Mme GILLON Nyssia. — Installation d'un digicode. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0169). — 11, rue des Fossés Saint-Marcel. — Pét. : M. SELLIER Denis, S.A.R.L. SELLIER PATRIMOINE. — Arch. : M. BERRIER Antoine, 160, rue Jeanne d'Arc, 75013 PARIS. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0171). — 8 au 10, rue de la Bûcherie, 13, quai de Montebello, 1 au 3, rue de l'Hôtel Colbert. — Pét. : M. CORNUT Charles. — Création d'une véranda sur jardin au rez-de-chaussée. Surface créée : 12 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0172). — 14, rue de la Montagne Sainte-Geneviève. — Pét. : M. GIBON Pascal, S.A.S. HÔTEL DU COMMERCE. — Réhabilitation d'un hôtel comprenant création d'un ascenseur sur cour, démolition d'un bâtiment annexe, installation d'une climatisation et modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-P0160). — 20, rue de Tournon. — Pét. : M. ANDRE Jean-Charles, SENAT - PARLEMENT. — Remplacement d'une fenêtre au 2<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0153). — 127, boulevard du Montparnasse, 5, rue de Chevreuse. — Pét. : M. BELLEC Alain François Marcel, S.A.R.L. BRASSERIE FERNAND. — Modification de la devanture avec remplacement des stores. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0154). — 31, quai des Grands Augustins. — Pét. : M. ZAQUINE Michaël. — Changement de destination d'un entrepôt en local d'habitation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0155). — 147, rue de Rennes. — Pét. : M. CHAIBAN Frédéric, CABINET SAINT-LAMBERT. — Ravalement de la façade sur rue au 7<sup>e</sup> étage et réfection des souches de cheminée versant rue. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0156). — 13, rue Casette. — Pét. : M. YKOVLEFF Jean-Luc, CABINET VOILLEM. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0157). — 50 au 54, rue du Cherche-Midi, 2 au 18, rue Dupin, 1 au 19, rue Saint-Placide. — Pét. : M. MAIN FROID Nicolas, S.A.S.U. BIMAG. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0158). — 33, rue de Vaugirard. — Pét. : S.A. KTL. — Réfection de la couverture du bâtiment sur cour et remplacement d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0159). — 4, passage de la Petite Boucherie, 168 au 168 B, boulevard Saint-Germain, 1 au 7, place Saint-Germain des Près. — Pét. : M. BURGGRAF Steve, S.A.S. BIG GROUPE. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'aménagement d'un restaurant en remplacement d'une boutique de prêt-à-porter pour enfants. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0161). — 31, rue Mazarine. — Pét. : Mme BRUNEL-MARMONE Brigitte, LA VIE CLAIRE. — Modification de la devanture d'un magasin de produits bio. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0162). — 3, rue du Regard. — Pét. : M. DUVAL Jacky. — Installation d'une fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0163). — 23, rue des Saints-Pères. — Pét. : Mme LETANG Isabelle. — Modification d'une fenêtre et création d'une petite fenêtre au 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0164). — 39, rue Saint-André des Arts. — Pét. : M. MORIN-DEPOORTERE Jean-Luc, MAIRIE DE PARIS - DCPA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0165). — 47, rue de Sèvres. — Pét. : M. MISSANT-SPRIET Jacques Marie, S.A. LE CREDIT LYONNAIS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire et création d'une mezzanine. Surface créée : 9 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0166). — 10, rue de l'Abbaye. — Pét. : M. TARRAGANO Olivier. — Modification d'une fenêtre sur cour. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0167). — 36 au 36 B, rue Mazarine, 35 au 37, rue de Seine. — Pét. : S.A.S. DEBARLE ENTREPRISE. — Réfection de la toiture et d'un balcon. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0168). — 23, rue Dauphine. — Pét. : M. MAUGER Alexis, S.A.S.U. SOCIETE RAVIER RICCOBONI. — Réfection du chéneau sur rue. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0169). — 41, rue de Rennes, 5, place du Québec. — Pét. : M. CHALOUHI Johnny, S.A. ARIJE. — Modification de la devanture et suppression des stores d'une bijouterie. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0170). — 2, rue du Regard, 39, rue du Cherche-Midi. — Pét. : M. JOUSSELIN Bruno. — Création d'une fenêtre de toit sur une toiture donnant sur cour. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0171). — 16, rue de l'Abbaye. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, S.A.S. BAGNIS. — Ravalement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0170). — 203 B, boulevard Saint-Germain, 3, boulevard Raspail. — Pét. : M. MANIETTE Olivier, CRPCEN. — Remplacement des menuiseries extérieures au 5<sup>e</sup> étage sur rue et fermeture de 2 trémies d'escalier. Surface créée : 4 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0171). — 53 T au 57 B, avenue de Saxe. — Pét. : M. REUX Christophe, S.A. ORANGE. — Pose d'une grille de ventilation en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0172). — 51, rue Cler. — Pét. : M. REGNIER Pierre, S.A.R.L. LE CLUB GOURMET. — Modification de la devanture d'un traiteur avec la pose d'un store. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0173). — 206, rue de Grenelle, 31, rue de l'Exposition. — Pét. : M. SITRUK Eric, VAUGIRARD VALORISATION. — Changement de destination d'un local d'habitation à rez-de-chaussée en extension d'un commerce. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0174). — 12, rue Pérignon, 11, rue Léon Vaudoyer. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Création de 2 portes-fenêtres en remplacement de 2 fenêtres à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0175). — 123, rue de Grenelle. — Pét. : M. ASTRUP Pierre, S.A. HENRAT & GARIN. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0176). — 10, rue du Général Camou. — Pét. : S.A.R.L. R. & J.-P. MINARD. — Arch. : S.A.R.L. ARCHITECTURE CONSULTANT, 121, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0177). — 54, rue de Verneuil. — Pét. : Mme DORFMANN Gabrielle, S.C.I. VERNEUIL. — Modification du cloisonnement dans un appartement situé au 5° étage. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0178). — 121, rue de l'Université. — Pét. : CABINET FABRICE SAULAIS. — Ravalement des murs pignons. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0179). — 31, avenue Rapp. — Pét. : M. GENEVIER Philippe, S.A. CABINET MASSON. — Arch. : S.A.R.L. D+R ARCHITECTES, 46, rue Saint-Antoine, 75004 PARIS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0180). — 162, rue de Grenelle, 18 B au 22, rue de la Comète. — Pét. : M. ADLER Dan, LDKT IMMOBILIER. — Modification de la devanture en vue de la réunion de 2 boutiques. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0181). — 8, rue de l'Exposition. — Pét. : M. GUIOT Alex, S.A. CABINET LEPINAY-MALET-ORALIA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0182). — 75, rue de Grenelle. — Pét. : M. CIMADEVILLA Arnaud, S.A.R.L. CIMADEVILLA ARCHITECTURE. — Réfection de l'ensemble des couvertures. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0183). — 14 A au 16 B, rue de la Comète, 166 au 168 A, rue de Grenelle, 15, passage Jean Nicot. — Pét. : M. BOULAY Philippe, S.A.S. PEINTECO. — Ravalement des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0184). — 4, boulevard Raspail. — Pét. : M. FELICI Jean-Paul, S.A.S. THOMANN-HANRY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0185). — 63, rue du Bac. — Pét. : M. FELICI Jean-Paul, S.A.S. THOMANN-HANRY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0186). — 36, rue Vaneau. — Pét. : Mme CABROLIER Brigitte, S.A.S. SULLY GESTION. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0187). — 40 B, avenue Bosquet. — Pét. : S.A.S. LA MOLLICA. — Remise en peinture de la devanture en vue d'installation d'une épicerie fine avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0188). — 29, boulevard Raspail. — Pét. : M. OUDOT Gilles, S.A.R.L. TOULEMONDE BOCHART. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0189). — 2, rue Pierre Leroux, 9, rue Oudinot. — Pét. : M. FERREIRA François, S.A.S. BATTECH. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0190). — 6, rue de Babylone. — Pét. : M. PETIT Frédéric, CABINET ATELIER 11, S.A.R.L. D'ARCHITECTURE. — Ravalement du pignon en limite séparative du n° 8 de la rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0186). — 15, rue Lord Byron. — Pét. : M. GENESLAY Eric, S.A. GOUPY. — Réfection de la couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0187). — 7, rue Portalis. — Pét. : M. REBY Fabrice, S.A.R.L. CABINET OLT. — Réfection de l'étanchéité d'un balcon au 5° étage sur rue. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0188). — 14 au 16, avenue Montaigne. — Pét. : M. CANTINO Stefano, S.A. PRADA RETAIL FRANCE. — Modification de la devanture et remplacement des lambrequins d'un commerce. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0189). — 20, rue d'Edimbourg. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A. SECURITE PIERRE INVESTISSEMENTS. — Ravalement des soubassement de la façade sur rue et remplacement des menuiseries de la cage d'escalier donnant sur cour. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0190). — 19, rue Washington. — Pét. : M. VIGUIER Guillaume, S.A.R.L. BIOLINE PARIS. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un institut de beauté. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0191). — 24 au 24 B, rue de Berri. — Pét. : M. SCHEFFLER David, S.A.S. ENGEL & VOLKERS. — Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0192). — 109, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. HELLIO Rémi, CARAC MUTELLE. — Ravalement des façades sur rue, réfection des balcons, et réfection complète de la couverture avec remplacement partiel des fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0193). — 11, rue Jean Mermoz. — Pét. : M. DRIEU Antoine, S.A.S. GENTLEMEN 1919. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0194). — 25, rue Lavoisier. — Pét. : M. NGUYEN Ngoc Tuong Lam, S.A.S. CO LAM. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0195). — 9, avenue Hoche. — Pét. : Mme OULLO Guiliana, S.C.I. ALIZA INVEST. — Réfection du brisis au 6° étage sur cour d'un local d'habitation avec modification des lucarnes et création d'un balcon. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0196). — 53 au 55, rue du Rocher. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER RAVALEMENT. — Ravalement du pignon en limite séparative du n° 51 de la rue. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0197). — 6 au 12, place Saint-Augustin, 24 au 28, rue de la Pépinière, 35, rue de Laborde. — Pét. : M. YHE Steve, LE POT A TABAC. — Modification de la devanture d'un tabac avec dépose du store-banne et du rideau métallique. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0198). — 9, rue de Laborde. — Pét. : Mme LEVACHER Zohra, S.A.R.L. SO NAT - SID. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0199). — 2, rue Tronchet. — Pét. : M. PAVLOVSKY Bruno, S.A.S. ERES. — Modification de la devanture d'un magasin de maillots de bain. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0200). — 4, rue Lincoln. — Pét. : M. ELLINGER Stéphane, LA FABRIQUE DU REEL – S.A.S. D'ARCHITECTURE. — Dépose de 2 stores au 3<sup>e</sup> étage sur rue et remplacement de 3 fenêtres au 3<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0201). — 148 au 150, boulevard Haussmann. — Pét. : Mme WEILL Astrid, GGVIÉ SG représentée par GROUPAMA IMMOBILIER. — Ravalement du rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0202). — 27, rue Royale, 3, place de la Madeleine. — Pét. : M. PAULOS Franck, PLANTELIN – FCA IDF1. — Ravalement des façades sur cour et courette. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0203). — 18, rue Marbeuf. — Pét. : M. ZAMARIA Christophe. — Changement de destination d'un local à usage de bureau à rez-de-chaussée sur la 2<sup>e</sup> cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0204). — 24, rue de Liège. — Pét. : M. DURAND Olivier. — Création d'une terrasse sur toiture. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0205). — 6, rue Quentin Bauchart. — Pét. : M. BOURELLE Virgile, S.A.S. SOCIETE COMBET-SERITH. — Ravalement de la façade sur jardin. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0206). — 99, boulevard Malesherbes. — Pét. : Mme WEILL Astrid, S.C.I. 99 MALESHERBES. — Suppression de l'escalier de service aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et création de 13 châssis de toit. Surface créée : 19,10 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0207). — 23, rue Royale. — Pét. : M. HELLIO Rémi, CARAC. — Changement de destination de locaux de commerce en bureaux aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0208). — 12, rue Beaujon. — Pét. : M. HEDIN Guillaume, E.U.R.L. OPERADIAG. — Ravalement de la façade à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0209). — 2, rue de Marignan, 41, avenue Montaigne. — Pét. : Mme RAZOUK Elisabeth, SOCIETE GENERALE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0210). — 40, rue de Ponthieu. — Pét. : Mme LARROCHE-REINICHE Alice, S.A.S. MAME POC. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose de store + agrandissement de la trémie de l'escalier. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0211). — 3 au 5, rue Robert Estienne. — Pét. : M. DES ROBERT Louis Benoît, S.N.C. RE3 ET S.N.C. RE5. — Ravalement des façades sur cour, modification des menuiseries extérieures et des portes d'accès. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0212). — 36, avenue Matignon. — Pét. : M. FERRE Benoît, BENOÎT FERRE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0213). — 40, rue de Constantinople, 63, boulevard des Batignolles. — Pét. : SNC BB 63, CABINET XAVIER DE COINTET. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0214). — 105, boulevard Haussmann. — Pét. : M. ALI Bakari, S.A. AXA SELECTIV IMMO c/o NPM. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0215). — 3, avenue Vélasquez. — Pét. : M. EMBIRICOS Philippe, S.C.I. VESUVE. — Remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour au 3<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0216). — 1, rue du Havre. — Pét. : M. JOSSERAND Dominique, BRED BANQUE POPULAIRE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0217). — 26, rue de La Baume, 9, avenue Percier. — Pét. : M. BLANC Stéphane, S.A. SOCIETE FONCIERE LYONNAISE. — Remplacement des menuiseries extérieures côtés rue et cour aux R + 4 et R + 5. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0218). — 27, boulevard de Courcelles. — Pét. : M. SMADJA Stanley, S.A.S. TOWA FRANCE. — Changement de destination de bureau en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0186). — 64, rue Condorcet. — Pét. : M. GORET Michel. — Remplacement de deux tabatières par deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0187). — 6, boulevard des Capucines. — Pét. : M. GALLOIS Philippe, LAMM/SAGL ARCHITECTE – S.E.L.A.R.L. — Installation d'un portail de fermeture entre le porche sur rue et la cour d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0189). — 21, rue de Bellefond. — Pét. : M. LEDERMANN Nicolas Charles. — Modification de la façade d'un local d'habitation à rez-de-chaussée sur rue avec création d'une fenêtre sur cour. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0190). — 9, square Moncey. — Pét. : M. HUBERT Laurent, S.A.R.L. BERTHIER PEINTURE GAIA. — Ravalement des façades sur rue et réfection du balcon au 5<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0191). — 18, rue de Mogador. — Pét. : M. TRINK Alexandre, S.C.I. A.L.J. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0192). — 8, rue de Milan. — Pét. : M. MERCURIALI Benjamin, S.C.P.I. LA PARTICIPATION FONCIERE 1. — Remplacement de 5 fenêtres au R + 4 sur rue. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0193). — 34, rue Pierre Fontaine, 1S ND A/9. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, FREE MOBILE. — Installation d'antennes de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0194). — 2, rue Moncey, 39, rue Blanche. — Pét. : M. DA SILVA Antonio, S.A.S. SEVDALIS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0195). — 1, rue de Liège. — Pét. : Mme LEPAGE Corinne. — Remplacement des menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0196). — 54 T au 56 B, rue de Châteaudun, 67, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. HARAMANT Michaël. — Installation d'un appareil de climatisation en toiture. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0197). — 54 T au 56 B, rue de Châteaudun, 67, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. SARFASS Pierre. — Installation d'un appareil de climatisation en toiture. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0198). — 137, rue du Faubourg Poissonnière, 19, rue d'Abbeville. — Pét. : S.A.S. MARCHAL SYNGEST / COPROPRIETE 137, RUE DU FG POISSONNIERE. — Arch. : M. RUCHAUD Patrice, 147, rue de Sully, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Ravalement de l'étage d'attique sur rues et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0199). — 32, place Saint-Georges, 32, rue Notre-Dame de Lorette, 11 B, rue Laferrière. — Pét. : Mme PARNET Julie, S.A.R.L. LUJ. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0200). — 5, rue Bourdaloue. — Pét. : Mme ROQUES Johanna, S.A.R.L. JOJO & CO. — Modification de la devanture d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0201). — 6, rue de l'Agent Bailly. — Pét. : Mme BOCHKOVITCH Sandrine, S.A.S.U. CABINET ORALIA/MEILLANT & BOURDELEAU. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0202). — 9 B, rue Geoffroy-Marie. — Pét. : M. BEAUMONT Gilles. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0203). — 50, rue de la Rochefoucauld. — Pét. : M. EL MOKHTARI Hicham, S.A.R.L. IMAX GESTION. — Arch. : S.A.R.L. OPUS ARCHITECTURE, 42, rue Mazarine, 75006 PARIS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0204). — 72 au 74, rue de Rochechouart, 79, rue de Dunkerque. — Pét. : M. TORDJMAN Patricia, S.A.S. IMMO PASSION. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0205). — 24, rue Vignon. — Pét. : M. LE BIGOT Yannick, S.A. CABINET DELIOUX. — Arch. : S.A.R.L. TIRET POINT ARCHITECTES, 108, rue Orfila, 75020 PARIS. — Ravalement des façades sur cour et réfection de la couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0206). — 15 au 15 B, rue Moncey. — Pét. : Mme PLANCHE Marie-Christine, S.C.I. IGELLS. — Remplacement de deux fenêtres au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0207). — 23, rue de Rochechouart. — Pét. : Mme MAMOU épouse FERAUDET Danièle. — Changement de destination d'un local de bureau en habitation au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0208). — 5, square de l'Opéra Louis Jouvet. — Pét. : Mme WEILL Astrid, COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE. — Création de cinq châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0209). — 9, rue Boudreau. — Pét. : M. DIMERMANAS Daniel, COSEM ASSOCIATION. — Création d'une gaine de ventilation en vue d'installation d'une unité médicale IRM côté cour. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0210). — 103, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. LEGOUEFF Pascal, EUROCOMMERCIAL PROPERTIES FRANCE S.A. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0211). — 10, rue du Havre. — Pét. : M. LEGOUEFF Pascal, S.A.S. EUROCOMMERCIAL PROPERTIES. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0212). — 14, place du Havre. — Pét. : M. LEGOUEFF Pascal, S.N.C. EUROCOMMERCIAL PROPERTIES FRANCE S.A. — Création de trois châssis vitrés en double hauteur. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0213). — 7, rue de la Boule Rouge. — Pét. : Mme LE GARS Hakima, SYNDIC DE COPROPRIETE SYNDIXIS CENTURY 21. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0214). — 32 au 34, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. KABLA Max, S.C.I. KF. — Création d'un conduit d'extraction du rez-de-chaussée jusqu'en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0215). — 32 au 34, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. KABLA Max, S.C.I. DUHAMEL. — Création d'un conduit d'extraction du rez-de-chaussée jusqu'en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0216). — 56, rue de Dunkerque. — Pét. : M. TOUPET Jean-Baptiste. — Modification des menuiseries extérieures au rez-de-chaussée sur rue d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-P0221). — 3, rue Philippe de Girard. — Pét. : M. ROGER-VERA Gérard, SNCF. — Ravalement de la façade sur rue et du pignon droit. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0205). — 12, rue Beaurepaire, 9, rue Yves Toudic. — Pét. : M. BELKACEM Fodil, S.A.S. AU PIED DE VIGNE. — Modification de la devanture d'une brasserie après suppression d'une terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0206). — 80 au 82, rue de l'Aqueduc, 261, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. DONNOT Kévin. — Remplacement d'un volet par un ensemble menuisé vitré en façade d'entrepôt sur cour. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0207). — 10 au 10 B, rue Alibert. — Pét. : M. DUFOSSE Cyril, S.A.S. SEVDALIS. — Ravalement des façades sur rue et cour et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0208). — 13, rue Eugène Varlin. — Pét. : M. DA SILVA Antonio, S.A.S. SEVDALIS ET ASSOCIES. — Ravalement du mur mitoyen et du pignon. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0209). — 13, rue Pierre Dupont. — Pét. : M. DA SILVA Antonio, S.A.S. SEVDALIS ET ASSOCIES. — Ravalement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0210). — 8, rue de l'Hôpital Saint-Louis. — Pét. : M. GERLACH Albrecht, PHOTOCINERENT. — Création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite sur cour. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0211). — 144, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. DAVID Daniel. — Modification de la devanture d'une boucherie. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0212). — 29, rue de Sambre-et-Meuse. — Pét. : M. LAVANDIER Joseph. — Création de deux châssis de toit versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0213). — 31, rue de Paradis. — Pét. : Mme KAM Nadine, S.A.R.L. EGG FACTORY. — Installation d'un rideau métallique roulant en façade d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0214). — 19, rue des Petites Ecuries. — Pét. : M. CHATEAU Jean-Marc, SYNDIC CABINET SEPTIME. — Réfection de la couverture du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0215). — 150, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : Mme CAPALDI Cécile, BNP PARIBAS. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0216). — 206, quai de Jemmapes. — Pét. : M. LEBRUN Xavier, S.A.S. TDF. — Création d'un relais de téléphonie mobile en toiture-terrasse de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0217). — 12, rue de Lancry. — Pét. : Mme BENZA Hermine, AGENCE ETOILE. — Ravalement des façades sur cour et courettes et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0218). — 15, rue Yves Toudic. — Pét. : M. INTERLANDI. — Création d'une terrasse en creux de toiture et remplacement de trois châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0219). — 12, rue Marie et Louise. — Pét. : M. ELLOUMI Mohamed, S.A.S. DRD. — Réfection de l'étanchéité du balcon au 5<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0220). — 178, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. RAWYLER Klaus, S.C.I. LOK. — Changement de destination d'un atelier en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0222). — 19, rue Saint-Vincent de Paul. — Pét. : M. SAVEL Michaël, COPROPRIETE 19 SAINT-VINCENT DE PAUL MS 39549. — Pose de grilles de protection sur trois fenêtres à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0223). — 26, boulevard Saint-Denis. — Pét. : M. GUIOT, SYNDIC ORALIA LEPINAY MALET REPRESENTANT DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRE. — Réfection de la couverture versant cour avec remplacement de châssis de toit. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0224). — 2, impasse du Quarante-Neuf Faubourg Saint-Martin, 49 au 51, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. STORELLI Jacques. — Ravalement de la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0225). — 50, rue de Paradis, 11, rue des Messageries. — Pét. : M. DRUAIS Yannick, S.A.S. LEFORT ET RAIMBERT. — Couverture d'une courette dans un immeuble de bureaux. Surface créée : 15 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0226). — 12, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. ZYGLER Didier, S.A.S.U. MONTFORT ET BON. — Ravalement de la façade sur rue et réfection partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0228). — 22 au 26, rue Léon Jouhaux, 41 au 43, quai de Valmy. — Pét. : Mme GUILLIER Cécile, S.A.R.L. BEPC. — Réfection de la couverture et de l'étanchéité des terrasses. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0229). — 4, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. BECHET Hugues, S.A.S. BECHET. — Arch. : CABINET CHB ARCHITECTE, 53, rue de la Comète, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE. — Ravalement de la façade sur rue et réfection des souches de cheminée versant rue. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0230). — 18, boulevard Saint-Denis. — Pét. : M. MESGUICH Francis. — Changement de destination d'un commerce situé au 1<sup>er</sup> étage en local d'habitation. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0231). — 39, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. JAHAN Daniel, S.A.R.L. SOCIETE EVENEMENTIELLE EUROPEENNE. — Modification de la devanture d'un commerce avec remplacement de menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0232). — 10, avenue Richerand. — Pét. : M. GALLOIS Christian, S.A.R.L. LE CAMBODGE III. — Remplacement des menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0233). — 164, boulevard de Magenta. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Ravalement des façades sur rue et sur cour. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0234). — 34, rue de Dunkerque. — Pét. : M. FEGHOULI Nassim, S.A.S. CABINET FONCIA LUTECE. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0235). — 5, rue de Rocroy. — Pét. : M. SIMON, CABINET SRI SYNDIC. — Ravalement du mur pignon gauche côté cour. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0236). — 34, rue des Petits Hôtels. — Pét. : S.A.R.L. CABINET MEURTIN. — Arch. : CABINET PIOT, S.A.R.L. D'ARCHITECTURE, 3, cité d'Hauteville, 75010 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de l'ensemble des toitures. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0262). — 106, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : M. HERMMEDINGER Julien. — Changement de destination d'un commerce en habitation au 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0263). — 20 au 22, cité Popincourt. — Pét. : Mme MILLS - MALVY. — Remplacement et création de châssis de toit dans une cour. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0264). — 35, rue de la Fontaine au Roi, 1, rue Auguste Barbier. — Pét. : M. JOST Gaël, S.A.R.L. LE PAYS VASQUE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0265). — 18 au 20, rue de la Petite Pierre, 152, rue de Charonne, 21 au 23, rue de Nice. — Pét. : M. MOISAN Didier, S.A.S. LA REINE MARGOT. — Pose d'un habillage en façade à rez-de-chaussée en continuité de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0266). — 58 au 60, avenue Parmentier. — Pét. : M. RIGAULT Olivier, ASSOCIATION AMLI. — Changement de destination partielle d'un local commercial de 4 étages en foyer logements, et création d'un escalier de secours. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0267). — 14, rue de Mont-Louis, 151, boulevard de Charonne, 131, avenue Philippe-Auguste. — Pét. : Mme BARRUEL Agnès. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0268). — 132, boulevard Richard Lenoir, 24, avenue de la République, 31, rue Jean-Pierre Timbaud. — Pét. : M. MOKEDDEM Mohammed, S.A.S.U. AYET. — Modification de la devanture et remplacement de la toile des stores d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0269). — 19, cité Voltaire. — Pét. : M. COLLANDRE Yann, S.A.S.U. PEARL VOLTAIRE. — Aménagement d'une toiture-terrasse végétalisée avec création d'un édicule d'accès. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0270). — 127 au 131, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : M. VUILLEMARD Gilles, S.C.I. PHILGEN. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0271). — 16, rue Léon Frot. — Pét. : M. SEGUIN Sylvain, S.A.R.L. CABINET COGEIM. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.



11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0272). — 10, passage des Taillandiers. — Pét. : Mme ROS Maïte. — Installation d'un appareil de climatisation en toiture. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0273). — 38, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : M. HOURI Gabriel Ruben. — Pose de 2 verrières en toiture et suppression d'une fenêtre de toit et d'une souche de cheminée. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0274). — 213, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, S.A.S. BAGNIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0275). — 2, rue Oberkampf. — Pét. : M. VAN OUDHEUSDEN Silfert, S.A.R.L. VAILLANCE LOUVRE. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une boutique de vente de cycles. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0276). — 5, rue de Crussol. — Pét. : M. LIPFELD Jérémie, CABINET PARAMEDICAL. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0277). — 20 B au 24, rue Breguet. — Pét. : M. PENSEC Christophe, S.A. CABINET J. CHARPENTIER. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de l'étanchéité des balcons. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0278). — 186 au 208, rue de la Roquette, 21, boulevard de Ménilmontant. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, FREE MOBILE. — Installation d'antennes de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0279). — 1 au 5, rue des Bluets, 79 au 79 B, avenue de la République, 1 au 9, avenue Jean Aicard. — Pét. : M. BENAYOUN Richard, CCIR PARIS ILE DE FRANCE. — Remplacement des châssis au R + 4 côté cour d'honneur. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0280). — 15, rue Saint-Sébastien. — Pét. : Mme COHEN Eloïse. — Changement de destination d'un commerce à rez-de-chaussée sur cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0281). — 50, rue de Malte. — Pét. : M. DLIMI Selim, S.A.S. LOW AND CO. — Modification de la devanture d'une salle de sports. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0282). — 8, rue Edouard Lockroy. — Pét. : M. PECQUEUR Antoine. — Agrandissement d'un châssis de toit et remplacement d'une lucarne par une verrière. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0283). — 14, rue Gambey. — Pét. : Mme LOPEZ, SYNDIC CITYA. — Ravalement des façades sur cour avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0284). — 125, rue du Chemin Vert. — Pét. : M. LE CŒUR Alexandre, PARIS HABITAT DTNE. — Remplacement de 24 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0285). — 22, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : M. AGAR Frédéric, S.A.S. E.L.M LEBLANC. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0286). — 11 au 13, passage de la Main d'Or. — Pét. : Mme LOUIS Laëtitia, SYNDIC COPROPRIETE 11-13, PASSAGE DE LA MAIN D'OR. — Réfection complète de la couverture. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0287). — 14, rue Paul Bert. — Pét. : M. SERERO Claude, SERVIDIS. — Modification en façade à rez-de-chaussée, de grilles de ventilation d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0288). — 2, rue Trousseau, 147, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. ROCHAIX Eric, S.A.S. H3M. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0289). — 20, rue Louis Bonnet, 79 au 81, boulevard de Belleville. — Pét. : S.A.S.U. EAU & CO. — Réfection de la couverture et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0290). — 21, rue de Charonne. — Pét. : M. GURNE Jean-Marie, S.A.S. THELEME 2. — Modification de la devanture d'un restaurant et pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0291). — 87 au 91, avenue de la République, 1, rue des Nanettes. — Pét. : M. AVIGNON Michel. — Modification de la devanture d'un local annexe au commerce contigu avec changement du rideau métallique. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0292). — 19, avenue de la République. — Pét. : M. DROT Olivier, STE LA REPUBLIQUE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un commerce de produits bio. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0293). — 12, avenue Parmentier. — Pét. : M. DOUTRIAUX Alexis, S.C.I. ISAL STORE. — Modification de la devanture d'un commerce avec rentoilage du store. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0294). — 108, rue de Montreuil. — Pét. : M. MOALI Karim, CHALET AVRON. — Extension d'un commerce au rez-de-chaussée sur cour avec végétalisation de la toiture. Surface créée : 19,30 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0295). — 92, boulevard Voltaire. — Pét. : Mme COHEN Méline, S.A.S. RIVE DROITE IMMOBILIER. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0296). — Rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS. — Création d'une voie piétonne entre le 1, rue de Montreuil et le 191, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0297). — 123, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : M. GUENA Frédéric, S.A.S. COMBET-SERITH. — Ravalement de la courette en limite de propriété. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0178). — 12, rue de Capri. — Pét. : M. BAILLARGEAT Luc, S.A.R.L. NORMADOC. — Modification de la devanture d'un local de bureau à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0179). — 2, rue de Pommard, 1, rue de Dijon. — Pét. : M. BONNEFOND Thierry, S.A. CABINET BARATTE ET A. — Arch. : S.A.R.L. AGENCE TOULGOAT CONSTRUCTIONS, 5, rue Docteur Rappin, 44000 NANTES. — Ravalement de l'étage attique et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0180). — 56, boulevard de Picpus, 41, rue Sibuet, 1, sentier Briens. — Pét. : STE SEGUIN LEVY. — Ravalement des façades sur rue et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0181). — 14, rue des Colonnes du Trône, 1 ND AS/12. — Pét. : Mme FETTAL Zakia, S.A.R.L. CABINET SACOGI. — Ravalement des façades d'un bâtiment avec remplacement des volets au 2<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0182). — 8, rue de Cîteaux, 47, boulevard Diderot. — Pét. : M. DELATTRE Guillaume, S.C.P.I. ACCES VALEUR PIERRE c/o BNP P REIM. — Révision complète des verrières et réfection de l'étanchéité des terrasses en toiture. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0183). — 24 B, rue de Picpus. — Pét. : M. MILON Stéphane, S.A.R.L. NOVOTIM. — Arch. : CABINET ATELIER 11, S.A.R.L. d'Architecture, 102-104, avenue Edouard Vaillant, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Ravalement du pignon en limite séparative du 24, rue de Picpus et réfection de la couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0184). — 99 T au 103 B, rue de Reuilly. — Pét. : M. TISSIER Eric, ASSOCIATION EN FAMILLE. — Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses avec pose de garde-corps. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0185). — 13 au 15, rue Claude Decaen. — Pét. : M. COMPIN Stéphane, LOISELET & DAIGREMONT. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur de l'ensemble des façades et des murs pignons, et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0186). — 207, rue de Bercy. — Pét. : M. SAUNIER Alexandre, SDC TOUR MATTEI C/O BNP PARIBAS REPM. — Modification d'une clôture sur rue. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0187). — 67, rue de Picpus. — Pét. : M. BARBETTI, CABINET MORHANGE. — Ravalement de l'ensemble des façades avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur pour les pignons et remplacement des garde-corps. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0188). — 95, rue Claude Decaen, 47, rue de la Brèche aux Loups. — Pét. : M. REINIER Yann, S.A.R.L. LA ROTISSERIE. — Modification de la devanture et pose d'un store-banne en vue d'installation d'une rotisserie et sandwicherie. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0189). — 182, rue de Charenton. — Pét. : M. LAPLANCHE Jean-Michel, GLF LOÏK FOUCHET GERANT – SYNDIC. — Ravalement de la façade sur cour avec ITE et réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0190). — 49, boulevard Diderot. — Pét. : Mme SOURIAU Béatrice. — Création de deux châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0191). — 70, rue de Charenton, 63, rue Traversière. — Pét. : Mme BERT France, CABINET FONCIA GIEP NATION. — Arch. : M. THOLLET Rémi, 47, avenue Mathurin Moreau, 75019 PARIS. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0192). — 19, rue Erard. — Pét. : Mme ESTIN Colette – REBECCA. — Remplacement d'une fenêtre au R + 4 versant cour. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0193). — 18 au 24, impasse Canart, 13, impasse Canart, 17 au 19, rue Montéra. — Pét. : M. FERRE Benoît. — Ravalement de deux façades sur cour ainsi que d'un pignon en limite séparative du 15, rue Montéra. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0194). — 6 B, rue de Lyon. — Pét. : M. MARILLIER Claude, S.A. ADRIATIC HOTEL. — Création d'une marquise en façade d'un hôtel en remplacement d'un auvent. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0195). — 4, rue du Colonel Rozanoff. — Pét. : M. VERNA Luc, S.C.I. CLEMICYCA. — Ravalement et remplacement des grilles de protection des fenêtres. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0196). — 122, rue de Picpus. — Pét. : M. CORN Sébastien, CABINET CDSA. — Ravalement des façades, du pignon droit et réfection de la couverture et des souches de cheminées sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0197). — 18, rue Claude Tillier. — Pét. : Mme PICQUART Valérie-Claude, S.A.R.L. ACOREV. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un cabinet de comptabilité. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-P0196). — 10, rue Alice Domon et Léonie Duquet. — Pét. : Mme CLERICI Christine, UNIVERSITE PARIS DIDEROT – PARIS 7. — Installation d'une antenne parabolique sur toiture. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-P0197). — 21 au 27, avenue de la Porte d'Italie. — Pét. : M. ROQUE Benjamin, RATP. — Modification des accès, agrandissement de fenêtres, création d'ouvertures et modification de la position des barrières automatiques et portails avec ravalement des façades. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0194). — 60, rue Albert. — Pét. : M. BALAT Vincent. — Création de deux châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0195). — 137 A, avenue de Choisy, 9 au 11, rue Toussaint-Féron. — Pét. : Mme Valérie et M. Vincent KLINGELSCHEMITT, S.C.I. THICLEM. — Pose d'un bloc de climatisation au rez-de-jardin. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0198). — 65, rue de Tolbiac. — Pét. : M. LOUIS Pierre Yves. — Surélévation de la toiture et création d'une fenêtre de toit. Surface créée : 16,80 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0199). — 2 bis, avenue des Gobelins. — Pét. : M. CHOUTET François. — Réfection de la couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0200). — 33, rue de l'Espérance. — Pét. : Mme MOUILLEY Léa, S.A. TLTI. — Aménagement paysager d'une toiture-terrasse sur cour d'un local de bureau avec ouverture d'une trémie, création d'un édicule et pose d'un écran pare-vue. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0201). — 2, rue du Colonel Dominé. — Pét. : PARIS HABITAT – Mme SCHWOERER Hélène. — Ravalement partiel de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0202). — 8, rue Guyton de Morveau. — Pét. : Mme SCHNEIDER Daniel, S.A. R.I.V.P. — Ravalement des façades sur rue et cour et du pignon droit avec pose d'une isolation thermique extérieure, remplacement des menuiseries extérieures et des garde-corps, pose de volets et suppression d'une porte-fenêtre au 5<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0203). — 2 au 22, square Dunois, 70 au 80, rue Dunois, 83 au 101, boulevard Vincent Auriol. — Pét. : M. SENE Jean-Marc, S.C.I. LA FRATERNELLE. — Modification de la devanture d'un cabinet médical. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0204). — 35, rue Damesme. — Pét. : M. PEREZ Jean-Pierre. — Remplacement d'une fenêtre sur cour en porte-fenêtre. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0205). — 17 au 19, rue de Patay. — Pét. : S.C.I. MONT-ROYAL. — Ravalement du 1<sup>er</sup> étage de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0206). — 6, rue du Père Guérin. — Pét. : M. BARA Noredine, S.A.R.L. NB COMPAGNY. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0207). — 81, boulevard Vincent Auriol. — Pét. : M. HAREL Xavier. — Création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0208). — 49, rue Bobillot. — Pét. : M. PIVERT Bernard, OGEC – ASSOCIATION LOI 1901. — Modification des menuiseries extérieures du groupe scolaire Saint-Vincent de Paul. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0209). — 87, rue de Tolbiac. — Pét. : Mme DARRIGO Françoise. — Installation d'un parevue à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0201). — 17, boulevard Jourdan. — Pét. : Mme CAMBY Carine, EPIC CROUS DE PARIS. — Réalisation d'une terrasse extérieure attenante au restaurant universitaire de la Cité Universitaire Internationale de Paris. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0192). — 2, rue de la Saône, 31, rue du Commandeur. — Pét. : CABINET ROUX S.A. — Abattage d'un arbre dans la cour de la copropriété. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0193). — 20, rue Pernety. — Pét. : M. BUREAU Jérôme. — Couverture d'une terrasse. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0194). — 25, rue Morère. — Pét. : M. FONTAINE Pascal, S.A.S. ZANZUCCHI ET JHR. — Ravalement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0195). — 107, rue de la Tombe Issoire, 9 B au 23, rue Saint-Yves. — Pét. : S.A. ESH DOMNIS. — Remplacement des menuiseries de devantures de commerce. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0196). — 109, rue de la Tombe Issoire. — Pét. : S.A. ESH DOMNIS. — Pose d'une grille sur un muret donnant sur rue. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0197). — 20, rue Morère. — Pét. : M. FABRIS Francis. — Arch. : Mme VIE Clémentine, 31, rue de Reuilly, 75012 PARIS. — Modification de la devanture d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0198). — 37, avenue Reille. — Pét. : M. BEN YACCOUB Mohamed, S.C.I. REILLE. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée et sous-sol en habitation. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0199). — 78, rue de l'Amiral Mouchez, 1 au 3, rue Liard. — Pét. : S.A. LA POSTE DI. — Modification de la devanture d'un bureau de poste. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0200). — 16, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. GASQUET Marc, S.A.S. CABINET MICHAU. — Arch. : M. THOLLET Rémi, 47, avenue Mathurin Moreau, 75019 PARIS. — Ravalement des façades sur cour du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0202). — 12 T, rue Jonquoy. — Pét. : M. BAUDON Gérard. — Installation d'une porte de parking au nu de la façade. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0203). — 34 au 36, rue de l'Amiral Mouchez. — Pét. : M. SAKANOKO Fousseyni, S.A.S. SILVERPULSE. — Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse inaccessible du bâtiment A et d'une couverture du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0204). — 238, boulevard Raspail. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Ravalement des façades sur cour et début de parcelle. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0206). — 2, passage Joanès, 95, rue Didot, 1, rue Boullitte. — Pét. : M. DUMAS Rémi. — Remplacement de deux châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0207). — 7 au 9, rue Joanès. — Pét. : M. BARBIER Gilles, SYNDIC COPROPRIETE BOULITTE-JOANES. — Création de deux ouvertures aux R + 1 et R + 4 du bâtiment A sur cour. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0208). — 9, rue Boullitte, 7 au 13, rue Joanès. — Pét. : M. BARBIER. — Création de deux ouvertures aux R + 5 et R + 6 du bâtiment A sur cour. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0209). — 280, boulevard Raspail. — Pét. : Mme GUILLOTIN Carine, SYNDIC FA-G PERENNE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0210). — 65, rue de la Tombe Issoire. — Pét. : M. WATCHI Antoine, S.A. DENFERT-IMMO. — Ravalement de la façade sur cour et des murs pignons mitoyens. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0211). — 11 B, rue de la Gaîté. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0212). — 8 au 12, rue Poinot. — Pét. : M. DE BASTOS Antonio, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0213). — 37, rue Sarrette. — Pét. : M. HEFTLER Patrick, CABINET COTRAGI. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0214). — 98, rue Daguerre. — Pét. : M. MARZOUK Anis, S.A.S. AQUARELLES ET RENOVATION. — Ravalement des façades sur la courette. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0215). — 60 au 64, rue Rémy Dumoncel, 51, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. MAZADE Sébastien. — Pose de 3 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0260). — 4 ND G/15, 4 ND B/15, 77 au 79, avenue Félix Faure. — Pét. : M. ROQUE Benjamin, RATP DEPARTEMENT DU PATRIMOINE VAI/VAD/MOS. — Création d'un local technique en toiture. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0255). — 23, rue Jean Maridor. — Pét. : M. WLODARCZYK Eric, INDIVISION CHAUBIER AUMASSON. — Ravalement des souches de cheminées côté droit versant rue. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0256). — 12, rue Bellart, 155, avenue de Suffren. — Pét. : M. CAMAN Fabrice, S.A.R.L. BOUCHERIE CAMAN ET FILS. — Modification de la devanture d'un fleuriste afin d'y installer une boucherie avec pose de stores. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0257). — 21, avenue du Maine. — Pét. : M. MARTINEZ Pierre, SEMAEST S.A. ECONOMIE MIXTE. — Remplacement du portail sur rue et réfection du pavage sur cour. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0258). — 26, rue Violet. — Pét. : M. HERIARD Dubreuilh. — Reconstruction d'un abri de jardin sur cour. Surface créée : 16,66 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0259). — 10, rue Yvart, 3, rue Marmontel. — Pét. : M. VUILLEMARD Gilles, S.C.I. PHILGEN. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0261). — 22, rue Duplex. — Pét. : Mme MARIE Sabine. — Modification de la devanture d'un cabinet d'ostéopathe. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0262). — 1 au 1 B, boulevard Victor, 71 au 73, boulevard du Général Martial Valin. — Pét. : M. GUITTON Jean, S.C.I. LE BARJAC. — Création d'un sas d'entrée avec dépose de l'auvent pour un local de bureau. Surface créée : 17 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0263). — 16, rue Emmanuel Chauvière. — Pét. : Mme POCHIER Thi Anh. — Fermeture d'un balcon au 4<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0264). — 7, rue du Commandant Léandri. — Pét. : M. DA SILVA Antonio, S.A.S. SEVDALIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0265). — Allée de la 2<sup>e</sup>ème D.B. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.C.I. DALLE 1. — Aménagement de l'allée de la 2<sup>e</sup> Division Blindée avec pose de blocs de granit au sol et de globes lumineux au plafond. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0266). — 28 au 32, boulevard de Grenelle, 2 au 4, rue Saint-Charles. — Pét. : M. DORMEAU Ludovic, MYAUCHAN. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0267). — 2, rue du Colonel Pierre Avia. — Pét. : M. CARRON Pierre-Louis, S.A.S. SELICOMI. — Modification de la façade Nord, au niveau du rez-de-chaussée, de l'hôtel OKKO. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0268). — 48, rue Lecourbe. — Pét. : M. SAMARAGO Julio Alexandre Goncalves, S.A.R.L. TRAIL AND THE CITY. — Modification d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0269). — 12, avenue du Maine. — Pét. : M. VANHOVE Marc, S.A.R.L. VANHOVE. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0270). — 2, place Falguière, 58 au 68, rue de la Procession, 75 au 99, rue d'Alleray. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS - D.E.V.E. — Végétalisation d'un mur au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0271). — 9 B, rue Quinault. — Pét. : M. HEDIN Guillaume, E.U.R.L. OPERADIAG. — Ravalement du mur pignon droit. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0272). — 96, boulevard de Grenelle. — Pét. : S.A.S. BCBG. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0273). — 272, rue de Vaugirard. — Pét. : M. FERREIRA Martins Antoine, S.A.R.L. VAUDIS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0274). — 86, rue Cambronne. — Pét. : M. MARET Renaud, S.A.S. NATURALIA. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0275). — 14 au 16, rue des Favorites, 19 au 21, rue d'Alleray, 1 au 21, rue Bourseul. — Pét. : M. GOUFFI Axel, S.C.I. CRSF METROPOLE. — Remplacement de châssis métalliques et de stores extérieurs au 4<sup>e</sup> étage d'un immeuble de bureau. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0276). — 1, passage des Entrepreneurs. — Pét. : M. DE ALMEIDA Benjamin, S.A.R.L. LA PAGERIE. — Ravalement des façades et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0277). — 120, rue Lecourbe. — Pét. : M. ROBIN Jean. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0278). — 70, rue Lecourbe. — Pét. : M. HEMAR Luc, S.A.S. CABINET ARAGO. — Ravalement partiel du pignon. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0279). — 74 au 76 B, avenue Félix Faure. — Pét. : M. TRIBOUT Alain. — Pose de stores-bannes sur une terrasse donnant sur cour d'un appartement. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0280). — 26 au 34, rue Cambronne, 1 au 9, rue Paul Chautard, 9 au 11, passage Ribet. — Pét. : M. BLOY Pierre, S.C.I. CPB1. — Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre donnant sur jardin. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0281). — 60, rue Fondary. — Pét. : M. XAVIER Mickaël, S.A. CABINET JEAN CHARPENTIER – AGENCE LOURMEL. — Arch. : S.A.R.L. ARCHITECTURE CONSULTANT, 121, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-P0275). — 77, avenue Marceau. — Pét. : M. RASMUSSEN Kristian, AMBASSADE ROYALE DU DANEMARK. — Remplacement du climatiseur en toiture. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-P0282). — 52, rue La Pérouse, 53, rue Dumont d'Urville. — Pét. : M. SAMEH Tosson, BUREAU MILITAIRE AMBASSADE D'EGYPTE. — Ravalement des façades sur rue et cour, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement de l'ascenseur et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0274). — 38, rue Scheffer. — Pét. : M. GRIMAUX Jérôme, SYNDIC CABINET DEGUELDRE. — Ravalement du mur pignon droit sur rue. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0276). — 18, rue Davioud, 87, rue du Ranelagh. — Pét. : S.A. GERANCE DE PASSY. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0277). — Route des Lacs à Passy 61. — Pét. : Mme SPEICH Rose, VILLE DE PARIS – SECTION SUD OUEST DE VOIRIE. — Aménagement de pistes cyclables. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0278). — 69, rue Raynaud. — Pét. : M. VILLAIN Jean-Paul. — Remplacement de menuiseries extérieures aux 1<sup>er</sup> et 5<sup>e</sup> étages sur rue. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0279). — 59, rue Scheffer. — Pét. : S.A. KTL. — Réfection de la toiture et des souches de cheminée, et remplacement de 7 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0280). — 8, chaussée de la Muette. — Pét. : M. GARREAU Pascal, STE L'ATELIER DE LA MUETTE. — Modification de la devanture d'une boulangerie avec le remplacement du store. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0281). — 58, rue Singer. — Pét. : M. FEUILLIE François, S.A.S. CAISSE IMMOBLIERE DE GERANCE. — Installation d'une porte de parking. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0283). — 55 au 59, rue de la Pompe. — Pét. : Mme PELFRENE Raphaëlle, S.A.R.L. ADA. — Transformation d'un garage d'habitation à rez-de-chaussée sur cour en extension d'un logement avec remplacement de la porte par un ensemble menuisé vitré. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0284). — 66, avenue Théophile Gautier. — Pét. : M. DE LABAREYRE Gilles. — Remplacement d'une fenêtre de toit, côté cour. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0285). — 21, avenue Mozart. — Pét. : Mme FABOZZI Rosa, S.A.S. ADMINISTRATION DE BIEN ET CONSEIL. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0286). — 26 B, rue de Lubeck. — Pét. : M. LECOINTE Frédéric, CONGREGATION DES LEGIONNAIRES DU CHRIST. — Ravalement de la façade cour, réfection d'une corniche et du mur pignon et réparation d'un chapiteau de pilastre. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0287). — 12, rue Leconte de Lisle, 5, rue Mignet. — Pét. : M. BONNEFOND Thierry, S.A. BARATTE & A. — Arch. : S.A.R.L. AGENCE TOULGOAT CONSTRUCTIONS, 29, rue de la Bastille, 44000 NANTES. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0288). — 6, place du Docteur Paul Michaux. — Pét. : M. SIVADIER Thomas Bernard Robert, S.A.R.L. LES PRINCES. — Rentoilage d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0289). — 42, rue Poussin. — Pét. : Mme TONELLI Dominique. — Ouverture d'une baie en façade sur rue au niveau du 6<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0290). — 16, rue Jean Bologne. — Pét. : M. SCHEFFLER David, S.A.S. ENGEL ET VOLKERS. — Modification des devantures sur rue et sur cour d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0291). — 72, avenue Henri Martin. — Pét. : Mme HORTEFEUX Valérie. — Remplacement des menuiseries extérieures au 4<sup>e</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0293). — 21, rue Galilée. — Pét. : M. ABOU Pierre. — Couverture d'une courette à rez-de-chaussée. Surface créée : 19,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0294). — 11, place des Etats-Unis. — Pét. : Mme RICCARDI Daniela, S.A. BACCARAT. — Remplacement de 6 fenêtres en brisis au R + 3 sur cour et rénovation de la porte cochère sur rue. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0295). — 6, rue Maspéro. — Pét. : M. BOSQUILLON DE FRESCHVILLE Christian. — Création d'une porte-fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0296). — 17, avenue Victor Hugo. — Pét. : Mme LITTON Marie-Christine. — Création d'une extension à rez-de-chaussée sur courette. Surface créée : 2 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0297). — 2 au 4, rue de Rémusat, 2 au 4, place de Barcelone, 58 au 60, avenue de Versailles. — Pét. : M. DAHAN Alain, S.A.R.L. ATELIER DAVID D'ANGERS. — Remplacement d'une porte d'entrée principale au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0298). — 9, rue du Dôme. — Pét. : M. PEREIRA José, S.A.S. PEREIRA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0299). — 23, rue Le Sueur. — Pét. : M. PEREIRA José, S.A.S. PEREIRA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0300). — 4, rue Victorien Sardou. — Pét. : M. HEDIN Guillaume, E.U.R.L. OPERADIAG. — Ravalement du mur pignon droit. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0301). — 1, villa Boissière. — Pét. : Mme DELORME, S.A. SDC CABINET GAURIAU ET FILS. — Réfection de couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0302). — 14 au 22, rue Gros, 9 A, rue de Boulainvilliers. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Reconstruction du mur de séparation entre le square Collet et l'immeuble voisin avec déplacement d'un arbre et reprise de l'allée. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0303). — 66, avenue Victor Hugo, 23 au 25, rue Léonard de Vinci. — Pét. : M. CORDONNIER Jean-Marc, S.A.S. EPEL. — Réfection du brisis au 5<sup>e</sup> étage et de l'étanchéité de la terrasse au 6<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0304). — 112, rue Jean de la Fontaine, 1, rue Poussin. — Pét. : M. CHEMLA Thierry, OPTIQUE LA FONTAINE. — Modification de la devanture d'une boutique d'optique. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0305). — 35, rue Boileau. — Pét. : M. FONTAINE Pascal, S.A.S. ZANZUCCHI ET JHR. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0306). — 156, rue de la Pompe. — Pét. : Mme DECUYPER Catherine. — Création d'une véranda au R + 5 côté rue. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0307). — 60, rue de Boulainvilliers, 103, rue de Passy. — Pét. : M. POSTIC Philippe, CABINET PHILIPPE POSTIC. — Ravalement de la façade, du pignon droit et réfection des souches de cheminées et de l'étanchéité des balcons sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0308). — 26, rue de Bassano. — Pét. : M. HELLOT Emmanuel, CABINET LA PAGERIE. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0309). — 26, rue du Ranelagh. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation de deux antennes de radiotéléphonie mobile en toiture. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0310). — 10 au 12, rue de Lubeck. — Pét. : M. TORCOL Eric, S.A.S. MRP. — Ravalement des façades sur rues, cours et pignons. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0311). — 11, rue Galilée. — Pét. : M. TORCOL Eric, S.A.S. MRP. — Ravalement des façades sur rues, cours et pignon. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0312). — 32, rue Galilée. — Pét. : M. TORCOL Eric, S.A.S. MRP. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0313). — 80, rue de la Tour. — Pét. : M. BOULAY Philippe, S.A.S. PEINTECO. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0314). — 2, rue de Lota. — Pét. : M. POTTIEE SPERRY Bertand, S.A.S. CABINET WALCH. — Ravalement des façades sur rues et courettes. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0315). — 5, rue de Bassano. — Pét. : Mme MARIEU Laure, S.E.L.A.R.L. LMA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0316). — 6, rue Mérimée. — Pét. : M. PIMPANINI Franck, E.U.R.L. FRANCK PIMPANINI. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0266). — 143, boulevard Pereire, 59, rue Rennequin. — Pét. : M. LEFEVRE Antoine, S.A.S. DEGUELDRE. — Ravalement de la façade sur rues et réfection des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0267). — 77, avenue de Clichy. — Pét. : Mme PELICAN Joëlle, CABINET FOUINEAU IMMO. — Ravalement des façades sur cour des bâtiments A et B. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0268). — 70, rue de Lévis. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, S.A.S. MATHIAUD BRITO. — Ravalement des murs pignons côté gauche. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0269). — 68, rue Mstislav Rostropovitch. — Pét. : Mme BONTE Elsa. — Fermeture d'une trémie de double hauteur sur séjour au 14<sup>e</sup> étage. Surface créée : 10 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0270). — 5, rue Jadin. — Pét. : M. CHRETIEN Gilles, MUTUELLE MAE. — Modification de la porte d'entrée de l'immeuble et de la porte d'accès au parking. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0271). — 11, rue Margueritte. — Pét. : S.A. TERREIS. — Inversion des châssis de toit sur rue avec les verrières, remplacement des verrières sur rue divisées en 4 parties par des verrières divisées en 5 et remplacement des verrières sur cour divisées en 6 parties par des verrières divisées en 5. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0272). — 18, rue Caroline, 8, rue des Batignolles. — Pét. : M. BLEIN Joël, S.A.R.L. BIERGIT BATIGNOLLES. — Modification de la devanture d'une brasserie et rentoilage du store-banne. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0273). — 5, passage Legendre. — Pét. : M. BESSA Franck Olivier, S.A.S. ATLANTIQUE INVESTISSEMENT. — Réfection partielle de la toiture versant cour. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0274). — 96, rue des Moines. — Pét. : M. GOUISSES Pierre-François, ESH-SA RLF. — Ravalement des façades sur rue et sur cour, remplacement des menuiseries avec volets roulants intégrés et mise en place d'un local poubelle maçonné. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0275). — 8 au 10, rue du Débarcadère, 247 au 255, boulevard Pereire. — Pét. : M. ECOLLAN Pierrick, SDC PEREIRE DEBARCADERE. — Modification de la façade à rez-de-chaussée avec création d'un auvent, création d'une porte côté patio et côté jardin, remplacement des menuiseries extérieures des patios, habillage minéral des jardinières côté boulevard. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0276). — 1, rue Jean Leclaire. — Pét. : M. BRICET Gilles, S.A.R.L. OCTOPUSSY. — Installation de deux stores-bannes. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0277). — 8, rue Clairaut. — Pét. : M. LAURENS Samuel, S.A.S. ORBIS. — Ravalement de l'ensemble des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0278). — Avenue de la Porte de Saint-Ouen. — Pét. : Mme NENERT Claire, MAIRIE DE PARIS – DAC – BUREAU DES ARTS VISUELS. — Installation d'une œuvre d'art « From Paris with Love. » de Bruno Peinado à l'angle Nord de l'avenue de la Porte de Saint-Ouen et du boulevard Bessières dans le cadre du programme artistique accompagnant le prolongement du Tramway 3 Nord. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0279). — 2, rue de Tocqueville. — Pét. : M. BARDON Benoît. — Réfection de la couverture, installation de six châssis de toit et création d'un patio. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0280). — 83, rue Truffaut. — Pét. : M. FRANÇOIS Xavier, S.A.S. ENTREPRISE FRANÇOIS. — Modification de la devanture d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0281). — 51, rue Rennequin. — Pét. : M. FONTAINE Pascal, S.A.S. ZANZUCCHI. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0282). — 80, rue Jouffroy d'Abbans. — Pét. : M. CREMIEUX Frédéric, S.A.S.U. TEAM PARIS MONCEAU. — Mise en place de stores sur les baies en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0283). — 30 B, place Saint-Ferdinand, 23, rue Brunel. — Pét. : M. STENGER Jean-Marc. — Fermeture d'une courette au 3<sup>e</sup> étage et création d'une toiture-terrasse au 7<sup>e</sup> étage. Surface créée : 8 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0284). — 5, boulevard Pereire. — Pét. : M. COLOMBO Stéphane, S.A.S. MB PEINTURE. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0285). — 6, rue Jean Leclaire. — Pét. : Mme DEPARIENTE Martine. — Changement de destination d'un local de bureau en habitation à rez-de-chaussée sur rue (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0286). — 5, villa Aublet. — Pét. : M. KERLANN Jean-François. — Ravalement de la façade sur cour et réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0287). — 4, avenue Stéphane Mallarmé. — Pét. : Cabinet DEGUELDRE, SYNDIC 4 AVENUE STEPHANE MALLARME. — Réfection complète de la couverture. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0288). — 1, place du Nicaragua, 49, rue Jouffroy d'Abbans, 153, boulevard Maiesherbes. — Pét. : M. DURIN Willy. — Modification de la devanture d'une boulangerie avec rentoilage du store. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0289). — 111, rue Cardinet. — Pét. : S.C.I. EUROSIC F PATRIMOINE. — Modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0290). — 61, rue des Batignolles. — Pét. : M. RYBAUT PERES Olivier, EPIC PARIS HABITAT OPH. — Ravalement des façades sur rue et sur cour avec réfection de toiture. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0276). — 42 au 46, rue Duhesme, 122 au 124, rue Marcadet. — Pét. : M. AUNIORD Jean. — Agrandissement d'une fenêtre et création d'une baie au 6<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0277). — 3, rue Ramey. — Pét. : Mme HYMBERT ALINE, S.A.S.U. 4A IMMOBILIER. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0278). — 15, rue Paul Albert. — Pét. : M. HANSEN Rafaël. — Création d'un châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0279). — 111, rue du Mont Genis. — Pét. : M. LORIA Serge, S.A. JMS DISTRIBUTION. — Modification de la devanture d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0280). — 48, rue Montcalm. — Pét. : M. BERNER Gérard. — Installation d'une véranda sur une toiture-terrasse au R + 7 sur cour. Surface créée : 10,80 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0281). — 2, rue des Poissonniers. — Pét. : M. REMINIAC Patrick, S.A.S. STL RENOVATION. — Ravalement des façades sur cour du bâtiment A, du rez-de-chaussée des bâtiments B et C et réfection des souches de cheminées des bâtiments A, B et C. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0282). — 2, rue de Panama, 17, rue Léon. — Pét. : Mme CHAZALON Stéphanie, INSTITUT DES CULTURES D'ISLAM. — Pose de 4 spots en terrasse et toiture-terrasse pour l'éclairage d'une fresque murale sur pignon. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0283). — 245 au 251, rue Marcadet. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT OPH. — Ravalement, réfection de la couverture, changement des menuiseries, pose de stores, isolation thermique et requalification des espaces extérieurs. Surface supprimée : 86 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0284). — 8, boulevard de Clichy. — Pét. : M. CIBOIS Philippe, S.A.R.L. MOZAC. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de matériels de bricolage. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0285). — 97, rue du Ruisseau. — Pét. : M. SATHASIVAM Senthikumar, S.A.R.L. SATHASIVAM SARATHA. — Installation d'un store-banne en devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0286). — 2, rue Gaston Tissandier, 20 au 36, boulevard Ney, 1 au 19, rue Charles Lauth. — Pét. : M. RAYBAUT PERES Olivier, OPH PARIS HABITAT. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0287). — 11, rue Doudeauville. — Pét. : M. IDOUGH I Mohand Cherif, S.A.S. NORD SUD HOLDING. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0288). — 205, rue Marcadet. — Pét. : M. COSSU Francesco. — Modification de la devanture d'un bazar. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0289). — 44, rue de la Chapelle. — Pét. : M. BEN ROMDHANE Ali Ben Mohamed, S.A.R.L. LA BONNE CROUTE. — Modification de la devanture d'une boulangerie et pose de stores. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0290). — 3, rue Letort. — Pét. : M. EL WAHABI Samir, S.A.S. FF BURGERS. — Modification de la devanture et pose d'un store-banne en vue d'installation d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0291). — 55, rue du Simplon. — Pét. : M. LAZRAK Majdi, S.A.R.L. ATELIER 18. — Remise en peinture d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0292). — 150, rue Lamarck. — Pét. : M. TIC Jean-Christophe. — Changement de destination de locaux d'habitation en bureau au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0293). — 9, rue Ganneron. — Pét. : M. AUFFRET Olivier, S.A.S. CABINET ORALIA L'ESCALIER. — Arch. : S.A.S. ENTREPRENTHES ARCHITECTURE ET EXPERTISE, 103, avenue Pierre Grenier, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Ravalement du pignon

en limite séparative du n°7 de la rue ainsi que d'une partie de la façade en retour sur la cour du 4 au 6 bis, rue Pierre Ginier. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0294). — Boulevard Ornano. — Pét. : Mme NENERT Claire, MAIRIE DE PARIS – DAC – BUREAU DES ARTS VISUELS. — Installation d'une œuvre d'art « Le Cœur de Paris » de Joana Vasconcelos sur le boulevard Ornano entre la rue Belliard et le boulevard Ney dans le cadre du programme artistique accompagnant le prolongement du Tramway 3 Nord. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0295). — Avenue de la Porte de Saint-Ouen. — Pét. : Mme NENERT Claire, MAIRIE DE PARIS – DAC – BUREAU DES ARTS VISUELS. — Installation d'une œuvre d'art « From Paris with Love. » de Bruno Peinado à l'angle de l'avenue de la Porte de Saint-Ouen et du boulevard Ney dans le cadre du programme artistique accompagnant le prolongement du Tramway 3 Nord. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0296). — 24, rue Custine. — Pét. : M. PEREIRA José, S.A.S. PEREIRA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0297). — 42, rue des Trois Frères. — Pét. : M. CHEMINI Mehdi, S.A.S. GID. — Ravalement des façades des bâtiments A et B en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0298). — 19, rue de Trétagne, 117 Q, rue Ordener. — Pét. : Mme RENOULT Rachida, S.A.S.U. NEXITY PARIS REPUBLIQUE. — Ravalement de 2 façades sur courette et remise en peinture d'un pylône d'ascenseur. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0299). — 110, rue Caulaincourt, 60, rue Lamarck. — Pét. : M. FONTAINE Pascal, S.A.S. ZANZUCCHI. — Ravalement des façades sur courettes. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0300). — 38, rue Durantin. — Pét. : M. KACZOROWSKI Alexandre, S.A.S. ENTREPRISE LECLERE FILS ET BEINEX. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0301). — 9, rue de l'Olive, 33, rue de Torcy. — Pét. : M. MARTIN Loïc, S.A.R.L. CRC MARTIN. — Réfection de la couverture et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0302). — 10 au 12, rue de Steinkerque, 33, rue d'Orsel. — Pét. : Mme BAYEUX Elodie, LES FOURNILS DE FRANCE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0303). — 10, rue de la Fontaine du But. — Pét. : Mme CHARPY Manon. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0304). — 10, rue Feutrier. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0305). — 48, rue Championnet. — Pét. : Mme MENINA Marie, S.A.R.L. ETUDE DAMREMONT. — Arch. : CABINET TAKT ARCHITECTURE, 7, rue de Chabrol, 75010 PARIS. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur des façades sur rue et cour ainsi que des pignons, et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0306). — 67, boulevard Ney. — Pét. : Mme PAULIN Catherine, S.A. FRANCE HABITATION. — Modification du portail sur rue par l'intégration d'un portillon piétons dans les vantaux et remplacement des luminaires sur cour. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0307). — 18, rue Duhesme. — Pét. : M. BAEK-VERLYNDES Jeong-Min. — Changement de destination d'un local de bureau en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0308). — 50, avenue de la Porte des Poissonniers. — Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Installation de 3 antennes sur la toiture. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0309). — 19, rue André Del Sartre. — Pét. : M. TEBOUL Michaël, S.C.I. JEAN JAURES. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0310). — 21, rue de la Chapelle. — Pét. : Mme THOMAS Muriel, EDIFIS S.A. HLM. — Remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0311). — 9, rue Custine. — Pét. : S.A.R.L. CABINET CORRAZE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0175). — 30, avenue Corentin Cariou, 43 A, boulevard Macdonald. — Pét. : M. CURIS Hervé, CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE. — Travaux pour la sécurisation anti-bélier des accès à la cité des sciences et de l'industrie depuis l'avenue Corentin Cariou. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0156). — 60, rue de Meaux. — Pét. : M. FAHMI Rachid. — Création de deux châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0157). — 2 au 10, rue Gaston Tessier, 234 au 254, rue de Crimée, 65 au 71 B, rue Curial. — Pét. : M. DAHAN Maurice, S.A.S. SUPERMACHE CURIAL. — Modification de la devanture d'un supermarché avec pose de store. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0158). — 13, rue Philippe Hecht. — Pét. : M. ERHALAC Serdar. — Modification des menuiseries extérieures sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0159). — 50, avenue Jean Jaurès. — Pét. : M. LE MENTEC Sébastien, SYNDIC DE COPROPRIETE CABINET SIMMOGES. — Isolation thermique par l'extérieur des façades sur rue, cour et pignons et réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses et des balcons. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0160). — 69, rue de Meaux. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0161). — 2 au 10, rue du Pré Saint-Gervais, 193 au 209, rue de Belleville. — Pét. : M. LEBRUN Xavier, S.A.S. TDF – DIRECTION DU PATRIMOINE. — Installation d'une station de téléphonie mobile en toiture. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0162). — 1, rue Alphonse Aulard. — Pét. : STE PHARMACIE SAINT-GERVAIS. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0163). — Rue Compans. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement de la rue Compans entre les rues Louise Thuliez et Eugénie Cotton. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0164). — Rue des Fêtes. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement de la rue des Fêtes entre les rues de Belleville et Petitot. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0165). — 12, rue François Pinton. — Pét. : STE FONCIERE DU HAINAUT. — Ravalement des façades sur rue et cour, remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 24-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0166). — 86 au 88, rue de l'Ourcq. — Pét. : Mme BOUNMANITHSTARELH SOMCHAY Claudine. — Installation d'une grille de protection au 1<sup>er</sup> étage sur rue d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0167). — 26, rue Botzaris. — Pét. : M. MEFFERER Belaid. — Modification de la devanture d'un bar et pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0168). — 3, cours du 7<sup>ème</sup> Art. — Pét. : M. GRANGE Pierre, S.C.I. DU PONTET. — Changement de destination d'un local à usage de location saisonnière en local d'habitation au 6<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0169). — 28, rue Emile Desvaux, 19, rue Paul de Kock. — Pét. : M. HERRENSCHMIDT David. — Arch. : S.A.S. YPSILON ARCHITECTURE, 26, boulevard Jeanne d'Arc, 93100 MONTREUIL. — Modification d'un garde-corps en toiture-terrasse côté rue Paul de Kock. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0170). — 4, rue du Rhin. — Pét. : M. POURTAU Christophe, S.A. CRAUNOT RIVE GAUCHE. — Ravalement de la façade sur rue et des deux murs pignons avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 30-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0171). — 17, rue Léon Giraud. — Pét. : M. CAUSTIER Jean-Charles, S.A.S.U. INSTITUT EXPERT COMMUNICATION. — Création d'une porte vitrée à rez-de-chaussée sur rue d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0172). — 34, rue Mathis, 15, passage Desgrais. — Pét. : Mme SCHACK Corrina, SYNDIC BENEVOLE DE COPROPRIETE. — Réfection partielle de la couverture sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0173). — 8 au 10, rue Emile Desvaux. — Pét. : M. RICHARD Philippe, S.A.R.L. AAPR. — Ravalement des façades sur rue et cour et réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0174). — 14, rue Emile Desvaux. — Pét. : M. LIVET Stephan, S.A.S. LIVET. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0181). — 17, rue de Bagnolet. — Pét. : SYNDIC CABINET FDP. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0182). — 6, boulevard de Belleville. — Pét. : M. OUARDA Bechir, S.A.S. ATB ALLIANCE TECHNIQUE DU BÂTIMENT. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0183). — 38, rue d'Avron. — Pét. : Mme LARBES Rania. — Création d'une lucarne rampante et d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0184). — 14 au 16, rue du Volga, 55 au 61, rue des Pyrénées. — Pét. : M. HENNEQUIN Gilles, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0185). — 52, rue des Rondeaux, 59, rue Ramus, 1, rue Emile Landrin. — Pét. : M. MOREAU Thierry, S.A.R.L. FENDLER SEEMULER ARCHITECTES. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 17-05-2018.



20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0186). — 14, rue Emile Pierre Casel. — Pét. : Mme LIADSER MIRALLES Esmeralda, S.C.I. CASA LILAS. — Construction d'une véranda à rez-de-chaussée côté jardin avec modification des emmarchements d'une maison individuelle. Surface créée : 4 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0187). — 65, avenue Gambetta. — Pét. : Mme COPPEY Caroline. — Installation d'un garde-corps et création d'une fenêtre de toit au R + 7 versant rue. — Date d'enregistrement : 18-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0188). — 33, rue de Ménilmontant. — Pét. : Mme OHNONA Laure. — Fermeture d'une terrasse au 1<sup>er</sup> étage sur cour. Surface créée : 2,57 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0189). — 175, avenue Gambetta. — Pét. : M. STEIN Jacques-Etienne. — Installation d'un châssis en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 23-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0190). — 39, rue des Envierges. — Pét. : Mme CHINONIS Christelle. — Création d'une mezzanine et de deux châssis de toit versant cour. Surface créée : 9,40 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0191). — 85, rue Julien Lacroix. — Pét. : M. LEVY Matthieu, S.A. PETIT NAVIRE. — Modification de la devanture d'un bar. — Date d'enregistrement : 25-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0192). — 2 au 8, rue Maurice Berteaux, 42 au 56, boulevard Mortier, 1 au 7, rue Victor Dejeante. — Pét. : M. EL AYEB Kouni, S.A.R.L. LE DELICE DE BAGNOLET. — Modification de la devanture d'une boulangerie avec modification des stores. — Date d'enregistrement : 28-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0193). — 88 B, rue des Pyrénées, 81, rue des Maraîchers. — Pét. : M. FERREIRA François, S.A.S. BATTECH. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0194). — 1, allée Alquier Debrousse. — Pét. : M. NIZARD Philippe, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS. — Création d'un sas d'entrée et d'une fenêtre à rez-de-chaussée versant rue et remplacement d'une porte côté jardin. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0195). — 72, rue des Pyrénées, 69 au 69 B, rue des Maraîchers. — Pét. : M. BERTRAND Denis, S.A. JOHN ARTHUR & TIFFEN. — Ravèlement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0196). — 120 au 122, boulevard de Ménilmontant. — Pét. : M. BORDESSOUL Bruno, S.A.S. CRECHES DE FRANCE. — Pose d'un panneau d'information et d'une vitrophanie sur la porte d'entrée d'une crèche. — Date d'enregistrement : 31-05-2018.

### Liste des demandes de permis d'aménager autorisés entre le 16 mai et le 31 mai 2018.

9<sup>e</sup> arr. (PA-075-109-18-V0001). — 18 au 18 B, rue de Châteaudun, 2 au 6, rue Bourdaloue, 2 au 2 B, rue Fléchier. — Pét. : DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS. — Réaménagement du parvis de l'église Notre Dame de Lorette et de ses abords. — Date de la décision : 25-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PA-075-119-18-V0001). — Boulevard Macdonald. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Aménagement de la rue Césaria Evora entre le quai de la Gironde, la gare Rosa Parks et les entrepôts avec réalisation d'un jardin public, d'une voie piétonne et d'un jardin partagé. — Date de la décision : 24-05-2018.

### Liste des permis de construire autorisés entre le 16 mai et le 31 mai 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-14-V0023-M02). — 25, place Dauphine. — Pét. : M. WILLEMS Thierry, E.U.R.L. HENRI IV DAUPHINE. — Arch. : MESTER DE PARAJD, 14, rue Cassette, 75006 PARIS. — Modification du calepinage du bardage de la façade sur rue, de la couleur des menuiseries et du dessin des garde-corps, intégration de la ventilation du sous-sol et sortie de colonne sèche dans la menuiserie à rez-de-chaussée, suppression du local SSI au profit d'un placard-réserve, suppression de la tisanerie au sous-sol et modification de la notice de sécurité. Modificatif au PC n° 075-101-14-V-0023 délivré le 16-02-2015. — Date de la décision : 23-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-16-V0048-M01). — 26, place Vendôme, 35, rue Danielle Casanova. — Pét. : MM. DUPLAIX ET SANDRIN Jean-Marc et Eric, S.A.S. GG FRANCE 13. — Arch. : M. GOUTAL Michel, 110, rue du Faubourg Poissonnière, 75010 PARIS. — Modification de la verrière avec rajout d'un ouvrant, et de cloisonnements pour la mise aux normes de sécurité et d'incendie. — Date de la décision : 18-05-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0002). — 43 au 49, rue Cambon, 3 au 5, boulevard de la Madeleine. — Pét. : M. SANIERES Loïc, WHITE ROOK C 2014 S.A.S. c/o LA SALLE INVESTEMENT. — Arch. : STUDIOS ARCHITECTURE, M. PASTELLAS Pierre, 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS. — Transformation d'un local technique au 5<sup>e</sup> étage d'un bâtiment de bureau, en local de bureau, avec ravèlement de l'ensemble des façades sur rues, cours et jardin. Surface créée : 108 m<sup>2</sup>. S.T. : 3 684 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 16-05-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-18-V0001). — 1, rue Dupetit-Thouars, 27, rue de Picardie. — Pét. : S.A.S.U. MISTER IBE. — Arch. : M. LEGARET Philippe, 61, rue de Dunkerque, 75009 PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce. Monument Historique inscrit le 14-01-1982. — Date de la décision : 24-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-14-V0016-M02). — 8 au 10, rue Charles V. — Pét. : R.I.V.P. — Arch. : M. VAHANIAN Eddy, 162, avenue du Montparnasse, 75014 PARIS. — Modification du gabarit de l'habillage en toiture, création de fenêtres de toit supplémentaires, modification du portail, des façades et des liaisons verticales. Modificatif au PC n° 075-104-14-V-0016 délivré le 31-07-2015 et au PC n° 075-104-14-V-0016-M01 autorisé le 29-01-2018. — Date de la décision : 30-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-17-V0023). — 40, rue Saint-Antoine. — Pét. : S.C.I. DECORCHEMONT. — Arch. : M. MALBRAND Damien, 12, rue Marcadet, 75018 PARIS. — Réhabilitation d'un immeuble à usage de commerce et d'hôtel meublé de 5 étages sur un niveau de sous-sol, avec changement de destination en logement (5 logements créés) et bureau, réfection de la couverture, ravèlement des façades sur rue, courette et mur en fond de parcelle et reconstruction de parties de planchers du R + 2 au R + 5. Surface créée : 45 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 45 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-05-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-17-V0032). — 6, rue Chanoinesse. — Pét. : LES PETITS FRERES DES PAUVRES. — Arch. : M. MOURIER Cédric, 3, rue Audibert et Lavirotte, 69000 LYON. — Réhabilitation d'un centre d'accueil à rez-de-chaussée sur rue et sous-sol avec modification de la devanture, déplacement de la trémie d'escalier, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. — Date de la décision : 17-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-17-V0022). — 45 au 53, quai de la Tournelle. — Pét. : M. DE BETAK Alexandre. — Arch. : M. TALBI Sofiane, 12, rue François Gérard, 75016 PARIS. — Remplacement des menuiseries extérieures d'une habitation au 1<sup>er</sup> étage sur rue et cour. Monument Historique inscrit le 22-02-1926. — Date de la décision : 25-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-17-V0018). — 1, rue Mayet, 131, rue de Sèvres. — Pét. : S.C.I. TAYASAN. — Arch. : Mme DHELEMME Evgenia, 8, rue Ludovic Halevy, 94370 SUCY EN BRIE. — Changement de destination d'un local commercial en artisanat avec modification de la devanture à rez-de-chaussée sur rue. — Date de la décision : 22-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-17-V0032). — 12 au 14, rue Christine, 33, rue Dauphine. — Pét. : S.A.S. AUBUSSON. — Arch. : ARTEFAK S.A.R.L., 3, rue Rameau, 75002 PARIS. — Modification partielle de la façade côté rue Christine d'un hôtel de tourisme, création d'une chambre supplémentaire à rez-de-chaussée en remplacement du monte-voiture, réaménagement du 1<sup>er</sup> niveau de sous-sol par création d'un SPA, et changement de destination du parking au 2<sup>e</sup> niveau de sous-sol en locaux techniques et du personnel, création d'une trémie d'escalier entre le R - 1 et R - 2 et d'une trémie d'ascenseur du rez-de-chaussée au R - 2. Surface créée : 83,30 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-12-V0030-M03). — 2 au 16, rue Rousselet, 19 au 21, rue Oudinot. — Pét. : FONDATION SAINT-JEAN-DE-DIEU - CLINIQUE OUDINOT. — Arch. : M. JANIAUD Alain, 33, rue Pierre Joigneaux, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE. — Adaptation de l'aménagement des locaux de la clinique du 1<sup>er</sup> sous-sol au 4<sup>e</sup> étage et suppression de certains aménagements - non réalisation du 2<sup>e</sup> sous-sol et de l'aménagement de la verrière - modification de l'ensemble des façades. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-107-12-V-0030 et 075-107-12-V-0030-M01 délivrés les 25-04-2013 et 02-09-2014. — Date de la décision : 25-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-17-V0034). — 218, rue de Grenelle, 28, rue Augereau, 83, avenue de la Bourdonnais. — Pét. : S.A.R.L. HABBOUBI-PIZZA. — Arch. : M. BIASS Frank, 121, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS. — Agrandissement d'une pizzeria par annexion d'un local artisanal adjacent (retouche de vêtements) avec changement de destination, modification de la devanture et remplacement du store-banne. — Date de la décision : 23-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-17-V0037). — 116, rue de Grenelle. — Pét. : MAIRIE DE PARIS - DIRECTION CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE. — Arch. : M. BALC'H Philippe, 31, villa d'Alésia, 75014 PARIS. — Restauration des fenêtres de la salle du Conseil - Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement (excepté salle du Conseil). Inscription de la devise républicaine. Monument Historique inscrit le 15-05-1926. — Date de la décision : 23-05-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0003). — 21, rue de Verneuil. — Pét. : M. COMTE Jean-François. — Arch. : M. CHASTENET DE GERY Aymerick, 85, rue de Montmartre, 75002 PARIS. — Rénovation et extension d'un logement situé au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur rue et cour, modification et ravalement des façades sur cour avec restauration et remplacement des menuiseries extérieures du logement, fermeture du porche par un ensemble menuisé, fermeture de la terrasse couverte et modification de la toiture. Surface démolie : 3 m<sup>2</sup>. S.T. : 315 m<sup>2</sup>. Surface créée : 48,70 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 23-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-16-V0054). — 73, rue de Miromesnil. — Pét. : S.A.R.L. EMERAUDE AGENCEMENTS. — Arch. : M. DURAND Bernard, 98, rue de Sèvres, 75007 PARIS. — Surélévation de deux étages, après démolition de la toiture, d'un bâtiment de bureaux de deux étages avec combles et création d'une terrasse côté cour. Surface démolie : 17 m<sup>2</sup>. Surface créée : 351 m<sup>2</sup>. S.T. : 345 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-17-V0037). — 12 au 14, rue Christophe Colomb. — Pét. : S.A. HEZEAR EXPLOITATION. — Arch. : CAP&DP, Mme Célia DUNY, 1, rue l'Abbé de l'Epée, 78000 VERSAILLES. — Changement de destination d'un bâtiment à usage de bureau, situé 14, rue Christophe Colomb,

de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, en extension de l'hôtel de tourisme situé au n<sup>o</sup> 12 ; création de baies de liaison dans le mur porteur mitoyen à tous les niveaux, redistribution intérieure du n<sup>o</sup> 14, transformation partielle de locaux techniques en sous-sol avec création d'un SPA comprenant bassin, hammam ; côté cour, création d'un jardin de pleine terre après suppression du dallage avec platelage bois. Surface créée : 42,20 m<sup>2</sup>. S.T. : 134 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-17-V0053). — 12, rue Magellan. — Pét. : S.C.I. 12, rue Magellan. — Arch. : M. D'ALENCON Louis, 48, rue Jean-Jacques Rousseau, 94200 IVRY-SUR-SEINE. — Extension du R + 1 au R + 4 sur cour d'un immeuble de bureaux avec création d'une terrasse accessible au R + 5 en toiture. Surface créée : 68 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 16-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-17-V0057). — 10, rue de Vienne, 28, rue du Rocher, 7, rue de Stockholm. — Pét. : AMARBEN. — Arch. : M. CARDON Nicolas, 91, rue Lauriston, 75116 PARIS CEDEX 16. — Changement de destination d'un bureau de poste en sous-sol et rez-de-chaussée, sur rues et courette, en supérette avec réaménagement intérieur, dépose de l'escalier menant au 1<sup>er</sup> étage déjà condamné, modification de la devanture et réfection de la couverture côté courette. — Date de la décision : 31-05-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0008). — 6, rue Rembrandt. — Pét. : M. KOT Serge. — Arch. : M. POTIE Denis, 9, lieu-dit Mourisset, 33410 OMET. — Extension du niveau des combles d'un bâtiment d'habitation avec modification de la toiture et création de baies vitrées sur cour et ajout de lisses et changement d'une fenêtre et châssis en façade sur rue. Surface créée : 38 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-15-V0045-M02). — 10, rue de la Chaussée d'Antin, 7, rue du Helder. — Pét. : S.A.S. PHC HELDER. — Arch. : M. BEAUTEMPS Didier, 5, villa du Bois d'Orme, 75019 PARIS. — Restructuration d'un hôtel de tourisme avec agrandissement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> sous-sols en vue d'aménagement de locaux techniques et de réserves, création d'un monte-charge et d'un bassin, réaménagement de l'entrée de service et de la cour intérieure au rez-de-chaussée, réduction du nombre de chambres (de 62 à 51) en étages, suppression de l'escalier de secours, modification des circulations verticales, réduction de l'extension au R + 5 et agrandissement de la terrasse, modification des ouvertures des façades des extensions sur cour, pose d'une isolation thermique par l'extérieur sur les façades du bâtiment Chaussée d'Antin, modification de la façade sur la rue du Helder, réaménagement paysager de la cour et remplacement de châssis de toit. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-109-15-V-0045 et 075-109-15-V-0045-T01 délivrés les 24-03-2016 et 05-07-2017. — Date de la décision : 30-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-17-V0004). — 121, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : REGION ILE DE FRANCE. — Arch. : Mme LATOUR Héléne, 49, rue de Maubeuge, 75009 PARIS. — Construction d'un local de stockage sur courette, adossé au mur mitoyen, reconstruction, après démolition, des sanitaires sur cour, ravalement du bâtiment d'infirmerie à rez-de-chaussée sur cour avec remplacement des menuiseries extérieures, et réaménagement intérieur du pôle artistique. Surface démolie : 13 m<sup>2</sup>. Surface créée : 41 m<sup>2</sup>. S.T. : 4 000 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-05-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-17-V0021). — 31 B, boulevard de Rochechouart, 9 au 9 B, rue Gérando. — Pét. : AFBB - S.C.I. ROCHECHOUART-GERANDO. — Arch. : M. DAVERSIN Denis, 16, boulevard Pereire, 75017 PARIS. — Construction, après démolition partielle d'un bâtiment de 1 étage au R + 1, d'une extension sur 1 niveau pour l'école de biochimie et biologie en cœur de parcelle, avec création de trémies pour permettre l'implantation des escaliers et d'un ascenseur, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, réfection des couvertures. Surface supprimée : 71 m<sup>2</sup>. Surface créée : 165 m<sup>2</sup>. S.T. : 669 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-17-V0023). — 26 au 30, rue de Paradis. — Pét. : SOCIETE CABOURG. — Arch. : M. MAILLARD Etienne, 10, rue Rochebrune, 93100 MONTREUIL. — Restructuration des parties communes du 1<sup>er</sup> sous-sol et du rez-de-chaussée avec création de halls indépendants pour les bureaux et le commerce, démolition et reconstruction d'escaliers, suppression des grilles en façade sur rue au profit d'une façade vitrée et changement de destination de parties communes de locaux d'habitation en commerce. Surface créée : 23 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 28 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-05-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-17-V0034). — 56, rue d'Hauteville. — Pét. : OGEC BOSSUET NOTRE-DAME. — Arch. : CAZENOVE ARCHITECTES & ASSOCIES, 96, rue Aristide Briand, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Restructuration d'un groupe scolaire pour la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité avec création d'un élévateur PMR, modification de l'escalier extérieur d'accès à la cour, la rénovation de la cour de récréation, l'extension du réfectoire en rez-de-jardin. Surface créée : 36,60 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-14-V0027-M01). — au 12, cité Durmar, 154 au 154 B, rue Oberkampf, 1 au 11, cité Durmar. — Pét. : Mme, M. FAYOLLE Florence & Eric. — Arch. : ARTEO ARCHITECTURES, 22, avenue Jean Aicard, 75011 PARIS. — Modification de la toiture en retrait, avec diminution de la surface (67 m<sup>2</sup> au lieu de 139 m<sup>2</sup>). Modificatif au PC n° 075-111-14-V-0027 délivré le 15-04-2015. — Date de la décision : 23-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-17-V0044). — 147, rue du Chemin Vert. — Pét. : INDIVISION HALPHEN. — Arch. : M. DANAN Jacques, 49, rue Broca, 75005 PARIS. — Surélévation d'un étage, après démolition de la toiture, d'un bâtiment de R + 6 sur rue à usage de commerce à rez-de-chaussée et d'habitation (1 logement créé). Surface créée : 65 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-17-V0072). — 5, passage Turquetil. — Pét. : EUROPROM. — Arch. : Mme FLEURY Françoise, 20, rue Sadi Carnot, 92000 NANTERRE. — Construction d'un bâtiment d'habitation de 4 étages sur un niveau de sous-sol, dont 2 duplex en rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage avec sous-sol, 8 logements créés, après démolition totale d'un ensemble immobilier. Surface démolie : 391 m<sup>2</sup>. Surface créée : 771 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0002). — 52, rue Saint-Sébastien, 55, boulevard Voltaire. — Pét. : ASSOCIATION SOURIRE BIEN ETRE BUCCO-DENTAIRE. — Arch. : ARCA ATELIER D'ARCHITECTURE, 49, rue Broca, 75005 PARIS. — Changement de destination d'un commerce avec suppression de la terrasse fermée pour l'installation d'un cabinet dentaire avec modification des devantures. — Date de la décision : 29-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0005). — 74 au 76, boulevard Voltaire. — Pét. : Mme BOUSQUET Shirley. — Arch. : M. DUBOST Christophe, 19, rue du Chalet, 75010 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux d'un immeuble d'habitation de R + 5 après dépose de la véranda existante située en toiture-terrasse. Surface créée : 32 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 19 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 24-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0013). — 2, passage du Chemin Vert, 45 au 47, rue du Chemin Vert. — Pét. : M. JIN Shaoming, S.C.I. DU PETIT CHEMIN VERT. — Arch. : Mme CHEN Xi Alix, 8, place de l'Europe, 94220 CHARENTON LE PONT. — Changement de destination partiel d'un local commercial à rez-de-chaussée sur cour en local d'habitation (1 logement créé) avec modification de la façade. — Date de la décision : 22-05-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0015). — 17 au 19, rue Richard Lenoir. — Pét. : M. VILLEROY DE GALHAU Henri. — Arch. : M. MILESI Jean Sébastien, 36, avenue de Flandres, 75019 PARIS. — Changement de destination d'un commerce

en habitation au 3<sup>e</sup> étage sur cour avec modification des menuiseries extérieures, pose de stores, création de châssis de toit, modification des mezzanines et remplacement des verrières. Surface créée : 7,50 m<sup>2</sup>. S.T. : 475 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 23-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-11-V0037-M02). — 30 au 52, rue de la Brèche aux Loups, 2 au 24, square Georges Contenot, 59 au 93, rue Claude Decaen. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT OPH. — Arch. : Mme Fabienne GERIN-JEAN, 10, rue Oberkampf, 75011 PARIS. — Modification des façades, précisions sur les différents accès, changement des volets et des conduits d'extraction en toiture. Modificatif au PC n° 075-112-11-V-0037 délivré le 15-11-2011 et au PC n° 075-112-11-V-0037-M01 autorisé le 01-08-2013. — Date de la décision : 28-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-V0005). — 38 au 42, rue de Reully, 2 au 4, rue du Colonel Rozanoff. — Pét. : M. BENSARD David, S.A.S. REUILLY 3. — Arch. : M. BELET Philippe, 5, allée des Chênes, 78510 TRIEL-SUR-SEINE. — Surélévation de 2 niveaux + mezzanine sous-combles d'un immeuble d'habitation et de commerce d'un étage sur un niveau de sous-sol (6 logements créés), sur rues, démolition partielle de la terrasse pour prolongation de l'escalier dans les niveaux créés, végétalisation partielle de la toiture-terrasse inaccessible et ravalement des façades avec remplacement partiel des menuiseries extérieures. Surface créée : 248 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 25-05-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-15-P0003-M01). — 144, boulevard de l'Hôpital, 2 au 6, rue Philippe de Champagne, 13, rue Primatice. — Pét. : M. PARDINI Gérard, PREFECTURE DE POLICE - SAI/DCT/SUD. — Arch. : EXPLORATIONS ARCHITECTURE, 1, cité Paradis, 75010 PARIS. — Modifications intérieures des rez-de-chaussée bas et rez-de-chaussée haut suite à la suppression de l'antenne de police générale. Modificatif au PC n° 075-113-15-P-0003 autorisé le 17-04-2015. — Date de la décision : 29-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-13-V1032-M01). — 42, avenue du Général Leclerc. — Pét. : S.N.C. 42 GENERAL LECLERC. — Arch. : DGM & ASSOCIES, 74, rue Rivay, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Création de locaux de tri sélectif à rez-de-chaussée de chaque bâtiment. Modificatif au PC n° 075-114-13-V1032 délivré le 22-04-2014. — Date de la décision : 25-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-15-V0037-M01). — 2 au 12, rue Jules Guesde, 5 P au 11, rue du Texel, 19 au 21, rue Vercingétorix. — Pét. : S.C.I. SOCIETE MAINE-MONTPARNASSE. — Arch. : M. HAOUR Eric, 4, avenue du Président Wilson, 75008 PARIS. — Création d'un troisième sous-sol avec modification de l'emplacement de la rampe, modification du traitement paysager et du cœur d'ilot, modification de la toiture et des façades du bâtiment logement, changement de destination suite à la suppression du restaurant et redistribution intérieure. Surface finale de plancher créée : 11 887 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n° 075-114-15-V-0037 autorisé le 10-05-2016. S.T. : 2 195 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-17-V0038). — 88, boulevard Arago, 3 au 5, rue Méchain. — Pét. : S.C.I. MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES. — Arch. : A+C ARCHITECTE ET CONTRACTANT Hamid BAHAMOU, 25, avenue Mozart, 75016 PARIS. — Construction d'un immeuble à usage d'habitation de R + 2 sur 2 niveaux de sous-sols conservés (10 logements créés) après démolition du bâtiment existant en cœur de parcelle. Surface créée : 388,27 m<sup>2</sup>. surface supprimée : 255,24 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-17-V0046). — 3, rue Lacaze. — Pét. : S.C.I. YSL & CO. — Arch. : M. DUBALEN Yves, 47, avenue Pasteur, 93100 MONTREUIL. — Construction d'un immeuble à usage d'habitation de 6 étages sur un niveau de sous-sol (3 logements créés) après démolition du bâtiment existant. Surface créée : 457,92 m<sup>2</sup>. surface démolie : 169,78 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-17-V0048). — 7 au 7 B, rue Couche. — Pét. : S.A.S. ESPRIMM. — Arch. : STUDIO VINCENT ESCALIER, 16, rue Martel, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment d'habitation (12 logements) de 5 étages après démolition d'un foyer d'entraide de 3 étages sur sous-sol partiel. Surface à démolir : 494 m<sup>2</sup>. Surface créée : 789 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 17 m. S.T. : 270 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 31-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0001). — 7 A, rue Méchain. — Pét. : M. NADOME Jean-Philippe, S.A.R.L. SYNDIC GRANGETAS. — Arch. : M. BAUDET Bernard, 27, rue des Tournelles, 94230 CACHAN. — Rénovation partielle du perron et réfection du dallage de l'entrée du bâtiment en fond de cour. Monument Historique inscrit le 28-12-1984. — Date de la décision : 31-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0002). — 75, rue du Moulin Vert, 71, rue de Gergovie. — Pét. : Mme, M. ZERWAS Dirk et Christiane. — Arch. : M. PINGOUX Pierre, 155, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en habitation avec modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue et création d'une trémie d'escalier reliant le rez-de-chaussée au 1<sup>er</sup> étage. Surface supprimée : 2,40 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 25-05-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0010). — 16 au 16 B, rue du Saint-Gothard. — Pét. : M. RIBEYROLLES Philippe. — Arch. : M. BERI Marc, 102, rue Grande, 27700 FRESNE L'ARCHEVEQUE. — Restauration partielle de la façade à rez-de-chaussée sur cour d'un atelier d'artiste. Bâtiment inscrit le 17-10-2006. — Date de la décision : 30-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-12-V0038-M01). — 2 au 4, rue Copreaux, 33, rue Blomet. — Pét. : M. GUILLAUME Cornut. — Arch. : M. SITOLEUX Hugues, 6, impasse de Mont Louis, 75011 PARIS. — Extension du 2<sup>e</sup> sous-sol. Modificatif au PC n° 075-115-12-V-0038 délivré le 04-10-2012. SDP commerce créée après modification : 535 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-14-V0017-M02). — 10, place de Brazzaville, 11 au 15, rue du Théâtre. — Pét. : CPCU COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN. — Arch. : M. DUBUISSON François, 11, quai Paul Doumer, 92400 COURBEVOIE. — Modification des façades place de Brazzaville et rue du Théâtre et création de grilles de désenfumage en façade sur rue du Théâtre. Modificatif aux PC n°s 075-115-14-V-0017 délivrés les 05-09-2014 et 29-12-2015. — Date de la décision : 16-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-14-V0067-T03). — 74, rue Mademoiselle. — Pét. : M. WASS Vincent, S.C.I. CLARA. — Arch. : M. RICHARD Hervé, 210, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 PARIS. — Transfert de la S.A.S. CURIIO LIVING à la S.C.I. CLARA. — Date de la décision : 24-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-15-V0028-M02). — 50 au 52, rue du Commerce. — Pét. : S.C.I. LOULIE & S.C.I. 50, RUE DU COMMERCE. — Arch. : A+A ARCHITECTES, 1 bis, villa Guizot, 75017 PARIS. — Ajout de deux fenêtres de toit versant rue au n° 50 de la rue du Commerce. Modificatif aux PC n°s 075-115-15-V-0028 et 075-115-15-V-0028-M01 délivrés les 13-11-2015 et 03-2018. — Date de la décision : 17-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-17-V0054). — 52 au 58, rue Violet, 112 au 122, avenue Emile Zola. — Pét. : S.A. SOCIETE FONCIERE LYONNAISE. — Arch. : YM ARCHITECTURE, 40, rue Washington, 75008 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment de bureaux de 10 étages sur 2 niveaux de sous-sol avec démolition partielle de planchers à tous les niveaux et d'une partie de la toiture pour création de terrasses au 10<sup>e</sup> étage, modification de l'ensemble des façades, démolition du bâtiment auditorium, reconstruction d'un bâtiment de bureaux et de logements (5) en R + 2 articulé autour d'un patio en extension du bâtiment R + 10, construction d'un bâtiment de bureaux de 7 étages sur

2 niveaux de sous-sol à l'alignement côté avenue, d'une liaison de R + 1 à R + 7 au bâtiment conservé, pose de panneaux solaires, végétalisation des toitures-terrasses et aménagement des espaces extérieurs. Surface créée : 14 573 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 9 079 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-17-V0058). — 266, rue Lecourbe, 181, rue de la Croix Nivert. — Pét. : PARIS HABITAT OPH. — Arch. : M. DURON Sébastien, 11, rue des Petites Ecuries, 75010 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment à destination de commerce et d'habitation (4 logements), comprenant 2 étages sur un niveau de sous-sol avec ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, modification des devantures, des liaisons verticales. Construction d'un bâtiment (R + 6) de 7 logements et d'un commerce (rue de la Croix-Nivert) sur un niveau de sous-sol. Surface de plancher créée : 457,46 m<sup>2</sup>. S.T. : 302 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 16-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-17-V0060). — 384, rue de Vaugirard. — Pét. : M. BEMBARON Bruno, S.C.I. SAINT-MICHEL LUXEMBOURG. — Arch. : M. HINTZY Alban, 20, rue Dulong, 75017 PARIS. — Construction d'un bâtiment à rez-de-chaussée à destination de commerce avec toiture végétalisée après démolition d'un bâtiment d'artisanat à rez-de-chaussée sur rue. Surface de plancher à démolir : 31 m<sup>2</sup>. Surface de plancher créée : 34 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 24-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-17-V0065). — 2 ND S/15, 16 au 20, rue de l'Ingénieur Robert Keller, 29 au 39, avenue Emile Zola. — Pét. : PARIS-HABITAT OPH. — Arch. : NUNC ARCHITECTES / PARIS, 23, rue Edgar Quinet, 92120 MONTROUGE. — Construction de 2 bâtiments en R + 5 et R + 6 sur un niveau partiel de sous-sol à destination de crèche (CINASPIC, construction et installation nécessaires au service public ou d'intérêt collectif) et d'habitation (17 logements créés). Surface créée : 2 211 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-17-V0067). — 35, boulevard Victor. — Pét. : M. PRACCA Jean-Baptiste, S.A.S. MCF 35 VICTOR. — Arch. : M. MICHIGAN Franck, 77, avenue Henri Ginoux, 92120 MONTROUGE. — Construction d'un bâtiment de 10 étages sur 2 niveaux de sous-sol avec mezzanine en vue d'implantation d'un établissement hôtelier, d'un commerce à rez-de-chaussée et sous-sol, de bureaux (co-working), avec végétalisation en toiture-terrasse et façade et pose d'un escalier extérieur sur rue après démolition de bâtiments de 1 à 2 étages d'artisanat, commerce et habitation. Surface de plancher à démolir : 382 m<sup>2</sup>. Surface de plancher créée : 3 530 m<sup>2</sup>. S.T. : 414 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 31 m. — Date de la décision : 22-05-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-17-V0078). — 4 au 6, Villa Thoréton. — Pét. : M. FABRY Frédéric, S.A.S. ECOLE D'ASSAS. — Arch. : M. RIDGWAY Philip, 42, rue Saint-Charles, 78000 VERSAILLES. — Changement de destination d'un bâtiment de bureaux en école de massothérapie et de pédicurie avec création d'un escalier de secours extérieur du R + 2 au R + 3 et d'un escalier intérieur du rez-de-chaussée au 2<sup>e</sup> étage, modification de la porte d'entrée et des issues de secours à rez-de-chaussée sur villa, adaptation de fenêtres existantes en ouvrants pompiers et création d'une extraction de désenfumage en toiture-terrasse. Surface de plancher créée : 9 m<sup>2</sup>. Surface de plancher supprimée : 53 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-17-V0034-M01). — 41, rue Claude Terrasse. — Pét. : M. ROELOFFS Jan. — Arch. : M. ROYER Thomas, 1, rue des Jardins, 93100 MONTREUIL. — Modification de la façade sur rue au niveau du 2<sup>e</sup> étage d'une maison individuelle. Surface de plancher créée : 67 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n° 075-116-17-V-0034 délivré le 19-09-2017. — Date de la décision : 23-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-17-V0054-T01). — 42, rue du Docteur Blanche. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, S.A. R.I.V.P. — Arch. : M. SACHET Arnaud, 10, rue Bisson, 75020 PARIS. — Transfert du PC n° 075-116-17-V-0054 de la S.C.I. PARIS 16<sup>e</sup>, rue du Docteur Blanche à la R.I.V.P. — Date de la décision : 28-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-P0013). — 11, rue Chardon Lagache. — Pét. : HOPITAL SAINTE-PERINE. — Arch. : Mme CABRERO Ana, 81, rue Saint-Charles, 75015 PARIS. — Construction d'un abri de stockage de déchets d'activités de soins attenant au bâtiment principal et l'abattage avec replantation de 2 arbres. Surface de Plancher créée : 30,84 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0012). — 82, rue Lauriston. — Pét. : M. LEPETIT, SDC 82, RUE LAURISTON représentée par FONCIA PARIS. — Arch. : M. GODINIAUX Benjamin, 5, rue du Grand Prieuré, 75011 PARIS. — Fermeture de 2 courettes en extension des locaux d'habitation du 1<sup>er</sup> au 6<sup>e</sup> et dernier étage, avec remplacement de la verrière fermant les courettes par une couverture en zinc avec 2 châssis de toit. Surface de plancher créée : 78 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 273 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 17-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-13-V1056-M03). — 4 au 8, rue Emile Borel. — Pét. : S.C.I. PARIS 17E-4, RUE BOREL. — Arch. : M. LECLERCQ François, 39, rue du Repos, 75020 PARIS. — Augmentation des surfaces de CINASPIC. Evolution des façades, des garde-corps des clôtures, des surfaces RIE et déchets. Modifications des raccordements concessionnaires et d'implantation des portes de façades des locaux techniques. Mise à jour de la notice de sécurité. Surface créée : 25 579 m<sup>2</sup> au lieu de 25 472 m<sup>2</sup>. Modificatif aux PC n°s 075-117-13-V1056, 075-117-13-V1056-M01 et 075-117-13-V1056-M02 délivrés les 26-06-2014, 24-02-2015 et 02-03-2017. — Date de la décision : 17-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0012). — 28, rue Rennequin. — Pét. : M. MARELI Isaac, S.A.R.L. SMB DISTRIBUTION. — Arch. : M. CARDON Nicolas, 91, rue Lauriston, 75016 PARIS. — Changement de destination d'un local de bureau à rez-de-chaussée sur rue et cour en commerce avec modification de la devanture et pose de store-banne, création d'une grille de ventilation sur la façade arrière et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. — Date de la décision : 25-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-17-V0029). — 57 au 57 B, rue du Département. — Pét. : ARCA IMMOBILIER S.N.C. — Arch. : M. DANAN Jacques, 49, rue Broca, 75005 PARIS. — Construction d'un bâtiment de R + 7 sur un niveau de sous-sol à usage de résidence étudiante (73 logements) et de commerce à rez-de-chaussée et sous-sol après démolition totale d'un ensemble immobilier de R + 1. Surface créée : 1 968 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 29-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-17-V0055). — 102, rue du Mont Cenis, 43, boulevard Ornano, 59, rue Hermel. — Pét. : S.A.S. ALTANA INVESTISSEMENTS. — Arch. : M. PORTRON Pierre Henry, 3, passage Perreur, 75020 PARIS. — Construction, avec conservation de la façade sur le boulevard Ornano, après démolition du bâtiment à usage commercial, d'un bâtiment de R + 6 de commerce à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, de bureau au 1<sup>er</sup> étage, et d'habitation (14 logements créés) du 2<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> étage. Surface démolie : 731 m<sup>2</sup>. Surface créée : 1 222 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0001). — 12, rue de la Fontaine du But. — Pét. : Mme OUDIN Patricia. — Changement de destination d'un local artisanal en habitation au rez-de-chaussée sur rue et cour avec modification de la façade. — Date de la décision : 18-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-17-V0016). — 48 T au 52, quai de la Marne, 33 au 35, rue de Thionville, 1 au 11, quai de Metz. — Pét. : IMMOBILIER 3 F. — Arch. : CHARTIER DALIX ARCHITECTES, 30 30, rue Emile Lepeu, 75011 PARIS. — Surélévation de

2 niveaux en structure bois d'un immeuble à usage d'habitation de R + 8 et transformation de celliers en logements sur les derniers niveaux des bâtiments sur rue de Thionville et quai de la Marne (20 logements créés). Surface créée : 1 327 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-17-V0043). — 186, avenue Jean-Jaurès, 85 au 89, rue Petit. — Pét. : PARIS HABITAT OPH. — Arch. : ARCHI 5, Mme Anne PEZZONI, 48-50, rue Voltaire, 93100 MONTREUIL. — Construction, après division de la parcelle sur jardin en 2 lots, d'un bâtiment de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation (65 logements) et de 9 maisons individuelles de 1 étage, accessibles depuis le 186, avenue Jean-Jaurès, et réhabilitation avec démolition partielle de plancher du rez-de-jardin au 5<sup>e</sup> étage d'un bâtiment de 5 étages sur rez-de-jardin et 1 niveau de sous-sol, à usage de garage, en vue de sa transformation en 75 logements, accessible depuis le 85-89, rue Petit, avec aménagement paysager des espaces libres pour création de jardins. Surface créée : 10 277 m<sup>2</sup>. S.T. : 6 928 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0003). — 52, avenue Secrétan. — Pét. : Mme JOBELOT Domnine. — Arch. : Mme JOBELOT Domnine, 9, rue de Clignancourt, 75018 PARIS. — Extension et surélévation d'un étage d'un bâtiment d'habitation en R + 1 en fond de parcelle, création d'une verrière en toiture et d'un toit-terrasse végétalisé. Surface créée : 48,50 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 13,50 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 17-05-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0004). — 5, rue de Nantes. — Pét. : Mme LELARGE Lévy. — Arch. : M. OLINDO Olivier, 28, rue Beautreillis, 75004 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage de bureau à rez-de-chaussée sur rue et cour avec un niveau de sous-sol en local d'habitation (1 logement créé) avec modification des façades et création d'une trémie d'escalier. Surface supprimée : 2 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-12-V0030-M02). — 69, rue des Orteaux. — Pét. : S.C.C.V. TENDANCE VINGTIEME. — Arch. : STE A.U.4.G., M. GIRAUD, 60-62, rue de Wattignies, 75012 PARIS. — Changement de destination d'un local commercial en micro-crèche (10 berceaux) avec modification des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur rue, remplacement des menuiseries en étages et des volets et modifications en toiture. Modificatif aux PC n°s 075-120-12-V-0030 et 075-120-12-V-0030-M01 délivrés les 28-01-2013 et 20-12-2013. — Date de la décision : 17-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-16-V0078-M01). — 10 au 20, rue Charles Friedel, 8 au 16 T, rue Olivier Métra, 31 au 43, rue Pixécourt. — Pét. : M. BETH Victor. — Arch. : Mme ROSIER Lucie, 2, place du Guignier, 75020 PARIS. — Remplacement de la fenêtre de la cage d'escalier par des pavés de verre, non remplacement de la fenêtre du 2<sup>e</sup> étage sur cour, agrandissement de la porte-fenêtre à rez-de-chaussée de l'extension et diminution de la porte-fenêtre avec création d'une baie au 1<sup>er</sup> étage de l'extension. Modificatif au PC n° 075-120-16-V-0078 délivré le 19-04-2017. — Date de la décision : 30-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0007). — 80, rue des Maraîchers, 1, rue de la Croix Saint-Simon. — Pét. : S.A. L'HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Arch. : M. LELASSEUX Guillaume, 67, rue Sainte-Anne, 75002 PARIS. — Réhabilitation et surélévation de 2 niveaux d'un immeuble d'habitation de 3 étages sur un niveau de sous-sol (16 logements créés) avec installation d'une clôture séparative avec bande plantée sur rues, avancées des halls à rez-de-chaussée sur rue, modifications des façades avec isolation thermique extérieure et remplacement des menuiseries extérieures, y compris les bow-windows, sur rues et cour, création d'un abri vélos sur cour après démolition du local vélos existant et création d'une toiture-terrasse végétalisée en partie accessible. Surface créée : 814 m<sup>2</sup>. Surface démolie : 3 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0018-T01). — 18, rue Vitruve. — Pét. : M. BISMUTH Steve, S.C.I. FONCIERE INVESTIV. — Arch. : BESSON CARRIER ARCHITECTURE, 7, rue Marius Minnard, 78640 NEAUPHLE LE CHATEAU. — Transfert du PC n° 075-120-17-V-0018 délivré le 13-11-2017 à la société INVESTIV VALORISATION (Steve BISMUTH) à la S.C.I. FONCIERE INVESTIV (Steve BISMUTH). — Date de la décision : 22-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0023). — 38, rue de Terre Neuve, 99 au 103, rue de Buzenval. — Pét. : ELOGIE S.I.E.M.P. — Arch. : NZI ARCHITECTES, 6, impasse du Mont Louis, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment du R - 1 au R + 5 sur rues à usage de crèche du R - 1 au rez-de-chaussée et d'habitation (14 logements créés) du R + 1 au R + 5 avec végétalisation de la toiture. Surface créée : 1 057 m<sup>2</sup>. S.T. : 410 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0033-T01). — 59, rue des Prairies. — Pét. : M. COPOLATA Jérôme, S.C.C.V. 59 PRAIRIES. — Arch. : POSTO 29, 29, rue de Meaux, 75019 PARIS. — Transfert du PC n° 075-120-17-V-0033 de la S.A.S. PROMEGE TRANSACTION à la SCCV 59 PRAIRIES. — Date de la décision : 22-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0054-M01). — 72, rue des Pyrénées, 69 au 69 B, rue des Maraîchers. — Pét. : M. ROUSSEAU Pascal. — Arch. : Mme CONDUCHE Cécile, 17, rue Mathis, 75019 PARIS. — Non réalisation de la mezzanine projetée et changement de destination de surfaces de bureau sur rue en artisanat. Modificatif au PC n° 075-120-17-V-0054 délivré le 12-01-2018. — Date de la décision : 17-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0064). — 54 au 58, rue des Cascades, 357 au 359, rue des Pyrénées. — Pét. : REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Arch. : M. TABEL Sami, 33, avenue Reille, 75014 PARIS. — Réhabilitation du bâtiment d'habitation en R + 8 côté rue des Pyrénées avec changement de destination de locaux en commerce, requalification de l'ensemble des façades et de l'espace vert protégé et construction d'un bâtiment d'habitation rue des Cascades en R + 5 (164 logements créés) après démolition partielle d'un ensemble de bâtiments ainsi que des 4 niveaux de stationnement en superstructure. Surface créée : 1 470 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 411 m<sup>2</sup>. S.T./ 1 082 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-05-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0066). — 52, rue des Rondeaux, 59, rue Ramus, 1, rue Emile Landrin. — Pét. : S.C.I. ONSEL. — Arch. : M. MARECHAL Luc, 35, rue des Coulmiers, 75014 PARIS. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée sur rue en local d'habitation (1 logement créé) avec modification de la façade. — Date de la décision : 17-05-2018.

### Liste des permis de démolir autorisés entre le 16 mai et le 31 mai 2018.

5<sup>e</sup> arr. (PD-075-105-17-V0004). — 10, rue Claude Bernard. — Pét. : M. GUITTET Rémi. — Démolition partielle du plancher des combles avec création d'une verrière et d'un châssis de toit. — Date de la décision : 22-05-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PD-075-105-18-P0002). — 22, rue d'Ulm, 9 au 11 A, rue Pierre et Marie Curie. — Pét. : M. DUCLAUX Thierry, EPAURIF. — Démolition d'un garage et d'une remise dans une cour. — Date de la décision : 28-05-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PD-075-106-18-V0002). — 79, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. DUMORTIER Bernard. — Démolition

partielle du mur à rez-de-chaussée sur cour pour création d'une fenêtre. — Date de la décision : 25-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PD-075-112-18-V0002). — 8, avenue du Bel Air, 7, rue des Colonnes du Trône. — Pét. : Mme WANG Chengyan, S.A.R.L. PS HAO YUN. — Démolition d'un bâtiment de liaison à rez-de-chaussée sur cour. — Date de la décision : 28-05-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PD-075-112-18-V0003). — 39, rue de Picpus. — Pét. : CONGREGATION DES SACRES CŒURS. — Démolition partielle de planchers du rez-de-chaussée au R + 3 en vue de création d'un ascenseur. — Date de la décision : 30-05-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PD-075-116-18-V0002). — 10, rue Georges Bizet, 29, avenue Pierre I<sup>er</sup> de Serbie. — Pét. : Mme CAROLINA Laura, CABINET NICOLAS ET CIE. — Démolition d'une gaine en façade sur cour. — Date de la décision : 30-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0004). — 85, rue de Courcelles. — Pét. : M. BEMBARON Philippe. — Démolition de la sur-toiture en zinc, d'un brisis ardoise et d'une partie de la dalle de la terrasse accessible côté cour. — Date de la décision : 16-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0005). — 18, rue Lemercier, 17, rue Hélène. — Pét. : M. BARRE Eric, CABINET PRESTIGERE. — Démolition du terrasson, de l'escalier du 1<sup>er</sup> au 6<sup>e</sup> étage, dépose de l'ascenseur et démolition partielle de la charpente. — Date de la décision : 16-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0006). — 39, rue des Apennins. — Pét. : M. GUILLEMONT Julien, S.A. IMMOBILIERE 3 F. — Démolition partielle de la couverture du local à ordures ménagères situé au rez-de-chaussée sur cour, démolition de l'apparat décoratif des façades sur cour et courette suite à la pose de l'ITE et modification des trémies existantes pour la mise en place d'exutoires de désenfumage. — Date de la décision : 23-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0007). — 29, rue Brunel. — Pét. : M. BOU ANTOUN Abdo, PARKING ETOILE PEREIRE. — Démolition partielle d'un mur de façade pour création d'une ouverture sur cour. — Date de la décision : 22-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0008). — 57, avenue de Villiers. — Pét. : M. DE LAPORTE Augustin, S.A.S.U. A2L INVEST. — Ouverture d'une trémie d'escalier au R + 1 dans un bâtiment en fond de cour (démolition de 2,35 m<sup>2</sup> de surface de plancher). — Date de la décision : 25-05-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0009). — 4, impasse Deligny. — Pét. : M. VAN HAMME Christophe. — Démolition en vue de création d'une fenêtre au R + 3 sur rue et d'une baie en pavés de verre sur pignon. — Date de la décision : 25-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PD-075-118-18-P0008). — 20, avenue de la Porte des Poissonniers. — Pét. : M. RIDOUARD Cyril, SNCF RESEAU - AGENCE CDG EXPRESS. — Démolition totale d'un bâtiment d'exploitation « Brigade 2 » de la SNCF. — Date de la décision : 25-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PD-075-118-18-P0009). — 13, avenue de la Porte de la Chapelle. — Pét. : M. RIDOUARD Cyril, SNCF RESEAU - AGENCE CDG EXPRESS. — Démolition totale d'un poste H.T de la SNCF. — Date de la décision : 25-05-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PD-075-118-18-P0010). — Avenue de la Porte de la Chapelle. — Pét. : M. RIDOUARD Cyril, SNCF RESEAU - AGENCE CDG EXPRESS. — Démolition totale d'un bâtiment de service de la SNCF. — Date de la décision : 25-05-2018.

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

### Délibérations du Conseil d'Administration du vendredi 25 mai 2018.

Les délibérations prises par le Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, lors de sa séance du vendredi 25 mai 2018, sont affichées à la Direction Générale du Centre d'Action Sociale, 5, boulevard Diderot, à Paris 12<sup>e</sup>, sur le panneau d'affichage situé au 7<sup>e</sup> étage, devant le bureau 7210.

Ces délibérations portent sur les objets suivants :

#### I – DIRECTION GENERALE :

##### Point n° 027 :

Procès-verbal de la séance du 29 mars 2018.

##### Point n° 028 :

Nominations et réinvestitures d'administrateurs et d'administrateurs adjoints bénévoles.

#### II – BUDGET — FINANCES :

##### Point n° 029 :

Modification de la délégation de compétence du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de protection fonctionnelle

##### Point n° 030 :

Compte de gestion (sections investissement et exploitation) du C.A.S.V.P. pour l'exercice 2017 présenté par la Trésorerie du C.A.S.V.P.

##### Point n° 031 :

Compte administratif 2017.

##### Point n° 032 :

Décision modificative n° 2 du budget 2018.

##### Point n° 033 :

Cautionnement et indemnités de responsabilité des régisseurs du C.A.S.V.P.

##### Point n° 034 :

Proposition d'admission en non-valeur de créances du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

##### Point n° 035 — COMMUNICATION :

Bilan 2017 des demandes de remises gracieuses.

##### Point n° 036 :

Retiré de l'ordre du jour.

##### Point n° 037 :

Signature d'un protocole transactionnel entre le C.A.S.V.P. et Mme DUPUY en réparation des préjudices résultant de sa maladie professionnelle.

#### III – RESSOURCES HUMAINES :

##### Point n° 038 :

Détermination du nombre de représentants du personnel au sein du Comité Technique du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

##### Point n° 039 :

Détermination du nombre de représentants du personnel au sein du Comité d'Hygiène pour la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

##### Point n° 040 :

Avenant à la convention avec la Ville de Paris relative à la coordination et à la mise en œuvre de leurs politiques de gestion des ressources humaines.

##### Point n° 041 :

Modification de la délibération n° 8 du 4 avril 2016 fixant les principes de la rémunération des agents vacataires du C.A.V.S.P.

#### IV – INTERVENTIONS SOCIALES :

##### Point n° 042 — COMMUNICATION :

Bulletin d'informations statistiques 2017.

##### Point n° 043 :

Retiré de l'ordre du jour.

#### V – SOLIDARITE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION :

##### Point n° 044 :

Retiré de l'ordre du jour.

##### Point n° 045 — COMMUNICATION :

Rapports d'activités 2017 des PSA.

##### Point n° 046 — COMMUNICATION :

Rapports d'activité 2017 des centres d'hébergement.

##### Point n° 046 BIS — COMMUNICATION :

Rapports d'activité 2017 des Espaces solidarité insertion.

##### Point n° 047 — COMMUNICATION :

Bilan d'activité 2017 de la cellule de coordination du 21<sup>e</sup> secteur.

##### Point n° 048 :

Signature d'une convention avec le Département de Paris relative au soutien aux organismes mettant en œuvre des ACI et du dossier unique d'instruction actualisé.

##### Point n° 048 BIS — COMMUNICATION :

Rapport d'activité 2017 de l'ACI.

##### Point n° 049 :

Retiré de l'ordre du jour.

##### Point n° 050 :

Retiré de l'ordre du jour.

##### Point n° 051 :

Retiré de l'ordre du jour.

##### Point n° 052 :

Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de 10 logements loués par le C.A.S.V.P. à Paris Habitat et ELOGIE-SIEMP, au GCSMS Gestionnaire du dispositif d'appartements de coordination thérapeutique « *Un chez soi d'abord* ».

#### VI – SERVICES AUX PERSONNES AGEES :

##### Point n° 053 :

Modification du règlement intérieur de la Commission d'Entrée en Résidence (CER).

##### Point n° 054 :

Participations financières demandées en 2018 aux Parisiens retraités et handicapés bénéficiaires des déjeuners-réveillons.

##### Point n° 055 :

Contrat de louage de locaux et de mobilier entre le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et l'Association « Union Retraite Action ».

**Point n° 056 :**

Convention de mise à disposition de temps de psychiatre du Centre médico psychologique des Cardeurs (75020) au bénéfice des résidents de l'UHR de l'E.H.P.A.D. Alquier Debrousse.

VII — MARCHES — RESTAURATION — TRAVAUX :**Point n° 057 — COMMUNICATION :**

Marchés et accords-cadres attribués par la Commission d'Appel d'Offres et modifications relatives à ces marchés.

**Point n° 058 :**

Avenant à la convention de groupement de commande entre la Ville, le Département de Paris et le C.A.S.V.P. pour le transport et la collecte de fonds.

**Point n° 059 :**

Adhésion à un groupement entre l'UGAP et plusieurs groupements hospitaliers de territoires.

**Point n° 060 :**

Retiré de l'ordre du jour.

**Point n° 061 :**

Retiré de l'ordre du jour.

**Point n° 062 :**

Délimitation de la parcelle, appartenant au domaine public du C.A.S.V.P, cadastrée Section BZ — parcelle 106 sise 109 A, rue Saint-Dominique (7<sup>e</sup> arrondissement).

**Point n° 063 :**

Signature d'une convention d'expérimentation à titre gratuit menée entre le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et l'entreprise Schneider Electric.

**Point n° 064 :**

Cession à l'Etablissement Public Foncier Ile-de France, de la parcelle cadastrée AE n°s 119 et 236 sise 1, rue Girardon, à Sarcelles (95).

**Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe, C3, au titre de l'année 2018.**

- M. GATEAU Guy
- M. LAURENT Fabrice
- M. ORANGE Johny
- M. LAGNY Jérémie
- M. SANCHEZ Bernard
- Mme ZEBUT Guisette
- M. SIMON Daniel
- Mme MARAJO Augustine
- M. TERRASSON Florent
- M. SIOUL Jean-Michel
- M. LAUVERNAY Pierre
- M. GRANGER Enrique
- M. GOUWIE Thierry
- M. SAVOYE Sébastien
- Mme MATEUS Delphine
- M. LIMIER Eric
- M. BOURRAT Christophe
- M. DOUMIR Ahmed
- M. PERRAULT Jimmy
- Mme VAINQUEUR Claudine.

Fait à Paris, le 13 juin 2018

La Directrice Adjointe

Vanessa BENOÎT

EAU DE PARIS

**Délibérations du Conseil d'Administration du 25 mai 2018.**

*Délibérations affichées au siège de l'EPIC Eau de Paris, 19, rue Neuve Tolbiac, 75214 Paris Cedex 13, salon d'accueil le 28 mai 2018 et transmises au représentant de l'Etat le 28 mai 2018 — Reçues par le représentant de l'Etat le 28 mai 2018.*

Ces délibérations portent sur les objets suivants :

**Délibération 2018-013 :** *Prise d'acte du bilan annuel 2017 de la régie Eau de Paris au titre du contrat d'objectifs :*

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la régie révisés et notamment les articles 10 et 12 ;

Vu le bilan annuel 2017, établi conformément au contrat d'objectifs révisé, annexé ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'article suivant :

Article unique :

Le Conseil d'Administration prend acte du bilan annuel 2017 de la régie.

**Délibération 2018-014 :** *Budget de la régie Eau de Paris — Approbation du compte administratif de l'exercice 2017 :*

Vu le titre III des statuts de la régie, modifiés ;

Vu le budget primitif 2017 adopté en séance du Conseil d'Administration du 15 décembre 2017 ;

Vu le budget supplémentaire 2017 adopté en séance du Conseil d'Administration du 30 juin 2017 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Approuve le compte administratif 2017.

Article 2 :

Arrête le compte financier établi par l'agent comptable d'Eau de Paris pour l'exercice 2017 et constate sa conformité avec le compte administratif 2017.

**Délibération 2018-015 :** *Délibération portant affectation du résultat 2017 de la régie Eau de Paris :*

Vu l'article 5 des statuts de la régie Eau de Paris ;

Vu le budget primitif 2017 adopté en séance du Conseil d'Administration du 15 décembre 2016 ;

Vu le compte administratif 2017 adopté en séance du Conseil d'Administration du 25 mai 2018 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'article suivant :

Article unique :

Affecte le résultat de l'exercice 2017, d'un montant cumulé de 51 900 666,51 € au compte 1068 « autres réserves ».

**Délibération 2018-016 :** *Bail rural environnemental de maintien en herbe en bordure du canal de l'Aménée (77) : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer un bail rural environnemental avec M. Michel Leroy sur des terrains mis en dotation à Eau de Paris par la Ville de Paris :*

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;



Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu les articles L. 411-27 et R. 411-9-11-1 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu la délibération n° 2017-130 du Conseil d'Administration d'Eau de Paris ;

Vu le projet de bail rural environnemental annexé à la présente délibération ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Directeur Général de la Régie Eau de Paris est autorisé à signer un bail rural environnemental de maintien en herbe d'une durée de 9 ans avec la SCEA Leroy.

Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie Eau de Paris est autorisé à accomplir tous les actes nécessaires à cette démarche et à percevoir les sommes correspondantes.

Article 3 :

Les recettes seront imputées sur les budgets 2018 et suivants de la Régie.

**Délibération 2018-017** : *Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de faire acte de candidature pour devenir partenaire de l'Agence régionale de la biodiversité d'Ile-de-France* :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'article suivant :

Article unique :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à faire acte de candidature pour l'établissement d'un partenariat avec l'Agence régionale biodiversité Ile-de-France.

**Délibération 2018-018** : *Projet européen « Smart.met » : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer l'avenant n° 1 à l'accord de consortium* :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris ;

Vu la déclaration d'attribution de subvention « grant agreement n° 731996 » associée au document de référence Ares (2016) 6330258 — 09 novembre 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-089 du Conseil d'Administration d'Eau de Paris en date du 6 octobre 2017 autorisant le Directeur Général d'Eau de Paris à signer l'accord de Consortium liant les acteurs du projet Smart.Met ;

Vu le Consortium Agreement applicable au projet Smart. Met ;

Vu le projet d'avenant n° 1 au Consortium Agreement ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Directeur Général de la Régie Eau de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 1 au Consortium Agreement relatif au projet européen Smart.Met, ainsi que tout document découlant de la mise en œuvre de cet accord et nécessaire à son exécution.

Article 2 :

Les dépenses seront imputées sur les exercices 2018 et suivants du budget de la régie.

**Délibération 2018-019** : *Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer une convention de partenariat avec l'Association Paris* :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts modifiés de la régie Eau de Paris ;

Vu le projet de convention de partenariat ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Directeur Général de la régie est autorisé à signer la convention cadre de partenariat avec Paris&Co.

Article 2 :

Le Directeur Général est autorisé à verser une contribution annuelle de 30 000 euros sur la durée de la convention de partenariat.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront portées sur les budgets 2018 et les suivants.

**Délibération 2018-020** : *Occupation de la parcelle 178 par la société I3F pour un parking à Thiais (94) : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer avec la société I3F une convention d'occupation temporaire du domaine de la régie* :

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2125-1 et L. 2125-3 ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris ;

Vu l'avis délivré par France Domaine en date du 16 novembre 2017 ;

Vu le projet de convention d'occupation temporaire joint en annexe ;

Vu le catalogue des prix d'Eau de Paris approuvé par délibération 2017-130 en date du 15 décembre 2017 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1 :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer avec la société I3F une convention d'occupation temporaire pour occuper 173 m<sup>2</sup> de terrain, partie de la parcelle 178 dotée à Eau de Paris par la Ville de Paris, sur la commune de Thiais (94).

Article 2 :

Cette occupation emporte autorisation d'occupation, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 et ce pour une durée de 30 ans.

Article 3 :

le Conseil d'Administration approuve le montant de la redevance fixé à 3 000 € pour la partie foncière et 68,38 € pour le passage des fourreaux d'une longueur totale de 13 mètres, soit un total de 3068,38 € par an révisable annuellement.

Le paiement de la redevance sera réalisé annuellement par le bénéficiaire. La redevance est due depuis le premier jour de l'occupation, soit le 1<sup>er</sup> avril 2013.

Article 4 :

Les recettes seront imputées sur le compte 752 des budgets 2018 et suivants de la régie.

**Délibération 2018-021** : *Remise à la Ville de Paris de terrains non utiles au service public de l'eau : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de remettre une partie de parcelle située sur la commune de Joinville-le-Pont (94) :*

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris ;

Vu l'annexe 1 du contrat d'objectifs du service public de l'eau, à Paris 2015-2020 ;

Considérant que le bien dont il s'agit n'est plus utile au service public de l'eau :

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Constate que le terrain constituant une partie de la parcelle cadastrée AB30 correspondant à une surface de 24 m<sup>2</sup>, située à Joinville-le-Pont n'est plus utile au service public de l'eau.

Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à remettre à la Ville de Paris une partie de la parcelle AB30, correspondant à une surface enherbée de 24 m<sup>2</sup>, située à Joinville-le-Pont.

Article 3 :

Le bien est provisoirement sous la responsabilité de la régie Eau de Paris jusqu'à ce que la Ville de Paris en reprenne physiquement la gestion ou le vende.

**Délibération 2018-022** : *Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer une convention d'occupation temporaire pour la pose d'un récepteur de télérelève sur le toit d'un immeuble dans le cadre du marché n° 16S0090 relatif au renouvellement, à l'exploitation et à la maintenance du système de télérelève et des compteurs d'eau :*

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2125-1 et L. 2125-3 ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés ;

Vu le projet de convention d'occupation temporaire joint en annexe ;

Vu le catalogue des prix d'Eau de Paris approuvé par délibération n° 2017-130 en date du 15 décembre 2017 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Directeur Général de la Régie Eau de Paris est autorisé à signer la convention d'occupation temporaire pour la pose d'un récepteur de télé-relève sur le toit d'un immeuble avec la société Suez Smart Solutions.

Article 2 :

le Conseil d'Administration autorise l'exonération, au bénéfice de Suez Smart Solutions des frais de dossier pour l'établissement de la convention et de frais de surveillance des travaux d'installation.

Article 3 :

Les recettes seront imputées sur les exercices 2018 et suivants du budget de la régie.

**Délibération 2018-023 A, B, C, D, E et F** : *Mise à disposition de logements au titre de l'astreinte et à titre onéreux : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer les conventions de mise à disposition :*

**Délibération 2018-023A** :

Vu les articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris ;

Considérant que la politique d'affectation de logement au sein d'Eau de Paris est susceptible d'être modifiée afin de la rendre compatible avec l'évolution de la législation nationale et notamment du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;

Vu la procédure de gestion des logements Eau de Paris n° DDP-P-09-01 du 1<sup>er</sup> octobre 2007, modifiée le 27 janvier 2009 ;

Vu l'attestation de qualification « Responsable des astreintes exploitation du secteur sud » en date du 23 mars 2017, au titre de son astreinte de niveau 2 de M. COLAIACOVO ;

Vu l'estimation de la valeur locative du logement en date du 3 juillet 2012, actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Directeur Général de la régie est autorisé à signer avec M. Jean-Vincent COLAIACOVO, la convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, du logement situé 125 bis, rue de l'Abbé Groult, à Paris 15<sup>e</sup>, à titre gratuit au titre de son astreinte de niveau 2, à compter du 22 mai 2018 et pour la durée de l'exercice de celle-ci.

Article 2 :

Les charges locatives liées à cette occupation seront facturées à l'occupant.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget d'exploitation des exercices 2018 et suivants de la régie – articles 752, 7087 et 165.

**Délibération 2018-023B** :

Vu les articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris ;

Considérant que la politique d'affectation de logement au sein d'Eau de Paris est susceptible d'être modifiée afin de la rendre compatible avec l'évolution de la législation nationale et notamment du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;

Vu la procédure de gestion des logements Eau de Paris n° DDP-P-09-01 du 1<sup>er</sup> octobre 2007, modifiée le 27 janvier 2009 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2017-048 en date du 21 avril 2017 attribuant à M. Jean-Pierre KROUN un logement situé 2, rue Azais, à Paris 18<sup>e</sup>, de façon temporaire, dans l'attente de travaux de rénovation ;

Vu la convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit d'un logement n° 2017-009 en date du 20 octobre 2017 attribuant à M. Jean-Pierre KROUN un logement situé 2, rue Azais, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2017-099 en date du 6 octobre 2017 attribuant à M. Jean-Pierre KROUN un logement situé 15, rue Seveste, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Vu la convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit d'un logement n° 2017-022 en date du 28 novembre 2017 attribuant à M. Jean-Pierre KROUN un logement situé 15, rue Seveste, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Vu la décision du Directeur Général n° 2018-02 en date du 8 février 2018 mettant à disposition de M. Jean-Pierre KROUN, à titre provisoire, un logement situé 9, place Saint-Pierre,

à Paris 18<sup>e</sup> dans l'attente de la réalisation de travaux de rénovation dans le logement situé au 2, rue Azaïs, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Vu l'attestation de qualification « installations de Montmartre » en date du 30 mars 2017, au titre de son astreinte de niveau 1 (interventions fréquentes et urgentes sur le réseau d'eau de distribution) ;

Vu le projet de convention de mise à disposition :

Vu l'avis de la consultation des Services de France Domaine en date du 3 juillet 2012 actualisé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition :

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer avec M. Jean-Pierre KROUN, la convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, du logement sis 2, rue Azaïs, à Paris 18<sup>e</sup>, à titre gratuit au titre de son astreinte de niveau 1, à compter du 25 mai 2018 et pour la durée de l'exercice de celle-ci.

Article 2 :

Les charges locatives liées à cette occupation seront facturées à l'occupant.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget d'exploitation des exercices 2018 et suivants de la régie, articles 752, 7087 et 165.

#### **Délibération 2018-023C :**

Vu les articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris ;

Considérant que la politique d'affectation de logement au sein d'Eau de Paris est susceptible d'être modifiée afin de la rendre compatible avec l'évolution de la législation nationale et notamment du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement :

Vu la procédure de gestion des logements Eau de Paris n° DDP-P-09-01 du 1<sup>er</sup> octobre 2007, modifiée le 27 janvier 2009 ;

Vu l'attestation de qualification « exploitation du Secteur Sud » en date du 2 novembre 2017, au titre de son astreinte de niveau 1 (interventions fréquentes et urgentes sur le réseau d'eau de distribution) ;

Vu l'estimation de la valeur locative du logement en date du 28 juin 2012 actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition :

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer avec M. Christophe LEBRET, la convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, du logement situé 177, rue du Château des Rentiers, Paris 13<sup>e</sup>, à titre gratuit au titre de son astreinte de niveau 1, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 et pour la durée de l'exercice de celle-ci.

Article 2 :

Les charges locatives liées à cette occupation seront facturées à l'occupant.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget d'exploitation des exercices 2018 et suivants de la régie — articles 752, 7087 et 165.

#### **Délibération 2018-023D :**

Vu les articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris ;

Considérant que la politique d'affectation de logement au sein d'Eau de Paris est susceptible d'être modifiée afin de la rendre compatible avec l'évolution de la législation nationale et notamment du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement :

Vu la procédure de gestion des logements Eau de Paris n° DDP-P-09-01 du 1<sup>er</sup> octobre 2007, modifiée le 27 janvier 2009 ;

Vu l'attestation de qualification « installations de Montmartre » en date du 9 avril 2018, au titre de son astreinte de niveau 1 (interventions fréquentes et urgentes sur le réseau d'eau de distribution) ;

Vu l'estimation de la valeur locative du logement en date du 19 septembre 2017 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer avec M. Nicolas ALIZON, la convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, du logement sis 15, rue Seveste, à Paris 18<sup>e</sup> à titre gratuit au titre de son astreinte de niveau 1, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 et pour la durée de l'exercice de celle-ci.

Article 2 :

Les charges locatives liées à cette occupation seront facturées à l'occupant.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget d'exploitation des exercices 2018 et suivants de la régie — articles 752, 7087 et 165.

#### **Délibération 2018-023E :**

Vu les articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris ;

Considérant que la politique d'affectation de logement au sein d'Eau de Paris est susceptible d'être modifiée afin de la rendre compatible avec l'évolution de la législation nationale et notamment du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement :

Vu la procédure de gestion des logements Eau de Paris n° DDP-P-09-01 du 1<sup>er</sup> octobre 2007, modifiée le 27 janvier 2009 ;

Vu l'occupation du logement par M. Jean-Charles GARNIER conformément aux délibérations des 15 février et 21 juin 2013, 27 juin 2014, 10 avril 2015 et 24 juin 2016 ;

Considérant que ce logement n'est pas dans l'immédiat utile pour le service public de l'eau :

Vu l'estimation de la valeur locative du logement en date du 13 décembre 2012, réactualisée en fonction de l'indexation ;

Vu le projet d'avenant n° 5 à la convention de mise à disposition ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer avec M. Jean-Charles GARNIER un avenant n° 5 de renouvellement

pour la mise à disposition d'un logement, à titre précaire, révo- cable et onéreux pour un logement sis 4, rue Henri Barbusse, à Joinville le Pont (94), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour 6 mois supplémentaires pour une redevance d'un montant de 219,01 € mensuel, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2 :

Les charges locatives liées à cette occupation seront facturées à l'occupant.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget d'exploitation des exercices 2018 de la régie — articles 752, 7087 et 165.

#### **Délibération 2018-023F :**

Vu les articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris ;

Considérant que la politique d'affectation de logement au sein d'Eau de Paris est susceptible d'être modifiée afin de la rendre compatible avec l'évolution de la législation nationale et notamment du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement :

Vu la procédure de gestion des logements Eau de Paris n° DDP-P-09-01 du 1<sup>er</sup> octobre 2007, modifiée le 27 janvier 2009 ;

Vu la décision du Directeur Général n° 2018-04 en date du 6 avril 2018 permettant à M. Jacques DEN DEKKER de poursuivre l'occupation du logement situé 28, rue Grande, à Flacy (89) du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2018, après la sortie des effectifs d'astreinte ;

Vu l'estimation de la valeur locative du logement en date du 5 avril 2018 ;

Considérant que ce logement n'est pas dans l'immédiat utile pour le service public de l'eau :

Vu le projet de convention de mise à disposition ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer avec M. Jacques DEN DEKKER une convention de mise à disposition d'un logement, à titre précaire, révocable et onéreux pour un logement sis 28, rue Grande, à Flacy (89), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'au 31 mars 2019 pour une redevance d'un montant de 616,25 Euros mensuels.

Article 2 :

Les charges locatives liées à cette occupation seront facturées à l'occupant.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget d'exploitation des exercices 2018 et suivants de la régie — articles 752, 7087 et 165.

**Délibération 2018-024 A et B :** *Opération Ouest parisien : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer deux conventions liées aux opérations compte de tiers dans le cadre des projets situés Porte Maillot :*

#### **Délibération 2018-024A :**

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés ; Vu la délibération n° 2017-133 du 15 décembre 2017 du Conseil d'Administration d'Eau de Paris ;

Vu le projet de convention en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

La convention entre S.N.C.F. RÉSEAU et Eau de Paris relative au prolongement du RER E ÉOLE à l'Ouest de la région parisienne (dévoisement des réseaux d'eau potable et non potable DN 300 et DN 600 de la galerie des eaux Maillot-Ternes et délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux liés au passage du tunnelier ÉOLE sous la galerie des eaux Maillot-Ternes) est approuvée et le Directeur Général est autorisé à la signer.

Article 2 :

La dépense sera imputée sur le budget de la régie des exercices 2018 et suivants — Section d'exploitation compte 604 pour les opérations financées par des tiers. La recette sera imputée sur le budget de la régie des exercices 2018 et suivants — Section d'exploitation compte 704 pour les opérations financées par des tiers.

#### **Délibération 2018-024B :**

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés ;

Vu la délibération n° 2017-133 du 15 décembre 2017 du Conseil d'Administration d'Eau de Paris ;

Vu le projet de convention en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

La convention entre la Ville de Paris et Eau de Paris relative au financement d'études et de travaux pour la mise en compatibilité du réseau d'Eau de Paris nécessaire à la réalisation du projet Mille Arbres au 16-24, boulevard Pershing, à Paris 17<sup>e</sup>, est approuvée, et le Directeur Général est autorisé à la signer.

Article 2 :

La dépense sera imputée sur le budget de la régie des exercices 2018 et suivants — Section d'exploitation compte 604 pour les opérations financées par des tiers. La recette sera imputée sur le budget de la régie des exercices 2018 et suivants — Section d'exploitation compte 704 pour les opérations financées par des tiers.

**Délibération 2018-025 :** *Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer un protocole transactionnel avec chacune des entreprises Feljas & Masson et Atlantique Travaux Publics :*

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts modifiés de la régie Eau de Paris et notamment les articles 10 et 12 ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil ;

Vu le marché de travaux n° 12710 notifié le 14 novembre 2013 ;

Vu l'exposé préalable relatif à la présente délibération ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer le protocole transactionnel avec chacune des entreprises FELJAS & MASSON et ATLANTIQUE TRAVAUX PUBLICS pour un montant total maximum de 69 000 € H.T.

## Article 2 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets 2018 et suivants de la régie.

**Délibération 2018-026** : *Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer la convention de restauration avec l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris* :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés ;

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et en particulier son article 17 ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer une convention de restauration avec l'ASPP pour une durée de 5 ans, étant précisé que la résiliation est possible à tout moment en cours d'exécution avec respect d'un préavis d'un mois.

## Article 2 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la régie 2018 et suivants, au chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés.

**Délibération 2018-027** : *Contentieux* : *Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris d'exercer ou de poursuivre les actions en justice nécessaires pour défendre les intérêts de la régie* :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts modifiés de la régie Eau de Paris ;

Vu l'assignation en date du 8 mars 2018 devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'article suivant :

## Article unique :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à défendre les intérêts de la régie dans l'instance introduite par la SNC MARIIGNAN RESIDENCES devant le Tribunal Administratif de Nanterre, et de façon générale à prendre et à signer toute décision nécessaire à cette défense, y compris en appel ou en cassation.

**Délibération 2018-028** : *Prise d'acte du compte-rendu spécial des marchés d'un montant supérieur à 209.000 € H.T. passés par la Régie Eau de Paris (période du 9 janvier au 20 mars 2018)* :

Vu l'article R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris ;

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification, issue de la délibération 2017-020 du 3 février 2017 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'article suivant :

## Article unique :

le Conseil d'Administration prend acte du compte-rendu spécial n° 53 des marchés publics et accords-cadres supérieurs

à 209.000 € H.T. notifiés par Eau de Paris pour la période du 9 janvier au 20 mars 2018.

**Délibération 2018-029** : *Prestations de gestion du parc de logements d'Eau de Paris* : *Autorisation donnée au Directeur Général de la régie Eau de Paris de signer le marché n° 17S0089* :

Vu les articles L. 1414-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés ;

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2017-020 du 3 février 2017 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Conseil d'Administration approuve la passation du marché n° 17S0089 relatif aux prestations de gestion du parc de logements d'Eau de Paris.

## Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie Eau de Paris est autorisé à signer le marché n° 17S0089 relatif aux prestations de gestion du parc de logements d'Eau de Paris avec l'entreprise NEXITY PROPERTY MANAGEMENT.

## Article 3 :

Les dépenses seront imputées sur les exercices 2018 et suivants du budget de la régie.

**Délibération 2018-030** : *Opération Villetta-Passy Phase 2* : *Autorisation d'engager le projet. Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de publier l'avis d'appel public à la concurrence et de signer les marchés en résultant avec les entreprises retenues* :

Vu les articles L. 1414-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés ;

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2017-020 du 3 février 2017 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

L'opération Villetta — Passy est approuvée.

## Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à engager la procédure de passation des marchés de travaux dans le cadre de l'Opération Villetta — Passy : renouvellement, par tubage et remplacement, en DN 1000 mm, d'une conduite d'eau non potable de 1250 mm entre la rue de l'Aqueduc (10<sup>e</sup>) et boulevard de Clichy (9<sup>e</sup>), à Paris et à signer les marchés en résultant avec les entreprises retenues.

## Article 3 :

La dépense sera imputée sur le budget de la régie des exercices 2018 et suivants — Section investissement chapitres d'opérations 111 et 103.

**Délibération 2018-031** : *Opération renouvellement de la conduite majeure et travaux de la passerelle de l'Avre : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer les avenants n° 1 des marchés n° 15S0226 et 16S0021* :

Vu les articles L. 1414-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés ;

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15° et 16° alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2017-020 du 3 février 2017 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

Le Conseil d'Administration approuve la conclusion des avenants n° 1 aux marchés 16S0021 et 15S0226.

## Article 2 :

Le Directeur Général de la régie est autorisé à signer l'avenant n° 1 au marché 16S0021 avec le groupement RAZEL BEC (mandataire)/BAUDIN CHATEAUNEUF/FRANKI FONDATION.

## Article 3 :

Le Directeur Général de la régie est autorisé à signer l'avenant n° 1 au marché 15S0226 avec le groupement AXEO (mandataire) / ATP / EHTP.

## Article 4 :

La dépense sera imputée sur le budget de la régie des exercices 2018 et suivants — Section investissement chapitre d'opération 103.

**Délibération 2018-032 A et B** : *Mise en place des outils de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) et de la gestion des stocks — Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'outil de GMAO et de gestion des stocks : Autorisation donnée au Directeur Général de la régie Eau de Paris de signer les marchés n° 15S0069 et n° 17S0094* :

**Délibération 2018-032A**

Vu les articles L. 1414-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés ;

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15° et 16° alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2017-020 du 3 février 2017 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

le Conseil d'Administration approuve la passation du marché n° 15S0069 relatif à la mise en place des outils de gestion

de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) et de la gestion des stocks.

## Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie Eau de Paris est autorisé à signer le marché n° 15S0069 relatif à la mise en place des outils de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) et de la gestion des stocks avec l'entreprise CARL INTERNATIONAL.

## Article 3 :

Les dépenses seront imputées sur les exercices 2018 et suivants du budget de la régie.

**Délibération 2018-032B**

Vu les articles L. 1414-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés ;

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15° et 16° alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2017-020 du 3 février 2017 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1<sup>er</sup> :

le Conseil d'Administration approuve la passation du marché n° 17S0094 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'outil GMAO et de gestion des stocks.

## Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie Eau de Paris est autorisé à signer le marché n° 17S0094 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'outil GMAO et de gestion des stocks avec l'entreprise SECTOR.

## Article 3 :

Les dépenses seront imputées sur les exercices 2018 et suivants du budget de la régie.

**Délibération 2018-033** : *Maintenance de systèmes de sécurité anti-incendie et des moyens de lutte contre l'incendie d'Eau de Paris : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer le marché n° 17S0099 — lot n° 1* :

Vu les articles L. 1414-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés ;

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15° et 16° alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2017-020 du 3 février 2017 ;

Article 1<sup>er</sup> :

Le Conseil d'Administration approuve la passation du marché n° 17S0099 relatif à la maintenance des systèmes de sécurité anti-incendie et des moyens de lutte contre l'incendie d'Eau de Paris — lot n° 1.

## Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie Eau de Paris est autorisé à signer le lot 1 du marché n° 17S0099 relatif à la maintenance des systèmes de sécurité anti-incendie et des moyens de lutte contre l'incendie d'Eau de Paris — lot n° 1 avec l'entreprise EUROFEU.

## Article 3 :

Les dépenses seront imputées sur les exercices 2018 et suivants du budget de la régie.

« Les documents annexés sont consultables sur demande au siège statutaire d'Eau de Paris, 19, rue Neuve Tolbiac, 75214 Paris Cedex 13 ».

## POSTES À POURVOIR

### Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Bureau de l'innovation.

Poste : Chef-fe de projet Recherche, Connexions étudiants — Entrepreneurs et Tiers-Lieux.

Contact : Marie MONJAUZE — Tél. : 01 71 28 54 85.

Référence : n° 45408.

### Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Technicien supérieur.

Poste : Adjoint-e au chef de subdivision du 11<sup>e</sup> arrondissement (H/F) — Délégation des Territoires/Section Territoriale de Voirie Nord-Est.

Contact : Mme Miéna GERMON — Tél. : 01 53 38 69 30.

Email : [miena.germon@paris.fr](mailto:miena.germon@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 45311.

### Caisse des Ecoles du 4<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance de poste de Chauffeur — Livreur — Manutentionnaire. — Agent de logistique (F/H).

Poste : Chauffeur — Livreur — Manutentionnaire — Agent de logistique (F/H), à temps complet.

Poste à pourvoir le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Grade : adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe.

Type d'emploi : emploi permanent.

#### MISSIONS

a) Manutention :

- réception et contrôle des livraisons de produits d'entretien et petit matériel ;
- organisation des stocks, rotation des produits suivant les DLC/DLUO ;
- répartition des produits selon les commandes par site.

b) Livraison :

- répartition des repas par école ;
- chargement du camion ;
- livraison des repas selon les horaires et rotations définis dans les tournées ;
- chargement et livraison des pique-niques ;

— livraison des marchandises, produits d'entretien et petits matériels ;

- récupération des « vides » et rolls ;
- respect des normes d'hygiène et de sécurité ;
- respect strict du Code de la route.

c) Nettoyage :

- nettoyage des zones de stockage ;
- nettoyage des aires de chargement/livraison ;
- nettoyage de son véhicule de livraison, intérieur et extérieur.

d) Relationnel :

- communication avec les équipes de production et les responsables de satellites ;
- rôle de représentation de la Caisse des Ecoles dans l'arrondissement ;
- transmission de documents entre les différents sites de production, livraison, services centraux.

#### PROFIL DU CANDIDAT

- contraintes du poste : manutention répétitive, port de charges lourdes ;
- mobilité dans tout l'arrondissement ;
- autonomie relative dans l'exécution de ses tâches ;
- permis B exigé ;
- capacité d'organisation ;
- réactivité, rapidité.

#### CONTACT

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum-vitae) sont à adresser sous pli confidentiel à : Caisse des Ecoles du 4<sup>e</sup> arrondissement — Service des ressources humaines, Mme Céline PAUL, 2, place Baudoyer, 75181 Paris Cedex 04.

### Caisse des Ecoles du 6<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance de deux postes d'adjoint administratif de catégorie C ou secrétaire administratif de catégorie B ou agent contractuel. (F/H).

#### LOCALISATION

Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement — Caisse des Ecoles du 6<sup>e</sup>, 78, rue Bonaparte, 75006 Paris.

Accès : M° Saint-Sulpice ligne 4, RER B Luxembourg, Bus 58, 63, 86, 87, 95, 96.

#### DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

La Caisse des Ecoles est un établissement public présidé par le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et dirigé par la Directrice de la Caisse des Ecoles dont l'activité principale est de gérer les cantines des écoles maternelles, élémentaires et d'un collège (7 sites).

Le personnel de la CDE 6 se compose actuellement de 42 agents, 4 agents administratifs (1A, 1B, 2C), 1 poste pour la régie, 37 agents dans la filière technique.

1<sup>er</sup> poste :

Correspondance fiche métier : comptable.

#### NATURE DU POSTE

Intitulé du poste : **Gestionnaire Budgétaire et comptable, participant à l'inscription à la cantine et facturation.**

Poste à temps complet, 35 h, à pourvoir au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Activités : Sous l'autorité de la Directrice, l'agent exercera suivant les besoins une activité polyvalente :

1 - au titre du budget : suivi de l'exécution budgétaire avec, notamment, le suivi des amortissements, des opérations de fin d'année et de la saisie sur Excel du projet de budget, suivi des impayés. Suivi des tableaux de bord.

2 - au titre de l'accueil du public : inscriptions, facturation.

3 - Divers :

Gestion des commandes de repas auprès du prestataire de la CDE, suivi de ses factures et suivi des tableaux de bord du nombre de repas et de la part d'alimentation durable.

Préparation des convocations aux commissions de menus.

Spécificités du poste/contraintes : L'agent travaillera en coordination avec un autre agent en charge des mandatements, titres et des tâches indiquées au 2.

Nocturne jusqu'à 19 h le jeudi pendant la période d'inscription septembre/octobre.

PROFIL SOUHAITE

*Qualités requises :*

N° 1 : Rigueur et méthode.

N° 2 : Discrétion.

*Connaissances professionnelles :*

N° 1 : Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel).

N° 2 : Connaissances en comptabilité publique et expérience du logiciel Berger-Levrault appréciée (formation possible).

*Savoir-faire :*

N° 1 : Capacité d'adaptation à diverses tâches.

N° 2 : Contacts avec les Services de la Trésorerie et de la DASCO (Bureau de la Restauration scolaire).

CONTACTS

— Dominique PERROT, adjointe à la Directrice — Tél. : 01 40 46 75 83.

— Catherine GOHIN, Directrice — Tél. : 01 40 46 75 81.

**2<sup>e</sup> poste :**

Spécialité : logistique générale.

NATURE DU POSTE

Intitulé du poste : **responsable technique.**

Activités : Sous l'autorité de la Directrice, l'agent exercera suivant les besoins une activité polyvalente avec :

en principal des tâches techniques : intervention sur sites pour constater des pannes ou dysfonctionnements, prendre les mesures nécessaires, réparation ou appel d'une entreprise, demande de devis éventuel, transmission de la commande et prise de RDV avec le prestataire, suivi des consommations de produits d'entretien, jetables et commandes, inventaires sur sites, fiches techniques des matériels et suivi de l'historique des interventions ;

en secondaire des tâches de réception et rangement des marchandises (vérification des DLC pour les denrées alimentaires), livraison des repas depuis la cuisine centrale sur les sites satellites avec le camion de la Caisse des Ecoles.

Spécificités du poste / contraintes : L'agent doit pouvoir remplacer un collègue chauffeur-livreur manutentionnaire en période de congés ou en tant que de besoin.

PROFIL SOUHAITE

*Qualités requises :*

N° 1 : Dynamisme et capacité d'adaptation à diverses tâches.

N° 2 : Sens de l'initiative.

N° 3 : Capacité à s'intégrer dans une équipe.

N° 4 : Rigueur et méthode.

*Connaissances professionnelles :*

N° 1 : Une expérience technique (habilitation électrique, petits travaux de plomberie) serait appréciée.

*Savoir-faire :*

N° 1 : Permis B.

N° 2 : Maîtrise de l'outil informatique souhaitée (une formation est possible).

N° 3 : Lire et comprendre une notice d'entretien, un plan, une consigne de sécurité.

CONTACTS

— Dominique PERROT, adjointe à la Directrice — Tél. : 01 40 46 75 83.

— Catherine GOHIN, Directrice — Tél. : 01 40 46 75 81.

Poste à mi-temps le matin avec 30 minutes de temps de repas rémunérées, à pourvoir au 1<sup>er</sup> juin 2018.

**Caisse des Ecoles du 7<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance de neuf postes d'agent de restauration à temps non complet de catégorie C (F/H).**

Poste : 9 postes d'agent de restauration à temps non complet de catégorie C (F/H) à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Profil du poste :

Placé sous l'autorité du responsable de cuisine, il assure le service des repas auprès des enfants, ainsi que l'entretien des locaux et du matériel.

Rapide et consciencieux, il doit savoir compter, lire et écrire le français afin de pouvoir respecter les règles d'hygiène et de sécurité et remplir les documents obligatoires.

Temps de travail : 20 heures hebdomadaire pendant les périodes scolaires.

Amplitude horaire : de 10 h à 15 h.

Affectation variable dans les cuisines et réfectoires des écoles publiques du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Contact :

Virginie BECK, Caisse des Ecoles — 116, rue de Grenelle, 75340 Paris Cedex 07.

*Le Directeur de la Publication :*

Raphaël CHAMBON